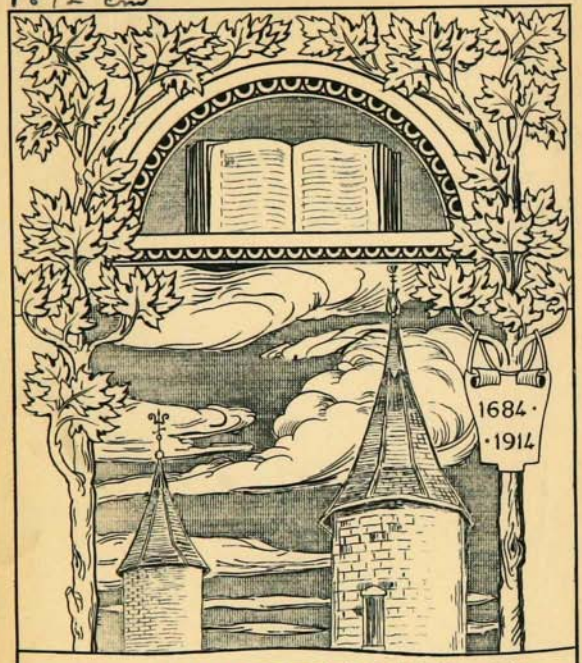
18½ cm



BIBLIOTHEQVE
SAINT-SVLPICE, MONTREAL

EDOUARD MONTPETIT

Reflets d'Amérique



ÉDITIONS BERNARD VALIQUETTE
1564, rue Saint-Denis
Montréal

SECRÉTARIAT DE LA PROVINCE
QUÉBEC.

25/1/43
rel. 1.00

Reflets d'Amérique

73562

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

LES SURVIVANCES FRANÇAISES AU CANADA,
Paris, Plon-Nourrit, 1913 (épuisé).

AU SERVICE DE LA TRADITION FRANÇAISE,
Montréal, Librairie d'Action canadienne-française, 1919, (épuisé).

POUR UNE DOCTRINE,
Montréal, Editions Albert Lévesque, 1931, (épuisé).

SOUS LE SIGNE DE L'OR,
Montréal, Editions Albert Lévesque, 1932, (épuisé).

LES CORDONS DE LA BOURSE,
Montréal, Editions Albert Lévesque, 1935.

LE FRONT CONTRE LA VITRE,
Montréal, Editions Albert Lévesque, 1936, (épuisé).

D'AZUR A TROIS LYS D'OR,
Montréal, Editions de l'A. C.-F., 1937.

LA CONQUÊTE ÉCONOMIQUE, I.
Montréal, Editions Bernard Valiquette, 1938, (épuisé).

LA CONQUÊTE ÉCONOMIQUE, II.
Montréal, Editions Bernard Valiquette, 1940, (épuisé).

* * *

EN PRÉPARATION

chez le même éditeur

LA CONQUÊTE ÉCONOMIQUE, III.

EDOUARD MONTPETIT

Reflets d'Amérique



ÉDITIONS BERNARD VALIQUETTE
1564, rue Saint-Denis
Montréal

FC
249
M65
1941

Introduction

Il est facile de parler des Etats-Unis, de décrire ce grand pays, de louer ou de blâmer ses audaces; il est plus difficile d'expliquer le peuple américain. Les sociologues redoutent la complexité du problème et quelques-uns, au moment d'entreprendre la tâche, se demandent même s'il existe un peuple américain ou, tout au moins, si les masses qui le composent se réduisent à l'analyse.

Or, le Canada est, sous plusieurs aspects, un décalque des Etats-Unis: issu d'une aventure identique, il résulte des mêmes artifices. Si bien que l'on peut aussi se demander s'il existe un peuple canadien, puisque, constitué de la même façon que les Etats-Unis, il a couru, avec moins de diversité et de force, les mêmes chances de formation et de croissance.

Quelle entreprise plus périlleuse encore de comparer deux pays en construction, deux peuples qui évoluent; de chercher comment agissent l'une sur l'autre deux âmes imprécises!

Mon dessein est moins ambitieux: il se borne à marquer quelques rapports entre les Etats-Unis et le Canada français. Si l'un des termes: qu'est-ce que les Etats-Unis? est compliqué, l'autre est

simple. Le groupe canadien-français est resté homogène. Son unité remarquable est vieille de trois siècles, ce qui compte en Amérique. Ses traits sont nets. Il forme un pivot de comparaison.

Même à ceux qui ont rapproché le Canada tout entier des Etats-Unis, qui ont juxtaposé l'évolution des deux peuples, les données canadiennes ont dû paraître plus simples. Le Français et l'Anglais forment soixante-dix pour cent de la population. Les éléments autres *comptent donc moins qu'aux Etats-Unis, d'autant qu'ils sont plus disséminés. Le caractère occidental est plus prononcé au Canada et dans un groupement humain beaucoup moindre en importance. Canadiens français et Canadiens anglais sont stabilisés, les premiers avec une avance de cent cinquante ans. Les plus anciennes provinces du Canada, comme les Etats de l'Est, offrent dans leur démographie des traits marqués qui sont des signes, l'égalité en nombre des sexes, par exemple.*

Il reste, évidemment, que l'Amérique est une œuvre des hommes. Elle n'a que trois siècles et garde une physionomie de chantier: sur un sol vierge, l'éparpillement des matériaux.

Avril 1940.

Similitudes

Je n'évoque jamais sans émotion le souvenir de mon vieux professeur de finances publiques à l'Ecole des sciences politiques de Paris. A l'heure juste, il pénétrait dans l'amphithéâtre où se pressait l'auditoire des grands jours. Un peu courbé, les yeux très vifs, vêtu d'une redingote noire, il faisait bourgeois 1830. Du moins m'apparaissait-il ainsi. Il renversait son *haut-de-forme* sur un coin de la longue chaire, y jetait ses gants et commençait d'une voix grêle son cours qui jaillissait d'un volumineux dossier, amas de notes divisées en parties égales. Quand l'aiguille marquait le quart de l'heure, la première partie s'achevait et René Stourm classait d'un geste net les documents dont il s'était servi pour étayer ce premier point. Ainsi, de quart d'heure en quart d'heure, et toujours sous la conduite de l'impassible horloge. Les soixante minutes écoulées, le maître repliait son dossier. Le cours était fini.

Je suivais ces leçons avec le plus vif intérêt: c'était du nouveau pour moi; ce l'eût été pour tous les Canadiens français, car personne n'avait songé dans notre province à expliquer la question vitale du budget et de l'impôt; et puis, c'était — com-

ment dirais-je? — une leçon d'enseignement, l'inappréciable apport d'une discipline: j'avais, comme pour bien d'autres cours, le sentiment, non seulement d'apprendre quelque chose, mais d'apprendre à apprendre en écoutant ce maître enseigner. Je lui prenais tout: son savoir, son expérience, son expression, sa méthode. Et mes cahiers fourmillaient de mots propres à m'éclairer sur le secret de cette parole pleine et sobre, sur les raisons de cette rayonnante clarté. Au moment de traiter de l'américanisme, je viens de les rouvrir, à la recherche d'une pensée qui m'avait frappé et que Stourm avait jetée négligemment en définissant l'impôt. Je l'ai retrouvée, sous l'encre séchée depuis trente ans déjà. Le professeur citait les définitions de différents auteurs: Caillaux, Jean-Baptiste Say, Bastable, d'autres encore. Puis, celle de Leroy-Beaulieu tirée de son *Traité de la Science des Finances,* « qu'il ne faut pas, disait-il, avoir lu avant de venir donner son cours ».

Cette réflexion s'applique aux ouvrages d'André Siegfried sur l'Amérique. Quel troublant témoin pour qui veut témoigner à son tour: il a tout dit, tout noté, tout tranché d'une touche brève ou d'une minutieuse observation. On peut ne pas s'accorder avec lui — et encore! — ne pas le suivre ou vouloir le retenir sur une pente dange-

reuse, on ne laisse pas d'être pris, subjugué, par la vivacité si juste de sa pensée. Et ce qu'il y a de plus gênant, c'est qu'on ne sait plus si ce qu'on allait dire, au moment même où on le dit, et ce qu'on croit avoir saisi dans la réalité et donc posséder bien en propre, ce n'est pas à lui encore qu'on l'emprunte. Il reste que les problèmes dont il parle, nous les avons vécus. C'est ce qui me détermine.

C'est ce qui m'incite aussi à en traiter dans un esprit objectif, à exprimer un avis ne comportant pas de critique ou de blâme, d'enthousiasme ou d'exaltation, mais qui épouse du plus près possible les données d'une observation sympathique et libre, conduisant à un jugement qui fixe nos attitudes. On s'est ému aux Etats-Unis, dans les milieux intellectuels en particulier, de l'opinion des Canadiens à l'égard des Américains: elle serait sévère, sinon injuste. Il faut bannir de telles intentions, si elles existent, pour poursuivre une vérité qui en vaut la peine puisqu'elle reflète une civilisation, c'est-à-dire une raison élevée de croire et d'agir. Dans cette haute sphère, on retrouve la sérénité qui sied et la pensée ne risque pas d'errer.

Une autre difficulté naît de la complexité du sujet. En soi, déterminer ce qu'on entend par l'américanisme est déjà périlleux.

L'américanisme, qui est au fond le progrès

moderne en ce qu'il a de pratique et de répandu, eſt un fait universel; et — on n'y pense pas toujours — toutes ses origines ne sont pas américaines, si l'Europe a, ne fût-ce que par sa pensée, engagé l'humanité vers des formules où se complaît l'énergie *yankee*. Firmin Roz observe curieusement que René Doumic a pu écrire un article sur le progrès moderne sans sortir de l'Europe, sans même tracer le mot Amérique. L'américanisme eſt donc un fait universel engendré par l'Europe, mais précipité, intensifié par des circonstances de milieu: espace et nouveauté. L'Amérique possède une grande liberté de mouvements et ne subit pas la gêne des siècles. Ayant trouvé l'espace, les Américains y ont logé l'invention.

L'Amérique eſt un pays qui devient, qui s'adapte, donc un pays en mouvement qui n'offre pas le spectacle achevé de pays plus anciens comme la France, l'Angleterre ou l'Italie. Même ceux qui veulent définir la France redoutent la difficulté de leur tentative, quoique la France soit en place depuis des siècles, burinée par des générations. Paul Valéry, par exemple, dans une synthèse d'ailleurs admirable du capital spirituel, de la richesse ouvrée de la France, doute s'il arrivera, sans citer de noms, sans énumérer les œuvres, à évoquer avec de simples mots une image qui soit ressemblante et complète. En Amérique, si tout eſt

adulte, tout est aussi en construction. Les pays s'organisent sous nos yeux, s'humanisent un peu chaque jour; les entreprises surgissent du néant; les initiatives se hâtent et se multiplient; les hommes, ayant secoué leurs traditions, s'enivrent d'immensité et de mouvement.

Il est possible sans doute d'établir des comparaisons entre les Etats-Unis et le Canada, par exemple, voire entre les pays du nord et les pays du sud de l'Amérique, mais leur état de croissance, leur civilisation *in potentia,* est instable, disparate, au moins pendant le temps qu'il faut aux adaptations. Ce qui semble clair aujourd'hui risque de n'être plus vrai demain, ou plus tout à fait vrai; en sorte que, dans ces masses en fusion, ce sont des reflets, des tons plus ou moins accentués, qu'il faut distinguer et rapprocher comme on fait des nuances sur la palette d'un peintre.

*
* *

Le Canada adhère aux Etats-Unis et se confond avec eux dans la masse américaine. Le milieu est le même. Deux remparts contiennent les mers et gardent le continent; une plaine s'étale au centre, verrouillée au Plateau laurentien. Les Apalaches que prolongent les Alléghanis se

dressent sur l'Atlantique et se replient vers la vallée du Saint-Laurent et les Grands Lacs; au delà, une mer asséchée et riche descend vers le sud et borde à l'ouest le barrage des Rocheuses. Le cercle montagneux s'évase vers l'extrême nord et s'apaise au sud contre les hauteurs mexicaines.

En Amérique latine, note André Siegfried, « les pays sont fort différents », mais en Amérique septentrionale ils se prêtent à une sorte de généralisation. Peut-être, mais les mêmes mots servent à définir les mêmes choses, de part et d'autre: masses primaires aux sommets adoucis, aux reflets de bronze; « plaines sans fin », images de la monotonie; pics de l'Ouest, rouges sous le soleil couchant, blafards dans la nuit. Même triptyque. Au point que, « de ces trois régions, aucune ne peut apparaître totalement nouvelle au voyageur qui connaît déjà le Mexique ou Cuba, les Etats-Unis ou le Canada ». D'où cette observation, grosse sans doute de conclusions, « que l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud se ressemblent, s'apparentent au point de ne former, dans cette partie du monde, qu'un seul et même continent, le continent américain ».

Cette comparaison importe peu, s'il s'agit pour nous de l'Amérique du Nord, qui forme un tout dans ses traits essentiels, dans son ossature, mais sur laquelle le climat projette ses rigueurs ou ses

générosités, comme un souffle de division, du nord au sud, et partage les contrées au gré des vents sans se soucier des limites politiques ni de l'œuvre humaine. On suit, selon les latitudes, des printemps ravissants qui se succèdent comme une conquête de vie, d'interminables hivers ou de terribles sécheresses. Les géographes précisent d'un mot ce phénomène; ils disent le climat « continental », ce qui signifie ici américain.

Il existe donc une Amérique — une *Panamérique*—physique: deux masses cadenassées à Panama. Et le Canada n'est qu'une partie de cette Amérique. « On parle de deux Canadas, le français et l'anglais, écrit Paul Morand dans *Rien que la Terre*: il en est un, semble-t-il, un plus grand et plus moderne, troisième du nom, le Canada américain.»

Plus moderne sans doute, mais plus ancien aussi. On s'en rend bien compte devant un plan en relief de l'Amérique du Nord qui donne, avec une vue générale des axes naturels, la sensation de survoler cette partie du nouveau monde. La terre se déploie dans son vigoureux ensemble, comme sous l'œil d'un aviateur qui l'embrasse toute d'un regard: les montagnes forment, autour de larges échancrures, un clapotis de sommets. L'impression est très vive: crêtes, plaines, rivières, inclinent, au point d'entraîner les yeux, courent en

quelque sorte, du nord au sud. Devant ces forces muettes, on évoque et on comprend l'élan des découvreurs emportés par ce mouvement vers des régions toujours plus lointaines. Si le cinéma, comme il sait le faire, animait la carte sous notre regard, nous surprendrions cet appel du sud où un sol plus généreux ajoute à la puissance de son attrait l'abondante beauté des paysages.

Les nations de l'Amérique du Nord se partagent la terre comme un bien commun, une chose encore inutilisée mais utilisable. Comparés à la plupart des contrées d'Europe, un état, une province sont énormes et vides. Les Etats-Unis et le Canada apparaissent en formation, *in actu,* sortes de pays de réserve ou d'attente. Ils s'humanisent, mais avec lenteur dans leur immensité. Les villes naissent, grandissent sous le regard, prennent une physionomie; la campagne se dessine, se précise parmi des horizons qui gardent la sauvagerie primitive; des centres où l'homme est apparu depuis plus longtemps acquièrent un caractère fini, presque fignolé, ainsi qu'il en existe en Europe, mais l'espace exerce encore sa domination par sa présence et ses promesses. Les deux pays en disposent, et c'est un de leurs traits communs; la nouveauté s'installe à l'aise. Tout est à prendre et tout est à faire; on a l'étendue et la liberté de s'y établir. Et cela seul engendre une psychologie

de conquête et de travail, d'audace et de succès. Comment ne pas se dépouiller des traditions, de celles au moins qui gêneraient l'action, qui retiendraient l'essor, pour adapter le pays au renouvellement de l'homme, des habitudes humaines: laisser derrière soi de vieilles entraves, et se donner l'enivrement de l'indépendance.

Dans ce vaste domaine rien n'empêche la pénétration; au contraire, tout l'incite et l'entraîne: la puissance des attractions géographiques et, par ailleurs, le peu de consistance des limites qui séparent les deux nations neuves. Non seulement, comme tous les voyageurs le constatent, Montréal est attiré vers New-York, Halifax vers Boston, Winnipeg vers les plaines grasses du Mississipi, Vancouver vers Portland et San Francisco; mais des centres comme Niagara ou Windsor vivent dans l'ambiance immédiate des Etats-Unis. Le Canada habité est une bande de terre étroite et qui touche aux Etats-Unis sur trois mille milles de longueur. Pas de frontières naturelles. Des montagnes et des plaines, le Canada possède une partie, les Etats-Unis l'autre; et les limites naturelles sont à l'intérieur des pays. Le continent nord est coupé en deux, transversalement, par la lettre d'un traité. La frontière politique est écrite, c'est un paraphe, une volonté à peine indiquée, une ligne sans consistance désignée sur la grande route

ou en plein champ par un poteau: *U.S.A., Canada*. La seule marque que j'aie vue, c'est une tranchée pratiquée dans une forêt, un vide, une sorte d'allée de séparation. Jamais je n'ai touché la révélation d'une allégeance nouvelle, n'étaient les douanes, un drapeau. On passe d'un pays dans l'autre sans s'en rendre compte. A certains signes: l'habitation, l'allure des occupants, les impondérables, on s'inquiète, mais le Canadien même s'y perd souvent devant les espaces que rien ne distingue ou les villes frontières identiques qu'un tramway, à peine retardé par les douaniers, relie. La route, le paysage, les villes, la maison, l'homme, obéissent à une impulsion qui confond tout dans un milieu de plus en plus ressemblant, où le moindre geste quotidien s'accomplit sans surprise et sans heurt: une circulation plus prononcée, mais dans un organisme presque semblable.

J'ai connu des enfants qui ne voulaient pas croire qu'ils étaient rendus aux Etats-Unis, convaincus que leurs parents en le leur affirmant se moquaient d'eux. Quant à l'Européen, il s'y perd. En 1912, j'accompagnais la Mission Champlain que nous avions accueillie à Rouse's Point. Sommes-nous dans votre pays, me demandait-on à chaque minute, car les membres de la délégation avaient hâte de saluer la terre canadienne. De fait, ils se découvrirent quand ils apprirent, sur

la foi de nos affirmations, qu'ils étaient enfin au Canada. Tant d'autres ont éprouvé la même incertitude! Le poëte François Porché, voyageant de nuit en chemin de fer, se réveille à Montréal, tout surpris des voix et des mots qu'il entend, et qui sont la vraie, l'unique frontière.

*
* *

Les deux pays ont été colonisés d'un même élan. Accrochée à l'est, la civilisation s'est portée vers l'ouest, et on compte les étapes du mouvement qui déplace les *frontier belts* successives. A cette différence que le milieu américain se prête mieux à l'expansion quand, au Canada, l'homme est contenu par le Plateau laurentien et les impénétrables solitudes du nord. Le Plateau, il ne l'a guère conquis, sauf en quelques endroits propices à la culture, à peine une frange. Ses promesses hantent l'imagination. Dans un climat difficile, la nature entretient des forêts. Peut-être la fortune est-elle sous le sol revêche.

En travers des lignes naturelles, dont l'homme ne peut qu'atténuer la vigueur, les deux pays se sont aussi organisés selon des procédés artificiels. Les publications officielles reproduisent par des cartes l'état des territoires que l'histoire a modi-

fiés et montrent un Canada de 1713, de 1774, de 1873, de 1882, de 1898, de 1935. Il y a donc eu un pays qui correspondait à ces figures. On dirait un chantier de construction où les provinces et les districts seraient assemblés comme des blocs à pied d'œuvre. Les premières images consacrent des régions naturelles; les dernières indiquent le triomphe des lignes géométriques tracées dans l'impassible plaine.

Il en est ainsi des Etats-Unis. Dans mon enfance, on m'avait donné, au Jour de l'An, un casse-tête dont les morceaux assemblés reproduisaient le territoire américain. L'est gardait un peu de la physionomie régionale, mais l'ouest n'était que rectangles difficiles à distinguer. Les teintes très marquées, dont usent les atlas pour représenter les états américains ou les provinces canadiennes, accentuent l'impression de pays tirés au cordeau, façonnés comme ces ouvrages faits de morceaux bariolés qu'affectionnent les paysannes canadiennes-françaises et dont la mode s'est emparée.

Il y a plusieurs années, j'inaugurais au Canada français un cours de civisme inspiré des méthodes américaines. Je consacrai la première leçon au territoire et je projetai sur un écran, d'abord la carte orographique de l'Amérique qui apparut ainsi dans son aspect rugueux, dans la vigueur de sa

morphologie, puis la carte politique, divisée en morceaux joints selon les limites administratives imaginées par les hommes. La seconde image, si opposée à la première, avait à peine touché la toile qu'une exclamation spontanée jaillit de l'auditoire, tant la différence était marquée. Sans doute reconnaissait-on, du même coup, la difficulté inhérente à cette tentative, sorte de gageure politique, et l'ensemble des problèmes humains nés d'une entreprise aussi audacieuse superposée par l'homme à l'œuvre de Dieu.

Il n'est pas sûr, d'ailleurs, que l'aventure soit achevée, qu'elle ne provoque pas des adaptations imprévues, comme l'observe André Siegfried. L'Amérique, dans sa construction politique poussée vers l'ouest, n'a peut-être pas dégagé son œuvre de toute influence européenne. Il y a la mer, qui renaît comme on voit parfois renaître de vieilles routes abandonnées; l'océan se rétrécit: par la vitesse accentuée des transports et le percement des isthmes, il devient un trait d'union, au lieu d'une barrière. Ainsi contracté, l'Atlantique joue, dans le monde rapproché, le rôle que tint en Europe la Méditerranée et renouvelle, s'il ne l'accentue pas, l'action de l'Europe occidentale sur le nouveau monde. On assistera donc peut-être à une orientation opposée aux forces constructives

de l'Amérique et à un retour de l'ancienne tradition impériale, par la reprise des courants naturels.

*
* *

Artificiel au Canada comme aux Etats-Unis, le peuplement reçut dans les deux pays l'impulsion d'un groupe initial dont l'action, très forte durant la première période, menace de se diluer, se dilue effectivement, à mesure que les apports hétérogènes se superposent et prennent plus de consistance.

L'opération — car c'en est une — ne se fait pas toute seule; elle obéit à des influences qui rayonnent et gardent une physionomie traditionnelle au pays, la lui imposent en agissant au fond du creuset comme un ferment. Ce ferment sera-t-il assez puissant? Voilà l'intéressante expérience que suit toute l'Amérique.

Le phénomène, véritable chimie humaine, n'est sans doute pas unique mais il offre l'intérêt de se produire sous nos yeux. L'aventure s'engage au milieu de nous. On entend le bruit de la hache et du marteau dans la forêt toute proche, et le choc des pas, et la joie de l'arrivée. Avec un peu d'imagination, même sans fermer les yeux, on revit le spectacle passionné. L'homme s'introduit

dans un cadre nouveau pour y établir une nation, celle dont il croit porter la durée. Il choisit le lieu de son labeur: nous serons bien ici, dressons-y une tente. Cette tente, il la veut neuve et solide, accordée à son tourment de libération. Dans son esprit, il fonde définitivement. Vivre mieux, parmi l'abondance et la paix, sous le rayon de la fraternité: vieux rêve humain, dans un corps rajeuni, rêve de Cabet auquel le nouveau monde répond par une formule imprégnée de la science qu'elle dépasse d'une merveilleuse réalité. Les commencements s'accomplissent dans une double exaltation religieuse: l'une éprise de sacrifice, l'autre, de rigueur assouplie au progrès. Et l'homme promulgue son désir qui sera la loi de ses enfants et de ceux qui viendront après ses enfants, indéfiniment. Le peuple, désormais, sera le maître sous le signe de la divinité.

Tous les peuples, même les plus anciens, viennent de quelque part, c'est-à-dire d'ailleurs. Tous, sauf le premier qui mit en mouvement l'illassable caravane. Tous les peuples proviennent de la fusion d'éléments divers. La France, l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne et l'ensemble des pays slaves ou slavo-latins—des pays «à trait d'union»—groupent des hommes dont l'origine est loin d'être homogène, qui jurent d'être réunis si, sous le calme apparent de l'unité, leurs sentiments pro-

fonds persiſtent au point qu'on en perçoit les réactions et que la politique s'en préoccupe. Mais les peuples européens, et à plus forte raison les peuples orientaux, ont une longue hiſtoire qui apaise leurs traits et donne à leur physionomie le repos de l'âge. Si bien qu'on a l'impression, en Amérique, que l'Européen a toujours exiſté. Sans doute ses origines sont-elles mêlées — eſt-il, encore une fois, un peuple qui ne soit un rendez-vous de figures tendues d'ailleurs?—mais l'Europe, avec le temps, s'eſt ſtabilisée. En Amérique, nous aſſiſtons à la naiſſance des peuples. Aux tribus sauvages, l'homme blanc a succédé, transportant ses hérédités sur un sol vierge où il recommence sa vie. Vers le nouveau monde, l'Europe succède à l'Europe, morceau par morceau, se déplaçant par masses qui se juxtaposent un inſtant puis se diſloquent; et les flots successifs s'aplanissent en bouillonnant. Sous la mer humaine persiſtent des mouvements de fond que l'on distingue longtemps.

L'hiſtoire des deux nations eſt identique si l'hiſtoire c'eſt le peuplement. L'hiſtoire unifie, pense André Siegfried. Sûrement dans un pays ancien; mais dans un pays neuf du type américain, vaſte paquebot, elle désagrège si la loi n'intervient pas. La loi même eſt un lien frêle tissé

par les hommes et que les hommes peuvent briser.

Le Canada est, plus que les Etats-Unis, un pays de race blanche. Quelques nègres, réfugiés dans les gares, préposés au cirage des chaussures ou aux ardeurs de l'asphalte, quand ils ne sont pas sur la scène; des Chinois, dans les villes et leurs banlieues ou dans les mines de l'Ouest; et des Indiens qui disparaissent avec noblesse, mourant d'inaction dans les bornes où la civilisation les contraint. Le reste, l'immense majorité, est d'origine européenne, ce qui simplifie le problème.

Le peuplement du Canada, accompli sur le rythme américain et composé des mêmes vagues humaines, moins fortes mais aussi variées, est une fournée du vingtième siècle dans sa nouveauté. Nous recevons, à notre tour, l'exode de l'Europe vers le monde promis à ses ambitions par des débauches de réclame. Jusque-là, les masses avaient dépassé le Canada, ses *arpents de neige* redoutables, pour s'abattre sur les Etats-Unis à l'enivrante fortune.

Le courant vers l'Ouest canadien s'enfle à la fin du dix-neuvième siècle et, à la veille de la guerre de 1914, les immigrants arrivent par centaines de mille chaque année. Le Canada cherche à détourner, à dérober la formule américaine, par la promesse de ses richesses insoupçonnées que les

prospectus disent *unlimited*. Il présume que l'Ouest absorbera les nouveaux venus. Il s'y est préparé. Les chemins de fer attendent le voyageur. Mais le flot se divise en touchant la terre canadienne, plus exigeante, et une partie rebondit vers les Etats-Unis: *the missing million*.

Puis, le mouvement s'arrête parce que le Canada, à l'exemple américain, prend des mesures pour l'endiguer; et c'est, après l'appel frénétique à tous les appétits, la porte close. La politique finit par obéir à un souci de protection ouvrière et de surveillance nationale. Les Etats-Unis s'effraient du nombre qui grandit et des questions que ce nombre soulève. Le Canada écarte les nouvelles concurrences et enraie pour un temps sa croissance en hommes; sa politique d'escompte reste vaine: les villes, parées pour l'accueil, traînent leur manteau de pourpre.

L'Amérique s'est donc peuplée par l'accroissement naturel, qui a subi des fortunes diverses, et par l'immigration. Les Etats-Unis et le Canada ont reçu les mêmes afflux d'humanité. Les recensements confirment le phénomène qui, on le sait, a plus d'ampleur aux Etats-Unis, mais qui garde une allure et une variété identiques. Les mêmes races, par un ordre spontané, comme si une semblable impulsion les déterminait les unes après les autres, se répandent dans les creusets d'Améri-

que où parfois elles se condensent. L'immigration eſt déterminée par les mêmes causes: similitude d'origine, appât du gain, recherche du bien-être, élan vers la liberté. On confronte ce phénomène des deux côtés comme deux opérations d'une mathématique humaine dont les éléments disparates subissent une poussée obscure mais nécessaire. On relève à l'arrivée la même diverſité de visages. L'actif annuel et le bilan se comparent dans les deux livres où les deſtinées s'inſcrivent. En tenant un compte rigoureux des origines, on établit, par des procédés de comptabilité sociale, les poſtes d'une vie nationale en formation. La ſtatiſtique porte aux feuilles officielles le nombre et les antécédents des individus que la nation accueille et surveille; elle fait le point de l'assimilation. Elle diſtingue ceux dont la famille eſt établie depuis plus d'une génération sur le sol national, ceux qui sont nés en Amérique de parents étrangers, enfin ceux qui viennent de l'étranger. Il suffit de transcrire les chiffres; l'alignement eſt le même: on compte vingt-six « races » aux Etats-Unis, vingt-trois au Canada et les ſtatiſticiens, las d'énumérer les sources, réunissent sous le mot *others* ceux qui ne comptent pas assez pour qu'ils en révèlent le nombre, poussière d'hommes au fond du tamis. Dans la figure apaisée des peuples nouveaux les

traits qui les ont formés apparaissent encore: la ſtatue dégagée du moule porte des bavures.

Suivant les affinités de race ou de religion, des groupes se forment, dans les deux pays, aussi bien qu'en Amérique latine. Moins nombreuse, la la population du Canada eſt tout de même compartimentée. Comme aux Etats-Unis, les groupes détachés d'Europe se reconſtituent. Ils accentuent le caractère de certaines régions: l'eſt, français et anglo-saxon; l'oueſt, cosmopolite. Victoria eſt encore britannique, au moins d'aſpect; Halifax garde des traits « loyaliſtes »; mais les rues de Montréal, et surtout de Toronto et de Winnipeg, ont des reflets de New-York ou de Chicago.

D'ailleurs, il n'y a guère d'état ſtatique quoiqu'il y paraisse, car l'immigration vers l'intérieur se poursuit et les groupes évoluent selon la distance, l'enivrement, l'intérêt ou la « conception de la vie ». Les deux pays bougent, surtout leurs villes bariolées.

Ainsi faites, mobiles et fixes tout à la fois, les physionomies se ressemblent, si elles sont des réductions de l'Europe sinon du monde dans un seul cadre et sous un seul gouvernement. Dans tout ce que dit André Siegfried du peuplement américain on peut remplacer les mots Etats-Unis

par le mot Canada. Il le fait d'ailleurs lui-même dans son *Canada, puissance internationale.*

Un fait certain, dont nous retrouverons les conséquences, c'est que les deux pays tiennent grâce à leur noyau initial. C'est, pour le moment, une similitude. Aux Etats-Unis, un groupe de même lignée, de même religion, organise une société en terre neuve et lui imprime un caractère assez durable pour qu'il influe sur la nation grandie et transformée. Au Canada, le premier groupe, le noyau initial, est français: l'apport des Loyalistes américains, restés fidèles à l'Angleterre au point de mépriser la jeune liberté qu'on leur promettait, constitue un second noyau. Dès lors, la figure du Canada change, mais il garde une ressemblance européenne: une volonté exprime son attachement à une double tradition tandis que la nation américaine a rompu avec l'ancien monde.

Or, des deux côtés, ces groupes fondateurs sont débordés. La solution se dilue. Les Etats-Unis tournent au cosmopolitisme. Le Canada subit les mêmes atteintes, moins profondément. L'Amérique aristocratique de Paul Bourget est loin; l'Amérique de Siegfried s'est installée. Et c'est contre l'ouest aussi que s'y joue la partie.

Cet aspect met en lumière les forces de résistance des deux peuples. Si ces forces continuent d'agir aux Etats-Unis au point d'assurer encore

leur unité, elles prennent la même valeur au Canada où elles sont tendues vers une destinée différente: le Canada, si semblable qu'il soit aux Etats-Unis, est bâti au fond contre les Etats-Unis. Versons, disait le chancelier sir Robert Falconer, du vin nouveau dans de vieilles outres. Tout le problème, en effet, pour le Canada, est de ne pas abandonner les vieilles outres.

*
* *

L'assimilation résulte de la contrainte morale, de l'exemple érigé en principe par la loi: procédé artificiel ou tout au moins à moitié effectif, contre l'influence ancestrale, l'origine, les traditions ethniques. Elle s'accomplit par degrés, selon que ces résistances persistent.

L'assimilation politique n'entraîne pas de difficulté; elle résulte de la naturalisation, et c'est plutôt l'Etat qui résiste et demande à être éclairé sur les vertus des aspirants. L'immigré est tout disposé à se soumettre, car la citoyenneté, en écartant le reproche d'une origine étrangère, le consacre; elle entraîne pour lui le droit de vote, le droit d'orienter la marche du peuple. Elle l'admet dans la maison où il prendra figure de maître. Il fait désormais partie d'un grand tout, d'un peuple

actif et puissant. Il eſt enrégimenté. Il porte ses galons. Le nouveau citoyen eſt jeté dans le *melting pot;* il subit la longue cuisson. Des mouvements d'opinion l'entourent, le captent, le triturent. Ces mouvements sont moins sensibles peut-être au Canada, où ils sont plus discrets, mais aussi fermes au fond et tout aussi surveillés, bien que l'Anglo-Saxon, sûr de soi, incline à penser que les autres imiteront un modèle qui lui paraît idéal.

L'assimilation consciente et organisée tend au même résultat par des procédés identiques: un seul peuple sous un seul drapeau; on ne dit pas sous un seul Dieu. En réalité, elle eſt plus lente que ne le voudrait la volonté qui s'efforce de l'imposer. Elle ne s'accomplit pas d'un trait de plume, sitôt que l'individu par un acte commandé se courbe sous la loi commune. A fleur de peau, la masse semble unifiée car elle eſt faite des mêmes visages et ses replis appartiennent au même monstre. Mais jusqu'où va l'accord? Jusqu'à l'âme totale? Les éléments dissemblables se confondent-ils? Il y a bien une « apparence » que signale Siegfried, une adaptation perceptible de l'extérieur. Le geſte eſt commun, mais la pensée qui l'inspire? Un sentiment diſtinct persiſte chez les nouveaux venus et même chez leurs fils: fidélité à des idées lointaines, à des attitudes antérieures;

sorte d'irrédentisme obscur, mais réel. L'assimilation serait parfois *only skin deep,* comme disent les Anglais, et encore, car l'aspect physique du peuple a fait songer bien des sociologues. Et si l'assimilation se produit à la deuxième ou à la troisième génération, cette génération ne retrouve-t-elle pas, dans la libération du succès, dans l'exaltation du progrès, un champ propice au retour des tendances ancestrales? Le temps seul accomplira, s'il y arrive, la fusion des groupes disparates qui constituent ce qu'on appelle, en attendant, le peuple américain.

Aux Etats-Unis, l'harmonie résulte d'une volonté commune, contrainte par la législation et encore soumise à l'impulsion des pionniers puritains, épris de moralité et de bien-être. Cet idéal, imposé et répandu par le prêche et l'exemple, sauvegarde les forces civiques qui, jusqu'ici, semblent avoir triomphé des passions individuelles et des dangers d'un matérialisme débordant.

Au Canada, le problème est moins étendu. Le noyau de tradition anglo-française est considérable: soixante-dix pour cent de la population; et l'influence slavo-latine, moins prononcée. C'est, dans la similitude des situations, une différence importante. Mais l'Ouest bouge, où se sont accumulés les immigrés de plus fraîche date. Il pose plus vivement que l'Est le problème de l'a-

méricanisation. Montréal et Toronto pourtant assemblent, nourrissent, des éléments hétérogènes qui accueillent les mouvements du dehors, et participent au cosmopolitisme de la nouvelle Amérique. La population canadienne résiste donc davantage à cause de sa composition qui retarde sur les Etats-Unis — elle est, en 1937, ce qu'était la population américaine en 1890—,mais le cosmopolitisme existe et rejoint le cosmopolitisme américain par les mœurs, les attitudes et même la pensée.

Une influence semblable à celle des Puritains se retrouve au Canada. Elle est anglo-saxonne surtout et s'exerce auprès des nouveaux venus dans le sens de l'assimilation. Plutôt politique, elle entretient la piété impériale sur l'autel canadien, mais elle garde un caractère protestant qui s'accentue à la moindre menace.

Le Canadien français réagit contre cette domination qu'il subit, lui aussi, puisqu'elle s'exerce dans tout le pays par l'administration, l'opinion et les mœurs. Heureuse résistance, si elle se produit dans le sens d'une tradition. Par ailleurs, les deux civilisations forment bloc et s'opposent à l'envahissement des idées américaines. Ainsi le sentiment canadien conserve assez de vigueur, même s'il n'est pas unanime, pour donner à la

nation un caractère qui la rattache à la civilisation européenne.

*
* *

Les institutions politiques se ressemblent à s'y méprendre. Si les constitutions ne sont pas identiques, elles s'inspirent du même principe de décentralisation politique et administrative. Les Etats-Unis et le Canada sont des états fédéralisés, l'un indépendant, l'autre autonome. La province canadienne correspond à l'état américain. La principale différence — elle a son importance — est que les états américains reçoivent et exercent les pouvoirs que la Constitution ne réserve pas au gouvernement fédéral; quand, au Canada, c'est le gouvernement central qui est revêtu des pouvoirs que la Constitution n'accorde pas aux provinces. Autrement dit, l'état américain possède, en matière de législation, un champ plus étendu, une autorité plus large.

Peu importe que l'on distingue dans les états américains une vie plus ample, des sources plus autonomes, une volonté plus libre et plus surveillée tout à la fois, une crainte des empiètements du pouvoir central plus accentuée; il reste que les deux pays, lourds organismes qui ne sauraient

fonctionner tout d'une masse, sont décentralisés de même façon, au point que l'un a servi de modèle à l'autre, et que, par leurs caractères, leurs attitudes souvent, même par leur étendue, les provinces ou les états constituent des unités qui se ressemblent et se comparent sur plus d'un point.

Rien de neuf au fond: les états unitaires eux-mêmes sont constitués de la sorte. Les démarcations sont atténuées, la centralisation accentuée, mais les divisions subsistent, même si on a tenté de les faire disparaître ou de les amoindrir. La Troisième République évoque couramment les anciennes provinces de France, malgré les départements, les municipalités, les communes et les bourgs. Partout, on divise pour administrer: jusque dans les moindres centres, une autorité prend charge des intérêts publics.

Pays neufs, au point que leurs frontières intérieures bougent encore, les Etats-Unis et le Canada ont des divisions politiques à peine établies; il en est d'hier, on prévoit celles qui seront demain. Bâtis peu à peu, les états ou les provinces, qui dépassent en étendue bien des pays d'Europe, ont été détachés de l'ensemble par morceaux, après avoir acquis une sorte de majorité. Les parties qui ne sont pas admises au rang d'état ou de province sont tenues en réserve sous le nom de « territoires ». Ainsi le processus n'est pas achevé; la

géographie intérieure n'eſt pas arrêtée: les figures varient.

Quant à l'organisation municipale et aux organismes « locaux », comme on les appelle, ils sont empruntés au type anglo-saxon, ce qui a pour conſéquence de les confondre davantage. L'école aussi relève, comme en Angleterre, de municipalités libres; leurs différences ne sont pas marquées au point de les opposer; et elles dépendent d'ailleurs des circonſtances économiques ou sociales plutôt que des cadres adminiſtratifs qui gardent un caractère uniforme, parfaitement reconnaissable.

La politique au Canada, les procédés politiques plutôt, se ressentent indubitablement du voisinage américain, mais il eſt bien difficile d'indiquer à coup sûr les origines. Les mœurs électorales — tam-tams, affiches, cortèges, programmes — rappellent parfois à s'y méprendre les pratiques utilisées depuis longtemps aux Etats-Unis. Mais les Canadiens français conservent dans ce domaine où ils brillent, qu'ils cultivent avec acharnement, une originalité propre. Le parlement de Québec, muni de la procédure anglaise et de tout l'appareil londonien, eſt un parlement français par la parole, le mouvement, les heurts et même les attitudes. N'est-il pas naturel que ce soit au parlement de la Province de Québec que

l'on ait le spectacle vivant de la complexité d'une situation qui résulte d'événements historiques superposés? L'ancien régime, le régime français, était dirigé de Paris: les habitants, comme on les appelait, n'avaient guère accès à l'orientation politique du pays. Un gouverneur, un intendant, un conseil souverain, conduisaient les affaires au nom du roi. Les juridictions locales étaient restreintes, fort modestes. La cession installa les institutions politiques de la Grande-Bretagne. Elles subsistent depuis et ressemblent toujours au prototype de Londres. Les réformes que l'on a pu apporter en cours de route ont été inspirées de ce qui s'est pratiqué en Angleterre. Le régime est donc anglais, nettement anglais. Même s'il se constitue à l'américaine, en période électorale, il demeure français d'expression dans ses cadres britanniques.

Il y a de cela en Amérique latine. « Par les conditions du gouvernement, écrit André Siegfried, l'Amérique latine est américaine; elle demeure latine par plusieurs de ses réactions politiques; d'où une ressemblance avec les Etats-Unis parce que le socle continental est le même, mais, dans les procédés de lutte pour la conquête ou la défense du pouvoir, un rappel évident des mœurs ibériques. » Telle est bien la situation au Canada

français, mais les mœurs électorales y sont marquées de la *furia francese*.

Le Canada français ne s'intéresse guère au mouvement panaméricain, à l'impérialisme américain. Une élite assez restreinte entretient à l'égard des mouvements politiques aux Etats-Unis une amicale curiosité. Le peuple met sa confiance dans la puissance américaine qu'il chargerait volontiers de sa protection. Il y a bien un mouvement qui fut sensible autrefois, qui se réveille parfois dans les conversations et que les querelles européennes avivent: l'annexion. Chose lointaine et possible, dont on parle sans y croire, ou pour en rêver. Le Canada français reste britannique.

On trouve des ressemblances, même dans les institutions religieuses. Pour ce qui est des protestants, pas de doute possible. Madariaga, dans son livre admirable, *Anglais, Français, Espagnols,* évoque l'ubiquité de l'Anglo-saxon installé de par le monde dans la familiarité de ses institutions: « Sur toute la terre, écrit-il, ce peuple érige, témoins de ses passions insulaires, des églises et des cimetières anglais; et c'est ainsi que, insulaire même après le trépas, naviguant dans des bières anglaises, il arrive aux côtes d'une éternité qui n'est qu'un autre *Dominion* par delà les mers de la mort. » Mais le catholicisme même subit les

atteintes de l'américanisme, non pas dans son essence, car les moindres écarts seraient vite réprimés par Rome au nom de l'universelle tradition, mais dans une pratique quotidienne ou dans des modes inspirés du réalisme, d'ailleurs bien intentionné, de nos voisins.

Le milieu social est à ce point semblable qu'un Canadien mêlé tout à coup aux rouages de la vie administratrive ou judiciaire des Etats-Unis — à la suite d'une contravention aux règlements de la circulation, par exemple, ou d'un accident de la route — subit les procédures, l'arrêt de la justice ou les contrariétés de la fortune avec la tranquillité que lui donne sa connaissance des hommes et des habitudes; il se sent chez lui, même dans l'adversité, et rien ne le rebute dans ce monde étranger et familier tout à la fois; rien si ce n'est peut-être la langue ou un degré plus ou moins marqué de brusquerie bonne femme, à moins que ce ne soit une plus exquise politesse.

Toutes ces ressemblances se retrouvent au cinéma, qui est révélateur en cela précisément qu'il est sans surprises: les scènes de la vie fédérale, municipale, scolaire, voire paroissiale ou judiciaire — sans compter celles de l'existence journalière —, les spectateurs font plus que les suivre, ils les vivent sans étonnement, y cherchant sans doute l'attrait de la nouveauté qui tient dans le

décor ou dans l'allure, mais qui ne résulte pas d'une dissimilitude dans les institutions fondamentales.

Quoi qu'il en soit, une chose demeure indéniable pour les Canadiens français, c'est leur voisinage: ils touchent au foyer, de quelque lieu qu'il ait été alimenté. Plus que pour le reste du monde, l'américanisme est donc pour eux puissant et *formateur*. Ils dépendent de l'Europe encore, par leurs sources, mais ils subissent le contact anglo-saxon et l'emprise du milieu américain. Ils sont triplement rattachés, et c'est ce qui rend si troublant le problème de leur fidélité.

Français en Amérique

La province de Québec est la plus ancienne du Canada. La colonisation s'y poursuivit dès le dix-septième siècle, et le peuple se compose d'éléments stabilisés: la proportion entre les sexes, par exemple, y est bien balancée, et l'influence de l'immigration peu sensible. La population est homogène parce que les Canadiens français, qui forment quatre-vingts pour cent du total, ont conservé leur caractère en se perpétuant dans le milieu où la France les a laissés, et sans apport étranger.

Tous les Français du Canada sont natifs du pays. Ils y ont grandi et y ont reçu leur formation; car, si l'on en compte plusieurs qui ont complété leurs études au dehors, en France surtout, la masse demeure au Canada et fréquente les écoles canadiennes. Les Canadiens français ont un héritage historique qu'ils assument depuis trois siècles: ils veulent garder leur religion et leur langue, leurs mœurs et leurs traditions familiales ou populaires; ils ne sont pas fermés au progrès qui les entoure et auquel ils se prêtent tout en restant fidèles au passé; ils sont préoccupés surtout des intérêts canadiens, moins des événements ex-

térieurs sauf si ces événements les atteignent de quelque façon.

Les Canadiens français sont installés à la croisée des chemins entre l'ancien et le nouveau monde. Leur volonté, c'est-à-dire leur histoire, est d'origine européenne. Ils tiennent de la France leur raison de vivre et leur civilisation, source de leur résistance. Ils chantent un cantique: « Catholiques et Français toujours »; et un refrain où ils s'adjurent de crier à genoux, « Vive la France »; mais ils entonnent aussi volontiers la chanson de leur poëte: « O Canada, mon pays, mes amours », et leur hymne national débute par ces mots: « O Canada, terre de nos aïeux ». Cela indique un certain flottement. Ils prisent leur titre de Français, mais ils l'expliquent. Il n'a dans leur esprit rien, absolument rien de politique: les liens ont été rompus. Déjà sous l'ancien régime un sentiment nationaliste s'affirmait, et, au sein des armées, dans un sens assez aigu. Rien d'étonnant, car cette attitude est humaine et on retrouve dans la plupart des colonies un mouvement, sinon d'indépendance, au moins d'impatience plus ou moins réprimée à l'égard de la métropole ou de ses émissaires.

Français d'Amérique, de leur propre choix, les Canadiens se rattachent donc à l'Europe par fidélité et par tradition. C'est ce que leur devise ex-

prime: « Je me souviens ». Ils n'analysent guère cette devise, adoptée dans un moment où, persécutés, ils faisaient un mot d'ordre de leur passé. Ils se souviennent surtout de leurs aïeux immédiats, de ceux qui ont conquis leurs droits et, par delà, de ceux qui ont participé à l'épopée française en Amérique. On les propose à l'admiration du peuple, les jours de célébration nationale, et non Jeanne d'Arc ou saint Louis, encore moins Louis XV. On les glorifie pour ce qu'ils ont accompli de canadien, guère pour ce qu'ils portent en eux de français. Champlain est moins de Brouage que de Québec; et combien d'autres, dont la naissance reste dans l'ombre et dont le nom seul retient une sonorité magique dans l'histoire.

La France d'aujourd'hui intéresse le Canadien français, mais avec des réserves, de même que la France observe des limites à l'endroit du Canada. Les relations s'établissent sur un plan à part, à côté ou au delà de la nation. Ce plan porte des fêtes ou des deuils communs, et une affection qui se ravive à l'occasion. La France néglige une colonie—au sens moral ou sentimental—qui ne lui coûterait rien et qui rayonnerait en Amérique du Nord. L'Amérique latine l'attire davantage, et elle se garde de l'ombrage anglo-saxon. Voilà pourquoi la France reste muette, sauf s'il s'agit

de célébrer par l'éloquence les hauts faits du passé ou d'exalter un souvenir. Les rapports franco-canadiens se bornent trop souvent à des mots quand l'enjeu est, à côté des Etats-Unis et au sein de l'Amérique du Nord, une Amérique française. Quel merveilleux endroit pour placer une exposition vivante et durable.

L'origine française du Canada se rattache à la période brillante de la royauté dont la puissance allait s'affaiblir au milieu du XVIIIième siècle, au moment où paraissait l'Encyclopédie. La France, la métropole comme on dirait aujourd'hui, lorsqu'elle installe en Amérique sa coutume et imprime son image à la terre, est un pays ancien. Elle a édifié son unité contre la féodalité. Elle vit l'époque épanouie que nous appelons le *classicisme*: la fondation de Québec précède de peu d'années la première du *Cid*. Le Canada a connu le siècle éclatant de Louis XIV et participé à son rayonnement.

Le génie classique, qui préside à la naissance du Canada et lui propose une destinée, est féru de logique. La France prise l'homme et, dans l'homme, la pensée. Sa littérature est imprégnée d'humanisme, de tradition gréco-latine. Le Canada est séparé de la France au moment où elle s'oriente vers la libération de l'individu. Lui, reste fidèle à l'idéal classique, ou à l'image qu'il en

conserve. La Révolution ne le touche pas, ou très peu; déjà détaché de la France, il passe aux institutions que lui impose l'Angleterre et se réfugie dans son passé.

Le Canada français se relie à l'antiquité grecque et au christianisme, comme la France, ainsi que l'explique André Siegfried, par Rome et le classicisme. A Québec, au commencement de la colonie, la liaison s'exprime par la *ratio studiorum,* formule reprise du Collège de La Flèche et suivie depuis. Elle forme un clergé et une élite; elle sert l'Eglise et la société.

Depuis la conquête par l'Angleterre, le lien entre le Canada et la France n'a jamais été complet dans le domaine de la pensée. Le Canada n'ignore pas les mouvements de la pensée française; ils ne lui sont pas indifférents et il les étudie parce que son héritage le lui impose; mais il ne les partage pas tout à fait et il lui arrive même de les repousser. Le classicisme lui suffit et, dans l'évolution française, il retient ce qui en persiste. Sa France à lui reste classique. Il l'aime dans son passé qui survit en lui.

L'histoire détermine donc le Canada français autant et sinon plus que les Etats-Unis, et j'hésite à reconnaître dans la formation des peuples d'Amérique l'influence primordiale de la géographie.

Venu de France, l'ancêtre découvre, évangé-

lise, cultive la terre. Il bondit vers tous les horizons pour les connaître, les circonscrire, les marquer de la fleur de lys et les humaniser. L'étendue sollicite les traitants épris d'aventures et de découvertes. Une large part de l'Amérique reçoit le baptême français.

Le pays se dessine à la lueur de ces découvertes. Rien n'arrête les coureurs de bois, les nobles conquérants, les évangélisateurs. Leur courage, leur héroïque curiosité, leur souci des âmes, les emportent aux quatre coins du continent. Le drapeau fleurdelisé flotte partout à la fois. Les découvreurs suivent les voies naturelles; ils animent les rivières de la parole humaine. Au nord, au sud, au centre, à l'ouest, ils surgissent, dépassent les Anglo-saxons accrochés à l'Atlantique; ils touchent à la Baie d'Hudson, atteignent les bouches du Mississipi, s'arrêtent au pied des Rocheuses.

L'incroyable randonnée trace un empire dont une part est encore française et dont le filigrane porte les armes de la France royale. Une carte du Comité France-Amérique montre, sous la forme d'un cœur dont les Grands Lacs et les fleuves dessinent les coronaires et les sillons, cet empire perdu qui semble presque à l'étroit dans les bornes de l'Amérique du Nord.

Des noms persistent. Bien des villes du Canada et des Etats-Unis, fondées ou indiquées en pas-

sant par les Français, justifient par leurs progrès le jugement de ceux qui en ont montré l'emplacement sur la carte de l'avenir. C'est, dans l'histoire, la relation d'une origine, dans le cœur des Canadiens, une source d'orgueil et peut-être de regrets, car cet empire l'imagination le reconstitue aujourd'hui, ne fût-ce que d'une vision; c'est aussi l'occasion de souvenirs que des anniversaires avivent, que des monuments perpétuent. La voix de la France, partie cette fois de Québec, s'y fait entendre. Au moment des « Congrès de la langue française », en 1912 et en 1937, une masse française s'est émue, déplacée, révélée dans sa fidélité. Elle s'est soulevée de la terre qu'elle anime encore de sa parole, de son accent, de sa pensée, de ses œuvres patientes.

*
* *

Groupés au Canada au nombre de dix mille environ, détachés pour la plupart de la France de l'ouest, ces hommes étaient précieux. Ils avaient les fortes qualités du pionnier terrien, l'habitude ancestrale de la terre difficile. Quand les coureurs de bois s'élancent dans la forêt, eux s'attachent au sol.

Leurs procédés de colonisation ont différé du

procédé anglais ou américain caractérisé par la tenure libre. La France institua au Canada sa loi coutumière et le régime féodal: la terre, concédée à des seigneurs, fut répartie par eux à des censitaires. Ce régime étatiste prolongea ses effets pendant deux siècles.

L'autorité royale oriente l'établissement de la colonie, surveille l'immigration, groupe les individus, réglemente jusqu'aux mariages, organise l'économie qui repose sur la traite et l'agriculture, et peu sur l'industrie. Cette économie est simple, mais elle installe en Amérique *l'opus francigenum*: la pensée se transmet par l'école, l'art aussi dont les œuvres survivent comme d'humbles modèles de technique manuelle.

Le Français s'est adapté merveilleusement. Il a défriché la forêt et, dans la clairière, installé sa maison, signe de durée: il s'est « habitué » comme on disait alors. Le mouvement de colonisation a pénétré d'abord le long des rivières, des « chemins qui marchent », puis dans l'intérieur des terres, le long des routes qu'il perçait en plein bois. Le rythme a été partout le même. Par la famille et par le groupement paroissial, le Canadien français a assuré et protégé sa vie traditionnelle.

La famille, qui est ici la vraie « cellule sociale », se plie à l'économie simple des commencements. L'autorité du père, l'influence discrète de la mère,

la préservent. Les enfants, devenus grands, se dispersent: ils s'installent parfois près de leurs parents, parfois au loin où ils recommencent la même vie. A moins qu'ils ne soient entraînés vers la ville, ce qui est une autre histoire.

Les familles réunies sur un même territoire forment une paroisse dont les destinées relèvent du curé. La paroisse, antérieure à la municipalité, se dessine autour de l'église qui forme noyau, puis le long de la route ou de la rivière où les maisons se succèdent en voisinage. Elle rayonne par tout le pays son image sans cesse reprise, plus ancienne quand l'homme a paru plus tôt, toute neuve au milieu des bois à peine ouverts. Ainsi se distingue, sur le sol même, le trait caractéristique de l'humanisation du Canada français: de longs chapelets de foyers paisibles se déroulant au rebord des voies de pénétration. On compare facilement ce procédé à celui qui marque les campagnes où les Anglo-saxons et les Américains se sont installés. Les deux systèmes se juxtaposent aux limites des provinces de Québec et d'Ontario, dans le Manitoba ou dans certains états de l'Est américain, et dans la province de Québec même, dans les Cantons de l'Est, peuplés autrefois par les Loyalistes. L'Anglo-Saxon place sa maison au milieu de sa terre, loin de la route. Il s'isole. Le bourg réunit quelques négoces et la salle commune ou l'église. On se sent

en pays particulariſte, loin des quasi-communautaires que demeurent les Canadiens français.

La campagne du pays de Québec, celle de certaines parties des Provinces maritimes et même de l'Ontario, ont un caractère commun, qui ne varie guère. Sans doute, les méthodes ont été améliorées, la culture diversifiée, la machine utilisée, les engrais répandus, et des industries spécialisées, comme la laiterie et la fromagerie, installées avec succès. Tout cela eſt emprunté au milieu américain. La science qui eſt à la source de ces renouvellements, les Canadiens français l'ont demandée à la France, mais aussi aux Etats-Unis, et l'influence de l'Université Cornell eſt notoire.

Il reſte le paysan et son caractère. Il s'eſt parfois séparé de sa terre pour tenter fortune du côté américain; des romans remarquables indiquent cette attirance vers les villes de la République, attirance trop réelle qui s'eſt traduite par une forte émigration; mais le gros de la population agricole eſt reſtée fidèle aux traits essentiels qu'elle tient de la France. L'homme des champs a subi le charme du progrès moderne sous sa forme la plus répandue qui eſt la ſtandardisation. Les modes, les habitudes nouvelles, se confondent et ne se discutent plus: l'américanisme, ici, pénètre largement, d'autant que le tourisme qui s'accentue diſtribue dans les centres reculés des modèles vi-

vants et des allures qui finissent par ne plus étonner. On se rappelle la sortie de la messe à Péribonka. C'était il y a trente ans. Depuis, le temps a fait son œuvre, mais certaines parties de la province de Québec conservent beaucoup des mœurs anciennes. Il y a surtout les institutions qui demeurent les raisons profondes de la résistance française. Le paysan, du dehors, paraît en pleine évolution; il s'adapte, avec des naïvetés parfois, aux façons de faire, même aux audaces de l'ambiance, mais au fond il reste le même dans les gestes de sa vie. Il garde l'attitude ancestrale, préoccupé uniquement de durer. Il sait peu l'anglais, il l'ignore même avec superbe; il prend des institutions politiques juste ce qui lui sert à se défendre; il ne s'inquiète guère de la vie internationale, ni même des évolutions de ses voisins dont il connaît la puissance sans la redouter à l'excès. On a souvent dit que la France s'américanisait en surface seulement. Il en est sans doute ainsi du Canada français, au moins du Canada agricole. Mais les Etats-Unis sont tout à côté, ils rayonnent puissamment et la source française est éloignée, séparée par plusieurs jours de mer et par l'imperceptible usure du temps. Le Canadien français s'encastre dans l'édifice comme le signe où l'on reconnaît le sourire de la France et son irréductible vigueur.

D'une remarquable natalité, le Canadien français a lutté par cette seule force contre les flots de l'immigration. Sa proportion dans la population totale, forcément réduite, est encore du quart. Il serait en plus grand nombre, s'il pouvait compter les siens qui, passés aux Etats-Unis, s'y sont multipliés jusqu'à former des millions. Au Canada, ce qui fait la force de l'élément français, c'est qu'il est massé dans l'Est. Il progresse dans les autres provinces, mais sa puissance s'affirme surtout dans les Provinces maritimes, dans le Québec et l'Ontario.

Le Canada français vit donc sur ses réserves, réfugié dans des traditions dont il fait un mythe puissant, relié, plus qu'il ne croit ou qu'il ne sait, à ses origines. C'est une attitude profonde, une irrésistible volonté de s'enfoncer dans ses habitudes fût-ce sans revenir aux sources de son génie. Curieux phénomène cette survie dans l'existence quotidienne, sans esprit que celui qui provient de l'inépuisable nature; situation dangereuse car les influences étrangères se font de plus en plus fortes et pénétrantes; et la vitalité, ou les principes de vitalité, moins fermes, moins spirituels.

*

* *

Longtemps la province a été surtout agricole; mais, depuis une vingtaine d'années, en même temps que l'industrie se répandait, la population urbaine dépassait la population rurale, si l'on accepte sans les discuter les procédés de la statistique officielle. Le phénomène démographique le plus remarquable est l'agglomération de Montréal et de sa banlieue qui groupe près de la moitié des habitants de la province, formant ainsi la seconde ville française du monde. Les autres centres, sauf Québec, gardent un certain caractère rural. Les problèmes sociaux sont tout différents selon qu'on les observe à Montréal ou à la campagne.

Dans les petites villes, la pénétration américaine est surtout sensible près de la frontière, quoiqu'elle se retrouve ailleurs, et même dans les centres de colonisation récente. La rue principale révèle cette conquête; elle se compare, en moins riche, à la rue principale des petites cités américaines: façades plates, peintes avec violence et juxtaposées, munies d'enseignes lumineuses; étalages disparates; commerces standardisés, depuis la pharmacie jusqu'au *cash and carry* ou à l'uniprix. On y retrouve les restaurants populaires, le chinois blanchisseur, le garage et le dépôt d'essence, et jusqu'au cireur de bottes. Tout cela est courant, familier en Amérique. Qui a vu un de ces centres les connaît tous. La campagne des

alentours — sauf où l'industrie s'installe —, la ville même, retiennent parfois leur physionomie française, mais on y sent le point de contact par où l'agitation et les facilités du progrès américain se transmettent et s'installent.

La grande ville se souvient de ses origines, qui ne manquent pas de grâce ni de modération, non plus que les villes américaines de l'Est qui ont eu le temps de vieillir un peu, comme Boston ou Buffalo, Troy ou New-York même. On y suit la trace des commencements qui sont imprégnés d'inspiration européenne: les matériaux solides, l'art minutieux et patient, l'intimité recherchée, l'aisance souvent atteinte. Le noyau central dessine la ville ancienne, percée aujourd'hui de gratte-ciel et enrichie, à la périphérie, du débordement des architectures modernes, les unes heureuses, les autres lamentables. Les banlieues, qui se déplacent sans cesse, offrent le même spectacle commode mais hâtif d'un lieu de rencontre: en deçà des maisons où chacun bâtit à son gré, le commerce poursuit la satisfaction des mêmes besoins: pharmacies, épiceries modernes, relais d'essence, cinémas, restaurants automatiques. Des photographies de ces points extrêmes, aujourd'hui dégagés de la grande ville, et qui seront inclus demain dans son cercle à peine refermé, montrent une curieuse similitude d'aspect et même de couleurs, entre les

centres urbains du Canada et des Etats-Unis. Il n'y a d'ailleurs pas à s'étonner de cette évolution toute semblable; elle se retrouve ailleurs, en Europe même, où de très vieilles villes, ceinturées d'enceintes successives dont elles gardent des témoignages, se renouvellent aux limites par des franges neuves marquées de l'allure identique et troublante du progrès universel.

Dans les villes canadiennes-françaises où se produit cette évolution d'une marche assez vive, les institutions que nous connaissons déjà, la famille et la paroisse, poursuivent leurs résistances. La famille, moins unie, est menacée par le mouvement qui la pénètre et la disloque, obligée de subir la dure loi du travail salarié et de la concurrence humaine, minée par les libertés que le siècle propose et dont l'enfance veut profiter. La paroisse, encore forte de sa tradition, fermement groupée autour du clocher, distincte malgré tout et vivante, munie d'œuvres religieuses et sociales qui rayonnent par la prière ou la charité, demeure un centre de cohésion, de solidarité, d'unité d'esprit et de sentiment entre les âmes, sous l'indéfectible lien de la religion.

*

* *

Le Canadien français est individualiste, comme son prototype de la France de l'Ouest. De ce dernier, Lucien Romier écrit: « Au premier abord, l'homme de l'Ouest paraît pensif, tranquille et, hormis le Breton, de caractère volontiers sociable. Mais il est aussi têtu, ami des procédures, conservateur jaloux de son bien et de ses coutumes, et, sauf quand la fortune de mer l'appelle, d'un individualisme plus résistant qu'entreprenant. Très fidèle à ce qu'il connaît, il n'aime ni s'engager à nouveau ni s'occuper des affaires d'autrui. Sur la côte, il naît marin. Mais, dans les terres, il est le plus typique des terriens.»

Non que le Canadien français se refuse à l'association. Il a, de ce côté, fait des progrès depuis cinquante ans, au dire des sociologues qui déploraient autrefois son insouciance. L'association surgit dans tous les domaines: industrie, agriculture, commerce, épargne, assurances, initiatives sociales de toute sorte. On compte des syndicats ouvriers, des cercles agricoles, des œuvres de défense et de protection, des groupements nationaux.

Beaucoup de ces sociétés sont, sinon de type européen, du moins d'inspiration ou de confirmation européenne, parfois belge, le plus souvent française. Surtout les associations qui ont une fin sociale ou religieuse. Et il est tout naturel qu'on demande à sa propre civilisation des moyens

d'agir et de se protéger plus sûrement, des moyens connus, éprouvés par de plus vieux peuples, et qu'il suffira d'adapter.

L'influence allemande ou anglaise est rare. Pourtant, une initiative anglo-saxonne, acceptée par la France, qui sert encore d'exemple ou de raison, a des chances d'être imitée et mise sur pied au Canada français. Le scoutisme y aurait moins vite pénétré si on ne l'avait pas appuyé d'arguments — même religieux — exprimés en France. Ainsi l'attitude française entraîne le jugement, et le Canadien français adopte plutôt une formule qui répond à ses tendances. Mais il s'inspire volontiers aussi des formes de solidarité qui se manifestent de tant de façons aux Etats-Unis et dans les milieux anglais.

Quelques groupements d'un caractère social, qui fleurissent aux Etats-Unis, pénètrent ainsi au Canada français mais à fleur de peau. Ce qui est plus intéressant à noter c'est le rayonnement des grandes sociétés, nationales ou mutuelles, par-dessus la frontière, — sociétés franco-canadiennes ou franco-américaines, — mouvement de retour, sorte de chassé-croisé d'influences qui existe dans le champ de la religion et de la musique, et qui manifeste l'action que la civilisation française peut exercer en Amérique.

L'association de type international se restreint

au syndicat ouvrier et à quelques mutualités. Le Canadien français n'y participe guère sauf par son adhésion au syndicat ouvrier contre lequel il lui arrive de réagir.

En général, la morale civique — ce que les Américains appellent le civisme et ce qui était, au dix-huitième siècle français, l'esprit de civilité — est peu répandue chez les Franco-Canadiens. L'individu laisse les œuvres accomplir pour lui le devoir social. Ces œuvres naissent surtout de l'initiative religieuse. Le peuple compte sur elles et sur l'Etat: il s'en remet à la collectivité, et n'obéit pas à l'« organisation spontanée », surtout il n'y tend pas d'instinct; il a plutôt recours à la réglementation, à la loi, qui est, pour lui, ordre et discipline. En quoi, selon Madariaga, il est bien resté Français.

*
* *

A la campagne comme à la ville, le Canadien français se mêle au mouvement économique avec une certaine intensité s'il ne participe guère aux grandes entreprises, sauf à titre d'actionnaire ou d'obligataire. Il subit le capital étranger sans le partager, mais il ne reste pas en dehors de toute activité, même financière. Il commence à com-

prendre l'importance de ce que les économistes appellent la richesse. Certes, il n'y est pas venu tout d'un trait. Il entretenait des préjugés contre la fortune ou les puissances d'argent. L'intelligence ou une culture éthérée, oublieuse de la réalité et des biens de ce monde, ne lui suffisait-elle pas? Les autres pouvaient s'enrichir, il restait, lui, attaché à l'*aurea mediocritas* qui lui paraissait bien supérieure à la poursuite effrénée de l'or ou même à la recherche du bien-être. Le reproche qu'il dirigeait volontiers contre les Etats-Unis était précisément de ne s'attacher qu'aux biens matériels, de tout sacrifier aux affaires, de manquer d'idéal.

Son opinion s'est modifiée. Le Canadien français a mieux apprécié l'esprit américain à mesure qu'il consentait à le connaître. Il a fait les distinctions nécessaires. Les Etats-Unis lui sont apparus sous leur vrai jour: un pays d'action, livré à la production et au négoce, agité de réclame et de spéculation, rude sinon brutal dans ses gestes et ses attitudes, remuant de vie avec ce que cela comporte d'égoïsmes ou de violences; mais épris aussi de progrès social, intellectuel ou artistique. La fortune édifiée par l'Amérique a produit, au delà de la vie économique, des œuvres remarquables dans tous les domaines. Les Etats-Unis ont de superbes universités, des installations hospitalières

de premier ordre, des musées d'une étonnante diversité, des centres d'art musical uniques. Charles Gide a montré ce bienfait de la richesse redistribuée, non pas toujours par l'Etat, qui fait sa part, mais par des individus soucieux de rendre à la collectivité ce qu'ils en ont reçu.

Les Canadiens français, peut-être à cause des Etats-Unis, ont fini par apprécier le rôle bienfaisant, l'appui nécessaire en tout cas, de l'argent. Leurs œuvres, leur résistance même à l'absorption, ils ne pouvaient les maintenir qu'à la condition de prendre place dans le monde des intérêts matériels, de s'y établir, d'y prospérer en constituant des compétences.

De ce réflexe ont jailli les écoles spécialisées qui ont contribué au réveil économique. Naturellement, les Canadiens français, en se livrant aux entreprises modernes, ont plutôt eu recours aux procédés nord-américains. Ils n'ont guère fondé sur leurs traditions une économie d'un caractère français, sauf en agriculture, et encore. Le commerce est américanisé, même dans les milieux de colonisation, à plus forte raison dans les villes. On en juge par les montres qui sollicitent la clientèle avec des moyens utilisés partout en Amérique. La publicité, moindre sans doute, faute de ressources et peut-être d'audace, prend la même allure. Les ventes de liquidation, par exemple,

entraînent les mêmes déploiements d'affiches et de banderoles; et les ventes d'occasion, le même flot de réclame dans les journaux. On utilise la radio de plus en plus. L'industrie emploie des moyens de conquête qui ont fait leurs preuves sur toute la terre américaine: l'uniformisation des types et la standardisation. La pièce unique est fort rare, et les Canadiens français s'engageraient avec profit, ils le tentent d'ailleurs, vers la petite industrie d'art. Mais le flot des produits américanisés est tellement fort, et les prix si réduits, que la réussite est encore problématique.

Dans la vie économique, non plus celle du commerce ou de l'industrie, mais dans le domaine universel de la dépense et de la consommation, du jeu des capitaux et des placements, l'influence américaine est très vive. Le mouvement emporte toute l'Amérique. La vente à tempérament, l'achat des produits de luxe ou des plus extraordinaires mécaniques destinées à satisfaire tous les besoins et à pallier le manque de domesticité, l'engagement au jour le jour d'un revenu vite dépassé, la spéculation à la bourse ou ailleurs, tout cet état de fièvre, de jouissance immédiate, et même d'ostentation, on le retrouve, fût-ce dans les moindres recoins, à la suite de l'inépuisable esprit d'imitation qui caractérise l'espèce humaine, qu'elle soit d'Amérique ou d'ailleurs. Ainsi, par quelque

chemin que l'on prenne, on revient au même phénomène d'universalité. Ce n'eſt plus qu'une queſtion de degré qui eſt délimité exactement par les puiſſances de culture.

*
* *

L'opinion des Canadiens français à l'endroit des Etats-Unis eſt, en général, sympathique; mais, conſciemment ou inconſciemment, elle comporte des reſtrictions que conſeille le traditionalisme et elle provoque des attitudes défenſives. Il eſt naturel qu'il en ſoit ainſi, ſelon la logique des événements — et l'on ſait que le Français eſt d'abord un être de penſée et de logique — parce que les Canadiens français ont, au cours de leur hiſtoire, réſiſté à l'abſorption anglo-ſaxonne. Or, le danger américain, ſi c'en eſt un, eſt de même origine: la civiliſation des Etats-Unis, quels que ſoient ſes moyens de pénétration ou ſes forces de rayonnement, eſt une civiliſation anglo-ſaxonne, transformée ſans doute, mais qui demeure anglaiſe par la langue et par le caractère profond.

En ſorte que les Canadiens français ont deux raiſons de ſe prémunir: l'une provient de l'envahiſſement auquel ils ſont expoſés de la part d'un peuple puiſſant par la richeſſe; l'autre naît des

tendances d'un progrès qu'ils apprécient mais qui heurte leurs idées et menace leur nature même. Il ne faudrait pas croire qu'ils aient pour cela des intentions séparatistes: si quelques-uns rêvent de l'indépendance du Canada français, la plupart acceptent le Canada tel qu'il est, et tous estiment collaborer à son expansion en cultivant les qualités qu'ils tiennent de leurs origines. En fait, que font-ils sinon appliquer la formule sur laquelle l'Empire britannique repose: l'unité dans la diversité? De même, ils se rendent compte qu'ils vivent en Amérique; mais, s'ils subissent les infiltrations américaines, ils réagissent tôt ou tard par leur vitalité instinctive, soit qu'ils inventent des moyens de protection ou de défense, soit qu'ils utilisent ceux que l'ambiance leur fournit, la radio, par exemple, née de l'invention des hommes et multipliée par la concurrence commerciale.

L'enseignement, qui se donne en français, sauvegarde, comme on doit s'y attendre, les traditions ethniques. Ni l'école primaire ni l'école secondaire n'ont rien d'américain; l'atmosphère y est catholique et française et si l'influence américaine s'y retrouve, c'est par un phénomène d'endosmose, par une infiltration du milieu extérieur. Dans l'enseignement supérieur et professionnel, les méthodes américaines sont parfois appliquées; mais même où la pratique impose ses exigences,

on constate, de la part des Canadiens français, le souci d'adapter la science américaine à une formation française. Cette volonté explique si bien l'opinion des Canadiens français sur les Etats-Unis et les attitudes qu'ils prennent à leur égard, que je me suis préoccupé, dans ce livre, surtout de l'école. D'ailleurs, la *Revue dominicaine,* dans une enquête qu'elle a menée en 1936, a considéré d'autres aspects des résistances du Canada français aux pénétrations américaines. Il est inutile d'y revenir.

L'opinion varie selon que l'on interroge le peuple ou l'élite.

La masse n'a pas d'opinion arrêtée, d'opinion qui s'analyse avant de s'exprimer. Si elle pense, c'est par à-coups, ou par réaction devant un fait saillant, mais cette pensée morcelée ne s'enchaîne pas, ne s'harmonise pas pour devenir une idée générale, c'est-à-dire une règle de conduite. Elle résulte plutôt de sentiments épars, que la réalité avive un instant mais qui ne cristallisent pas. Le peuple vit sa vie de peuple qu'il partage entre le travail et le repos, sans s'interroger avant de poser un acte; mais il n'est pas insensible à ce qui protège ses traditions, il se ressaisit quand la vie lui en fournit l'occasion et, pour se rendre compte de sa vitalité française, c'est surtout sur l'attitude qu'il prend dans ces occasions qu'il convient de le

juger. Ce phénomène social, déjà remarquable dans la promiscuité des villes, s'étale en quelque sorte sur toute la campagne où la fidélité aux origines, entretenue par la simplicité des mœurs, garde sa puissance de préservation qui se traduit dans l'existence même comme dans une longue habitude.

J'ai contrôlé ces phénomènes en étudiant les tendances de la presse canadienne-française: la presse d'information exprime rarement une opinion ferme sur les Etats-Unis, quoique les colonnes des journaux abondent en nouvelles de provenance américaine; la presse d'opinion, qui s'adresse surtout à l'élite, se prononce davantage et, au moins dans un cas, avec quelque violence.

L'élite, de son côté, n'a pas d'ordinaire une idée arrêtée de la civilisation américaine; elle en apprécie plutôt les aspects particuliers. Si elle rapproche les Etats-Unis et le Canada, c'est sur des points précis et sans s'être livrée à une étude comparée des deux pays. Ceux même qui élèvent le débat à la hauteur des principes, ou qui le placent sur le terrain doctrinal, insistent sur les manifestations qui justifient leurs préférences ou leurs répulsions — la standardisation, par exemple, ou le mercantilisme — et ne portent pas un jugement d'ensemble, qui exigerait, d'ailleurs, une préparation spécialisée. Si on parle d'« américanisme »

c'est sans bien définir ce terme qui correspond à une image plus ou moins riche selon les individus qui l'évoquent; et si l'on se demande à quel point les Canadiens français sont « américanisés », on se contente, pour répondre à cette question, des mille constatations que l'on fait autour de soi et dont le total finit par valoir un argument.

L'élite qui exprime son opinion est d'ailleurs assez restreinte. Le plus souvent elle s'astient. Dans ces limites, le sentiment change selon les tempéraments et les fonctions. Il est très difficile de ramener les opinions diverses à des types définis: seule l'analyse permet de les distinguer. Cependant, elles obéissent à des courants plus amples, qui se dessinent dans la vie nationale; et, en tenant compte de ces courants, on arrive à un classement qui englobe les tendances multiples.

Un premier groupe se rattache au nationalisme, mouvement plus ou moins actif, plus ou moins étendu, mais qui persiste sous diverses formes; il était naguère dirigé vers la politique, il est aujourd'hui préoccupé de problèmes sociaux. Sa doctrine est positive: elle préconise la fidélité aux traditions et la défense des droits acquis et se heurte nécessairement, fût-ce de façon intermittente et suivant les événements, à ce qui menace ces traditions ou ces droits. Les tenants du nationalisme

redoutent l'influence américaine plus peut-être que l'influence anglaise parce que les Canadiens français ont des moyens politiques de lutter contre celle-ci, qui s'exerce au Canada, quand ils sont sans défense contre celle-là, qui pénètre leurs mœurs rapidement grâce au facteur géographique ouvrant une voie large aux infiltrations et contre lequel les Canadiens français ne peuvent opposer que le facteur historique, c'est-à-dire leur traditionalisme. Ainsi, ils déplorent l'expansion prise par les journaux et les revues de provenance américaine, le rayonnement du cinéma imprégné d'esprit américain, la moralité douteuse de certains gestes, le relâchement du lien familial causé par le divorce, la suppression des naissances, l'altération des mœurs par les habitudes de sans-gêne ou de laisser aller, sinon de luxe et de prodigalité, qui pénètrent jusque dans les campagnes, la recherche de la richesse comme une fin, les assauts du capital étranger.

Le second groupe est différent, quoiqu'il se rapproche du premier par ses conclusions, jusqu'à se confondre parfois avec lui dans une même réprobation inspirée de motifs d'un autre ordre. Il est formé de ceux qui, nationalistes ou non, se prêtent davantage à l'inspiration qui vient de France. Pénétrés de culture française ou épris d'art français, et, surtout, persuadés que pour préserver

au Canada l'héritage ancestral il faut vivifier les qualités fondamentales du groupe français par une connaissance plus nourrie de la civilisation française, rien d'étonnant que leur jugement sur les Américains emprunte quelque chose à la pensée française de l'heure en faisant entrer en ligne les dangers que l'on signale en France et qui sont d'autant plus redoutables pour le Canada français, voisin des Etats-Unis. Ils condamnent, en Amérique, non pas tant le machinisme que l'estime où on le tient; la standardisation parce qu'elle détruit la personnalité et répand le mauvais goût; la prétention naïve ou le manque d'un sens très français, le sens du ridicule; les exigences d'une morale civique; la recherche de solutions artificielles en matière économique ou sociale; la substitution d'une culture essentiellement pratique aux spéculations de l'esprit.

Un troisième groupe comprend ceux qui, mêlés à la pratique d'un milieu ou d'une profession, et moins attirés par les théories sociales ou les discussions académiques, appuient leur opinion sur leur expérience quotidienne et se montrent favorables aux méthodes américaines, du moins à celles dont ils usent; et aussi ceux qui, par inclination, ont des préférences américaines ou exaltent avec plaisir certaines initiatives américaines.

Il est rare toutefois que les opinions de ces trois

groupes soient sans mélange. On s'accorde à reconnaître que les Canadiens français s'américanisent; mais, lorsqu'il s'agit de porter un jugement sur une chose aussi difficile à préciser que l'américanisme, les avis se partagent jusqu'à être parfois doubles chez une personne. Qui réprouve le matérialisme américain, par exemple, ne laisse pas d'être frappé par les manifestations patriotiques du 4 juillet; qui s'insurge, d'ailleurs avec l'opinion américaine, contre les enlèvements ou les mœurs des gangsters, admire les monuments élevés sur tout le territoire pour l'expansion des sciences. Comme la langue, pour Esope, l'américanisme serait donc, aux yeux des Canadiens français, à la fois bon et mauvais; et il heurterait leurs traditions dans ce qu'il a de mauvais. Et cela fait entrevoir une solution: ployer aux disciplines françaises le progrès américain auquel il est impossible de se dérober.

Quant aux attitudes que prennent les Canadiens français à l'endroit des Etats-Unis, elles ne résultent pas nécessairement de leurs opinions, puisque celles-ci ne s'affirment pas toujours; elles se posent plutôt comme des réactions du subconscient contre le milieu qui les provoque. Si, en politique, la protection douanière et la neutralité internationale sont abandonnées aux hommes d'Etat, le capital étranger et les trusts ont provoqué

chez les Canadiens français une vive inquiétude qui a eu des répercussions électorales. Dans le domaine économique, une résistance s'organise contre les concurrences étrangères. De même des associations s'opposent aux associations, qu'il s'agisse de syndicats ouvriers ou d'institutions sociales. Les Canadiens français ont une presse à eux, qui n'est pas toute américanisée; un cinéma français, qu'ils recherchent de plus en plus; des stations radiophoniques où la langue française exerce son rayonnement; un art domestique ou décoratif qui manifeste un intéressant réveil; une industrie du tourisme qui, depuis quinze ans, offre un curieux exemple d'action et de réaction. Ils ont cherché à accentuer le tourisme américain, et, pour y arriver, ils ont affermi la physionomie française de leur territoire.

Dans le vaste champ de la vie où la civilisation exerce son influence, les Canadiens français, comme je l'ai dit, assurent la défense de leurs traditions, fût-ce d'instinct, en usant des inventions mêmes qui menacent de les submerger.

Trois Bastions

L'École

Chez tous les peuples, l'école recueille les disciplines fondamentales et les répand. Elle est, pour les minorités, un instrument de libération ou de résistance quand les maîtres se servent du pouvoir pour réprimer la fidélité aux traditions et plier les esprits sous une règle commune.

Dès sa fondation, le Canada s'est attaché à l'école, et en pleine liberté. Lorsque les armes l'ont séparé de la France, il a réclamé avec force le droit d'enseigner ses enfants selon sa foi et sa langue. Plus tard, à mesure que les Canadiens français ont peuplé l'Ouest ou se sont installés aux Etats-Unis, ils ont, malgré la loi, ou en conformité avec les principes de liberté dont ils avaient imposé la reconnaissance, placé l'école à côté de l'église, ou dans l'église même, au cœur de la paroisse. Ils ont toujours été colonisateurs: des clochers et des écoles sillonnent la marche vers les terres neuves. Avant que la municipalité ne naisse une pauvre chapelle s'érige où le prêtre enseigne la vérité de Dieu et de la nation. L'école, où qu'elle soit, pauvre ou riche, infime ou imposante, dresse contre les infiltrations du de-

hors la paix de ses conseils et la perpétuité de ses leçons.

Harvard n'était pas fondé, qu'il existait déjà à Québec, en 1635, une école primaire et un embryon de collège consacré aux études classiques. Les deux civilisations qui s'installent en Amérique sont donc d'accord sur la valeur de l'instruction et y voient le moyen de préserver leurs traditions. Au Canada français, le mouvement suivit de près la colonisation du pays: de 1635 à la fin de la domination française, en 1760, les institutions d'enseignement primaire et même secondaire se multiplient; et l'on remarque avec intérêt la création d'écoles techniques où l'hydrographie, les mathématiques, les arts et métiers, font l'objet d'études spécialisées. L'enseignement primaire se bornait à la lecture, à l'écriture et au calcul; la formation technique cherchait à doter le pays d'artisans et de navigateurs.

L'école répandait un langage uniforme, le français, langue officielle de la France. Ce n'était pas, ce ne pouvait pas être un patois: les colons étaient originaires de diverses provinces de France mais, pour se comprendre, recouraient au français dont l'usage prévalut vite. L'administration de la colonie exigeait l'emploi de ce moyen d'expression unique, compris par tous. Quant au collège classique, des professeurs venus de Fran-

ce y appliquaient leurs méthodes et l'animaient de leur culture.

Cet ensemble donnait à l'enseignement et à la civilisation en germe sur les bords du Saint-Laurent un caractère d'unité où l'influence française persistait à côté d'un sentiment canadien qui s'éveillait. Voilà donc un point de départ très net: la culture française sous l'ancien régime a été assez vigoureuse, assez profonde, pour que la nation lui restât fidèle après que le sort des armes l'eut détachée de sa source.

De 1763 à la Confédération se produisent les résistances qui, grâce à un enseignement conforme à ses aspirations, ont gardé au peuple canadien-français ses traits essentiels. Il a pris attitude contre toute ingérence de l'Etat tendant à lui imposer des institutions scolaires menaçantes pour l'intégrité de son caractère national ou religieux. Non qu'il fût réfractaire à l'enseignement, ni opposé en principe à tout régime scolaire. En 1801, quand le Gouvernement créa la *Royal Institution for the Advancement of Learning*, Mgr Plessis accepta de collaborer avec l'autorité civile à condition que le nouvel organisme fût divisé en deux sections, selon la religion et la langue. De cette volonté d'autonomie et de séparation, les Canadiens français ne se sont jamais départis.

Ils ont triomphé, au moins dans la province de Québec. En 1846, furent instituées des écoles paroissiales et confessionnelles sous la direction d'un comité dont le curé faisait partie. Cette initiative rétablit la paix et amena le peuple à donner sa pleine adhésion au mouvement scolaire. Le progrès fut aussitôt sensible. On ouvrit des écoles normales et on fonda le Conseil de l'Instruction publique où siègent séparément les catholiques et les protestants, et qui est encore la clef de voûte du régime scolaire de la Province de Québec, au moins pour les écoles élémentaires.

La Confédération, par *l'Acte de l'Amérique britannique du Nord,* article 93, sanctionna l'autonomie des provinces en matière d'instruction. La Province de Québec n'a rien changé à son régime antérieur; elle l'a simplement adapté aux exigences de la nouvelle Constitution en reconnaissant avec largesse et loyauté les droits de la minorité protestante. Il n'en a pas été ainsi dans les autres provinces où la minorité française a dû lutter pour qu'on respectât ses droits ethniques. Elle a réussi en partie, selon les régions; mais elle plaide partout le privilège qui lui vient de sa propre histoire et que proclame le droit naturel.

J'ai pris pour type l'école élémentaire de la Province de Québec parce que, destinée à la masse, elle oppose un solide barrage aux influences

qui menacent le groupe français. Il ne s'agit pas ici d'une tendance politique, comme cela se trouve ailleurs: institution fondamentale, l'école, sous la protection de la loi et tout en veillant sur les traditions des Canadiens français, collabore, dans l'ambiance nationale, à l'essor du pays. Dans les autres provinces, les mêmes intérêts sont en jeu; mais l'école catholique et française n'y est pas maîtresse de ses destinées: soumise aux contraintes de gouvernements où domine l'élément anglo-saxon, elle subit aussi les influences plus ou moins teintées d'américanisme qui s'y exercent librement. Dans ce qu'on a appelé la Romanie, sorte de royaume ou de consortium des peuples d'origine latine où la langue française exerce sa puissance, celle-ci, très vigoureuse au cœur de ce domaine linguistique, perd de son caractère à mesure qu'elle s'éloigne du centre de rayonnement, comme une vague s'épuise au rivage lointain. On doit donc s'attendre, et l'expérience le démontre, à ce que la langue française, miraculeusement conservée dans la province de Québec, y souffre de l'éloignement; et à ce que, dans les provinces plus reculées, et dans les Etats américains où elle arrive à se perpétuer, elle subisse des atteintes qui, sans atténuer la beauté de sa résistance, en diminuent la vigueur ou l'éclat. Dans les groupes français de ces régions, on rêve d'une politique

envers l'école et la langue qui soit aussi libérale que dans la province de Québec; mais il faut tenir compte des circonſtances et tirer le meilleur parti des ordonnances qui visent à l'uniformité sinon à l'assimilation.

La politique à courte vue que l'on pratique encore dans certaines provinces, en réduisant à la portion congrue les libertés scolaires des Canadiens français, comprime leur influence et met en danger leurs disciplines ethniques. Mais, du même coup, elle affaiblit les réſiſtances à l'américanisme; et tout ce qui n'eſt pas français accentue celui-ci, et même tout ce qui n'eſt pas anglais. Si l'on ne se résout pas à une attitude nationale qui soit le reflet d'une culture anglo-française, le rayonnement de la civilisation américaine, toute proche et munie de moyens puissants de pénétration, se propagera. Privés de leurs forces essentielles, les Canadiens français réſiſteront toujours, par inſtinct, à l'exemple anglo-saxon aussi bien qu'aux tracasseries d'une adminiſtration partiale, mais ils s'abandonneront, fût-ce inconsciemment, aux facilités ou aux habitudes que leur propose sans cesse l'invention de leurs voisins. Les éléments d'origine étrangère qui peuplent déjà le Canada et qui sont disséminés sur son étendue, et même certains groupes anglo-saxons moins soucieux de tradition que de bien-être — on en ren-

contrerait peut-être même à Toronto — agiront-ils autrement? Il eſt étrange que cette vérité élémentaire n'illumine pas les tenants d'une politique assimilatrice, préoccupée avant tout du succès immédiat d'un groupe, aveugle aux réactions de l'avenir.

Considérée de ce point de vue, l'école prend une importance capitale, même dans le domaine politique. Elle eſt la grande muraille dressée contre l'invasion. Il y a lieu, à cause de cela, de rechercher comment les Canadiens français, dans la Province de Québec où ils sont les maîtres, ont conçu l'enseignement, surtout l'enseignement primaire. Dans les autres provinces, je le répète, ils tâchaient de retenir des bribes de leurs droits, en attendant que leur nombre les fortifiât; dans la Province de Québec, ils ont fait preuve de prudence en même temps qu'ils révélaient au pays tout entier une largeur de vue où le Canada finira par trouver la véritable formule de sa vie.

*
* *

L'inſtruction primaire, dans la Province de Québec, n'eſt pas sous le contrôle absolu de l'Etat. Selon la doctrine catholique, l'Eglise et

la famille apportent leur concours au Gouvernement dans la formation de l'enfance.

L'Etat administre, mais au second degré. Il fait les lois, ratifie les règlements, octroie les deniers publics, surveille la situation matérielle de l'école. Il ne va pas plus loin et laisse l'autorité à un surintendant chargé d'appliquer la loi sous la direction d'un conseil, le Conseil de l'Instruction publique, qui veille aux intérêts religieux et à la pédagogie. Des commissions, élues à un suffrage restreint, représentent les parents et, dans les bornes des règlements énoncés par le Conseil, assurent la gestion immédiate de l'école.

Par cet organisme, l'enseignement demeure nettement confessionnel et, pour ce qui concerne l'élément français de la population, nettement français.

Le « Département de l'Instruction publique » comprend un Surintendant, secondé par deux chefs de service, et des fonctionnaires. Il n'y a pas de ministère de l'Instruction publique proprement dit. Le Département relève bien, pour les fins administratives, d'un ministre, le Secrétaire de la Province, qui fait la liaison entre les Chambres et le Conseil de l'Instruction publique, mais le Surintendant est un fonctionnaire, soumis à la loi et aux directions qu'il reçoit du Conseil de

l'Instruction publique. Celui-ci exerce la surveillance suprême sur les écoles et nulle réforme, d'ordre pédagogique ou de tendance pédagogique, n'est faite sans qu'il en ait été saisi. S'il y a double autorité, la loi la partage avec un soin jaloux.

Le Surintendant est le rouage principal du système; et comme le Conseil ne se réunit que quatre fois par année, il assume, somme toute, la conduite générale des écoles de la province. Il surveille la vie morale et pédagogique de l'école et contrôle les responsabilités financières des Commissions scolaires. Il distribue les subventions que le Gouvernement accorde aux municipalités pauvres.

Le Conseil de l'Instruction publique se compose de deux comités, l'un catholique, l'autre protestant. Chaque comité s'occupe de ses coreligionnaires, et le principe confessionnel, ainsi posé dans l'organisme même qui dirige les écoles, est respecté dans les moindres détails de l'administration. Les protestants agissent entre eux, et les catholiques de même. Les subventions et l'impôt sont répartis selon les croyances et un groupe minoritaire peut se constituer en unité distincte et indépendante. Quoique la loi autorise le Conseil à tenir des réunions plénières chaque fois qu'un

intérêt général est en jeu, il y a des années qu'il n'en a pas convoqué.

Le Comité catholique réunit tous les évêques de la province de Québec, et quelques évêques de la province ecclésiastique d'Ottawa dont la juridiction déborde les frontières de la province civile de Québec. Ils sont membres *ex officio* et, empêchés d'assister aux séances, ont le droit de se faire représenter par un substitut. Le Gouvernement délègue un nombre égal de laïcs, choisis dans la politique, la magistrature, l'université et les professions libérales. Ils sont inamovibles, sauf pour des raisons sérieuses. On le voit, le Comité catholique n'est pas « spécialisé ». Comme l'ancien Conseil de l'Instruction publique de France, il représente les principaux éléments de la société et constitue une sorte de corps délégué. Sa composition fait tout de suite juger de son influence, surtout si l'on tient compte de l'autorité dont il est revêtu, des moyens dont il dispose et des sanctions qu'il peut appliquer.

Son action rayonne par des inspecteurs qui, répandus dans la province, appliquent, sous la direction du surintendant, ses volontés. La loi institue aussi des visiteurs d'école, agents bénévoles du Comité. Les membres de ce Comité, les juges, les députés fédéraux ou provinciaux, les chefs de service du Département de l'Instruction

publique, les maires, sont, d'office, visiteurs d'école ainsi que les curés qui veillent par devoir sacerdotal sur la discipline des élèves et la conduite des instituteurs. Ils maintiennent jalousement la vie scolaire dans la voie catholique. Ne viendraient-ils pas à bout de négligences ou d'abus, qu'ils auraient encore la ressource de saisir leur évêque et, par son entremise,le Comité catholique de l'Instruction publique.

Le Gouvernement effectue la décentralisation scolaire à la demande des propriétaires fonciers, qu'il constitue en municipalité, administrée par une « commission » dont les cinq membres sont élus au suffrage masculin. Les commissaires forment une corporation ayant la personnalité civile et la succession perpétuelle, et qui s'occupe des finances scolaires, perçoit les impôts et les droits de scolarité, délimite les circonscriptions, bâtit et meuble les écoles, engage et paie le personnel enseignant. Elle est, naturellement, soumise à la loi et aux règlements du Comité catholique; mais, dans les cas spéciaux, quand, par exemple, il y a lieu d'emprunter ou d'établir une taxe spéciale, elle doit obtenir l'autorisation du Gouvernement, qui prend l'avis du Ministère des affaires municipales et du Surintendant. L'étendue de ses attributions est donc limitée par l'intervention, toujours possible, du Surintendant qui, au nom

du Conseil de l'Instruction publique, assure l'application des principes que l'on juge essentiels à une bonne gestion et à une saine pédagogie. D'ailleurs, le Surintendant est tenu au courant par les rapports annuels que lui font les secrétaires-trésoriers des quinze cents commissions scolaires.

*
* *

Dans ces cadres rigides, il reste à voir jouer la vie scolaire. Le Comité catholique de l'Instruction publique établit des règlements disciplinaires ou pédagogiques, définit le status des instituteurs et s'assure de leur conduite; il choisit les manuels; donne, en traçant le programme des cours, une orientation à l'enseignement et permet la distribution des subventions. Il a donc bien en main les destinées de l'enseignement primaire au Canada français et, outre les sanctions morales qu'il prend de sa haute autorité, il dispose d'un moyen plus brutal d'imposer sa volonté: le refus des deniers publics.

Les manuels sont du « savoir en germe », des porteurs de doctrine où s'inscrivent les éléments de la formation; aussi le choix en est-il particulièrement attentif. Chaque membre du Comité catholique, qui a eu le loisir de parcourir les tex-

tes, donne son avis en séance après avoir entendu le rapport d'un sous-comité chargé d'un examen approfondi. Chaque manuel porte une sorte d'imprimatur le désignant au choix des commissions scolaires qui n'ont pas le droit d'en utiliser d'autres.

J'ai compulsé la liste officielle des manuels que les bureaux du Surintendant tiennent à date. Les livres destinés aux écoles catholiques de langue anglaise sont beaucoup moins nombreux, comme sont moins nombreuses aussi ces écoles que l'on ne rencontre guère que dans les villes. Les manuels rédigés en français sont répartis par cycles, selon les matières enseignées. Ceux qui servent à l'enseignement de la langue maternelle représentent près du quart de l'ensemble; ceux qui servent à l'enseignement de l'anglais, langue seconde, sont, pour moitié, écrits en français, de même que ceux qui sont destinés à l'enseignement du français aux élèves de langue anglaise. Les livres réservés à l'usage du maître présentent les mêmes caractères. Presque tous les auteurs sont Canadiens français. Il n'y a plus guère, sauf pour quelques livres employés dans l'enseignement primaire supérieur, d'éditions imprimées en France. Une forte proportion des manuels sont préparés par les communautés enseignantes. L'industrie du « livre de classe » est donc une industrie nette-

ment canadienne-française et religieuse. Pour ce qui eſt des Etats-Unis, rien de saillant: deux petits manuels, dont l'un date assez, sont consacrés à l'hiſtoire de ce vaſte pays, et le moins que l'on puisse dire eſt qu'ils ne sont pas d'un usage courant si l'on enseigne peu cette matière dans nos écoles françaises.

Bref, des manuels adoptés avec une extrême précaution, et qui sont presque exclusivement d'inspiration canadienne.

*
* *

Le choix du personnel enseignant appartient aux commissions scolaires. Mais la fonction de l'inſtituteur est trop importante pour que le Comité catholique se désintéresse de la formation des maîtres et des conditions où se donne l'enseignement.

La loi exige, en principe, que l'inſtituteur soit muni d'un diplôme. Je dis en principe, parce que les religieux ont le privilège de professer sans diplôme; mais, s'ils s'en prévalent encore, les communautés, surtout depuis la transformation de leurs scolaſticats en écoles normales, tendent d'elles-mêmes à se conformer à la règle commune.

S'il eſt impossible, dans une région reculée par

exemple, de trouver un instituteur, la loi autorise la commission scolaire à retenir les services d'une personne qui lui paraît apte à enseigner, pourvu que celle-ci reçoive du curé un certificat de moralité et promette d'obtenir un diplôme au plus tôt.

Jusqu'à présent, les diplômes étaient distribués par deux institutions sur lesquelles le Conseil de l'Instruction publique avait la haute main: le *Bureau central des examinateurs catholiques* et les *Ecoles normales*. Le *Bureau des examinateurs catholiques* vient de disparaître et les écoles normales sont désormais seules à assurer la formation des instituteurs.

L'instituteur, une fois nommé, reste soumis au Surintendant, c'est-à-dire, en définitive, au Comité catholique de l'Instruction publique.

*

* *

Les programmes sont d'inspiration et d'allure françaises. Les notes pédagogiques qui les accompagnent mentionnent, ici et là, des autorités francaises ou belges, et pas d'autres. D'ailleurs, les éducateurs qui font valoir les expériences américaines sont traités « d'anglicisés ». Le tableau des matières enseignées ressemble à celui des écoles de France. La préoccupation d'une culture

générale, fût-elle élémentaire, achève d'apparenter notre régime scolaire sans atténuer les traits qui lui sont propres.

Les matières fondamentales du cours primaire, qui comprend sept années d'études, sont la religion, la langue maternelle, l'arithmétique et l'histoire du Canada. Les matières dites accessoires sont la géographie, l'histoire générale, la langue anglaise, le dessin, l'hygiène, la bienséance et, dans les écoles rurales, l'agriculture. Il va sans dire que ces matières accessoires ont leur importance. Mais le poids de la formation porte sur les matières essentielles, qui sont précisément de nature à développer chez l'enfant le sens de ses traditions ethniques.

Le programme commenté du Comité catholique de l'Instruction publique marque bien cette volonté de préservation et de salut.

La religion n'est pas une simple doctrine, mais une règle. « *Il faut donc habituer l'enfant à vivre sa religion en la faisant passer dans ses actes. Et en reprenant l'inconduite de l'enfant, le maître devra lui rappeler, et mieux, lui faire découvrir le point de doctrine qu'il a violé, tout comme en corrigeant un devoir on lui fait trouver la règle contre laquelle il a manqué. L'enfant devrait sortir*

de l'école catholique avec « l'Evangile dans le sang », suivant l'énergique expression de Louis Veuillot. »

La langue maternelle qui donne lieu à des exercices de lecture, d'écriture, de vocabulaire et de grammaire, décrits par le menu, apprend à « *exprimer correctement sa pensée* ». Cet enseignement doit viser à la perfection: « *aucune culture ne peut compenser celle-là* ». Par les mots, l'enfant connaît son milieu: il pénètre et subit les choses chargées de tradition.

L'histoire du Canada recueille les influences ancestrales et les propose à la fierté du groupe. « *L'élève des écoles doit connaître son histoire pour en parler avec fierté; il doit l'aimer pour conserver et défendre, selon ses ressources, l'héritage reçu de ses ancêtres* ». La même pensée se retrouve dans le programme des écoles catholiques de langue anglaise où l'on a glissé l'histoire de l'Irlande. L'histoire du Canada insiste sur le régime français, que l'évangélisation, l'aventure, la découverte, la colonisation, emplissent des plus belles images. Le régime anglais se ramène à la conquête des libertés constitutionnelles. Il est peu question des Etats-Unis, si ce n'est pour rappeler la guerre de l'Indépendance et en tirer la satisfaction d'une victoire, et la guerre de 1812. Deux faits qui se réduisent d'ailleurs à décrire les

opérations militaires et à énoncer les termes des traités de paix.

La géographie pivote autour de la province de Québec et rayonne vers l'ensemble du Dominion: « *Il importe que l'élève de la province de Québec connaisse particulièrement sa province. Voilà pourquoi le programme lui a consacré une part plus large. Connaissant bien sa province, l'élève sera intéressé par les autres provinces et l'ensemble du Canada, en les comparant avec la province qu'il habite.* » Les pays étrangers sont étudiés dans leurs relations avec le Canada. En quatrième année, on indique, à l'aide de la sphère, « *la situation des Etats-Unis* ». En cinquième, voici quelque chose de plus précis: « *En prenant le Canada comme point de départ, faire connaître les Etats-Unis en général: situation, climat, grandes voies de communication avec le Canada; productions et industries caractéristiques, et échanges avec notre pays. Capitale, gouvernement, population, langue et traits caractéristiques du genre de vie des habitants. Connaissance appliquée particulièrement aux Etats de la Nouvelle-Angleterre.* » Le sommaire paraît ambitieux; en réalité la lecture d'un manuel montrera sa modestie. Des notions portent aussi sur les autres pays américains. C'est tout. Par la suite, les élèves étudient les grands pays, l'Angleterre et la France en particulier, et

les principales colonies britanniques; ils ne reviennent plus sur les Etats-Unis.

La langue seconde, indiquée comme matière accessoire, est l'anglais pour les élèves d'origine française et le français pour les élèves de langue anglaise. Mais il s'agit seulement de donner à l'enfant une « *connaissance pratique* » de la langue seconde, ce que les Anglais appellent *a working knowledge*. Sur ce point, le programme des écoles catholiques de langue anglaise et celui des écoles catholiques de langue française s'accordent. Dans les écoles de langue anglaise, maîtres et élèves font un effort méritoire pour étudier la langue seconde; mais il en reste peu de chose parce que les Anglo-Canadiens sont assez rebelles aux langues étrangères et, de surcroît, n'apprécient pas la valeur du français dans un Dominion britannique où la majorité des habitants parlent anglais. Dans les écoles françaises, on redoute la langue seconde comme un instrument d'anglicisation; ou, si on ne la redoute point, on s'appuie sur le programme pour lui faire la portion congrue dans les centres éloignés où l'usage de l'anglais n'est pas courant. Ailleurs, l'anglais est enseigné avec une certaine conviction parce qu'on le croit nécessaire au succès des jeunes Canadiens français qui vont pénétrer le monde des affaires, exprimer leurs idées et, à l'occasion,

défendre leurs droits. Mais plusieurs éducateurs restent convaincus que l'enfant doit connaître sa langue maternelle avant d'en apprendre une autre: vérité essentielle à la préservation et au rayonnement du groupe, vérité que reconnaît aussi le programme destiné aux écoles catholiques de *langue anglaise.*

*
* *

A la campagne, l'école reste donc intacte, mais dans les villes et, surtout, dans les grandes villes?

On y rencontre davantage deux sortes d'enseignements d'un degré plus élevé, et dont les désignations sont françaises: l'enseignement complémentaire et l'enseignement primaire supérieur.

La loi autorise les municipalités scolaires à organiser, en s'unissant au besoin, l'école complémentaire. C'est un enseignement spécialisé qui comprend deux années, la huitième et la neuvième, et se ramifie en quatre sections: la section commerciale, la section industrielle, la section agricole et la section ménagère.

Les écoles complémentaires tombent sous le régime général. Rien ne les distingue si ce n'est le programme plus poussé et dirigé vers les connaissances propres à préparer l'élève aux emplois

de la vie économique. La culture générale eſt de règle. Les matières communes sont la religion, la langue maternelle, la langue anglaise, l'hiſtoire, la géographie, les mathématiques, la physique.

On voit apparaître l'hiſtoire générale, qui prend la forme d'un rayonnement des grands faits de l'hiſtoire de l'Eglise, où les Etats-Unis n'ont guère de place. L'hiſtoire du Canada eſt approfondie, ou reprise tout simplement, et reſte dans le cadre plutôt fermé que nous connaissons déjà. La géographie devient économique. Elle porte sur les cultures alimentaires et les cultures induſtrielles, les combuſtibles, les minéraux précieux, les minéraux utiles, et sur l'économie des pays d'Amérique. Tout cela eſt nécessairement élémentaire: « *Pour les pays éloignés,* ajoute le commentateur, *on se contentera d'une lecture attentive d'une bonne carte géographique.* » La langue seconde eſt plus poussée, mais elle continue *d'avoir moins d'importance dans les centres ruraux.*

On chercherait en vain, dans le programme, qui varie selon les sections, une influence américaine. Aucune allusion directe. Les techniques enseignées sont d'ailleurs assez simples et proportionnées aux besoins qu'elles ont pour objet de satisfaire. Les sciences naturelles et les sciences appliquées ne se prêtent pas, au degré où on les porte, à des études comparées. La comptabilité, ensei-

gnée en français, se réduit à la tenue des livres. L'agriculture et l'économie rurales s'appliquent à la région.

L'école complémentaire eſt calquée sur l'école française. Je ferai toutefois quelques réserves pour l'enseignement induſtriel et l'enseignement ménager. La pratique eſt plus forte que la théorie: elle impose, dans l'application, des procédés qui sont répandus en Amérique.

*
* *

L'école primaire supérieure, qui va de la dixième à la douzième année, exiſte sous sa forme complète à Montréal, où, depuis quelques années, la Commission scolaire l'a développée de plus en plus. Elle correspond au *High School* mais, comme l'école complémentaire, elle eſt de type français: elle n'a donc rien d'anglais, ni même d'américain — du moins essentiellement; on l'a inſtituée pour donner aux Canadiens français un supplément de culture que les Anglo-Canadiens possèdent depuis longtemps, grâce au *High School*. On a ainsi plié aux exigences du milieu une inſtitution d'origine française.

Le programme de l'école primaire supérieure comprend l'apologétique, la philosophie et le

droit. Pour le reſte, les disciplines scolaires sont semblables à celles qui animent l'enseignement complémentaire. L'anglais eſt l'objet de plus d'attention: nous sommes dans la grande ville, vaſte centre d'activité économique, où l'opinion réclame que l'on se conforme aux directions du Comité catholique de l'Inſtruction publique en donnant de l'importance à la « langue des affaires ».

La langue maternelle continue de servir à l'enseignement de toutes les matières. Pourtant, on tolère, en dixième et en onzième année, que la comptabilité soit enseignée en anglais, en attendant que l'on ait préparé un *vocabulaire de la langue des affaires,* un vocabulaire français adapté au pays, bien entendu. En douzième seulement, on admet vraiment la comptabilité en anglais afin que, disait un projet de réforme déposé en 1935, « les élèves puissent bénéficier d'une formation plus adéquate aux exigences du monde des affaires ». Lorsque le projet a été adopté, cette phrase même eſt tombée, la Commission ayant jugé à propos de permettre la comptabilité anglaise, sans donner de raison. La francisation progressive de cet enseignement eſt un trait caractériſtique de la défense française. Il s'ajoute à tous les autres; car, pas plus dans la métropole du Canada qu'à la

campagne, on ne distingue à l'école de pénétration étrangère.

*
* *

La Commission catholique des écoles de Montréal est la plus importante de la province. Elle jouit, relativement à ses finances, de beaucoup d'autonomie. Ses intérêts sont gérés par une Commission administrative assistée par un Conseil pédagogique.

Elle a une liberté d'action suffisante pour amorcer des progrès dont les écoles de la province bénéficient à leur tour: c'est ainsi qu'elle a pris l'initiative d'une réforme des écoles normales qui gagnera les centres de moindre importance. Mais elle reste soumise, comme les autres commissions, au Comité catholique de l'Instruction publique; elle obéit aux règlements généraux; ses manuels doivent être approuvés; si elle est plus exigeante dans le choix de ses professeurs, elle doit quand même les prendre parmi les diplômés des écoles normales, fût-ce en instituant un concours; elle a ses visiteurs d'écoles et ses directeurs, mais ils sont doublés des inspecteurs que désigne le Comité catholique. L'influence de celui-ci rayonne donc jusque dans la grande ville, et la Commis-

sion se garderait bien d'une attitude, dans l'ordre pédagogique, ou d'une modification à ses programmes, qu'elle n'aurait pas soumise à l'organisme central qui, depuis Québec, met en marche l'ensemble des écoles.

*
* *

Et c'est à cette omniprésence de l'autorité que j'attribue la préservation du caractère national. Comme les inspecteurs, les principaux des écoles de Montréal en conviennent d'ailleurs avec le même ensemble. Et une institutrice m'a dit, sans malice: « Comment voulez-vous que nous appliquions des méthodes étrangères quand nous sommes *serrés* de toute part? » Les communautés religieuses ont de nombreuses filiales aux Etats-Unis et font des mutations parmi leurs professeurs ou leurs instituteurs. Ceux-ci, lorsqu'ils reviennent des Etats-Unis pour reprendre l'enseignement dans la province de Québec, se conforment aux règlements par une sorte d'instinct. Ils peuvent avoir observé chez nos voisins des procédés qui leur paraissent meilleurs — l'un d'eux me signalait l'excellente influence de la lecture sur les enfants américains; — mais, s'ils s'en ouvrent à leurs collègues, c'est avec le seul espoir de voir un

jour apporter quelques améliorations sur un ou deux points. Des Américains, peu nombreux, enseignent dans les écoles canadiennes-françaises. J'ai visité une maison dirigée par une religieuse formée dans un couvent des Etats-Unis. L'école avait la même allure canadienne et s'abandonnait à la règle commune.

Les registres que tient la bibliothèque de la Commission scolaire ne révèlent pas un engouement particulier du personnel enseignant pour les choses américaines. La bibliothèque contient plus de six mille volumes. Quarante pour cent sont écrits en langue anglaise, dont moins de la moitié ont été publiés aux Etats-Unis. Ce sont surtout des ouvrages sur les sciences, la pédagogie, la philologie anglaise, la géographie et l'histoire générale, le dessin. Les instituteurs, m'a-t-on dit, préfèrent les livres américains dans ces domaines parce que les sujets y sont traités de façon plus pratique ou plus avantageuse pour des Canadiens. Point à retenir. Par exemple, dans les sciences mathématiques, les poids et les mesures sont les mêmes qu'au Canada; en histoire et en géographie, les auteurs étudient l'Amérique du Nord et parlent par conséquent, du Canada. Mais les sondages que l'on a bien voulu pratiquer à mon intention montrent qu'un nombre assez restreint de ces ouvrages sont consultés, et ceux

qui le sont portent surtout sur les questions scientifiques.

* * *

Aux yeux du voyageur européen, les écoles de Montréal peuvent paraître américanisées par leur architecture et leurs installations. Il est très difficile pourtant de marquer avec précision le degré de cette « américanisation ».

L'architecture a évolué vers les lignes simples. On rencontre encore des écoles construites il y a cinquante ans dans un style vaguement gothique. D'autres, élevées peu après, de brique rouge pour la plupart, ont un aspect bourgeois où persiste l'influence anglo-saxonne ou américaine, car j'en ai vu de semblables à New-York. Les plus récentes, en brique jaunâtre, se rapprochent davantage du style des écoles américaines, qui tient le milieu entre l'usine et l'école telle qu'on la concevait autrefois. Elles forment un bloc rectangulaire, percé de nombreuses fenêtres, et prennent, disséminées par la ville, un air de famille. Les dimensions varient forcément, et les façades donnent à chacune leur caractère. La Commission choisit les architectes et s'efforce de rendre justice à tous les talents. Il n'y a pas de concours. L'homme de

l'art eſt laissé à son inspiration; mais celle-ci eſt, sinon réprimée, au moins contrainte par la raison d'économie. Le coût d'une classe eſt arrêté à huit mille cinq cents dollars; une école de vingt classes ne doit pas dépasser deux cent mille dollars; mais une école primaire supérieure peut coûter deux cent cinquante mille dollars. C'eſt une sorte de ſtandardisation; nous verrons qu'il en eſt d'autres. Des architectes ont donné cours à leur imagination ou se sont inspirés, soit de la France, soit de l'Allemagne, soit du nord de l'Europe, en sorte que le ſtyle de nos écoles est éclectique, même sous ses apparences américaines. C'eſt d'ailleurs à ce point que j'en veux venir. J'ai retrouvé dans le Canada anglais, surtout dans l'Ontario, à Toronto, par exemple, ou à Hamilton, le type des écoles de Montréal. En France, en Suisse, en Allemagne, en Grande-Bretagne, et sans doute dans bien d'autres pays, l'école évolue vers la lumière en même temps qu'elle adopte les masses dénudées du ſtyle moderne. Donc, si nos écoles peuvent être classées dans le genre américain, elles se rapprochent aussi d'un ſtyle qui se généralise.

J'en dirai autant de l'aménagement. Il suffit d'ouvrir une revue consacrée aux écoles: le *School Board Journal,* par exemple, ou le *Catholic School Journal,* pour conſtater entre les écoles des Etats-Unis, du moins les plus récentes, et les écoles de

Montréal, une similitude frappante: classes, vestiaires, portes, fenêtres, tableaux noirs, pupitres, paniers, fontaines, savons liquides, horloges, balais électriques, et jusqu'au taille-crayon. Quelques-unes de ces choses sont importées des Etats-Unis, les pupitres doubles, par exemple, ou les machines à écrire, et les trois quarts du matériel et des appareils de laboratoire destinés aux écoles primaires supérieures; mais, d'ordinaire, l'ameublement de nos écoles est de fabrication canadienne; il vient de Cowansville, après avoir été calqué sur un modèle emprunté à une école du sud des Etats-Unis! Simple déplacement économique; et l'aspect d'ensemble est américain en raison de la standardisation. Toutefois, il ne faut pas se hâter de conclure: des revues, européennes cette fois, l'*Illustration* en particulier, donnent parfois des photographies où l'aménagement scolaire ressemble à s'y méprendre au nôtre. Qui a commencé? Les Etats-Unis, peut-être. Mais aujourd'hui, ce n'est plus les imiter tout à fait que de rechercher le confort auquel s'est rallié le monde entier. Et puis, même au sein de cette standardisation où s'absorbe d'ordinaire la personnalité, la classe canadienne-française garde une atmosphère à part. Parmi la rigidité des meubles, entre les angles des pans, il tombe des images pieuses ou des tableaux historiques accrochés aux murs, du crucifix, de

la ſtatuette où l'enfant Jésus tend ses mains vers une enfance qui le prie en français, un enveloppement moral qui préserve les traditions nationales.

Mêmes observations pour l'hygiène et le « service social ». Nos écoles ont suivi le mouvement général; et les réformes qu'elles ont accomplies depuis vingt ans résultent sans doute de l'évolution du milieu où elles sont placées. On sait d'ailleurs combien l'hygiène a été poussée aux Etats-Unis, et quelles conquêtes elle y a faites. La pratique et les prédications américaines ont eu leurs répercussions au Canada, même au Canada français, ne fût-ce que par le fait qu'elles conſtituent une vaſte expérience sociale à laquelle on ne saurait reſter indifférent, et un entraînement qui a pris le caractère d'une croisade. Mais les modes de cette expérience, si convaincants qu'ils soient, n'ont pas été les seuls à s'imposer à l'attention des autorités canadiennes. La France et l'Angleterre, et certains pays d'Europe, toujours, ont tempéré parfois ce qu'il y avait d'audace ou de naïveté dans les procédés yankees. Il s'eſt établi, là comme ailleurs, une sorte de consensus qui fait qu'on adopte partout aujourd'hui les méthodes propres à sauvegarder la santé publique. Mais il y a la manière, ici plus brutale ou plus exigeante, là plus modérée ou plus persuasive.

Les hauts fonctionnaires préposés à l'hygiène dans la province de Québec ou à Montréal s'enquièrent de ce qui se pratique en France; ils assistent aux congrès internationaux; ils connaissent les initiatives les plus heureuses; ils consultent les publications officielles; ils ont d'ailleurs acquis une compétence qu'ils exercent librement. Mais lorsqu'ils tentent d'appliquer au régime scolaire les mesures qu'ils jugent utiles, ils se gardent de heurter les habitudes ou les idées de la population canadienne-française, sans quoi ils n'auraient guère chance de faire accepter leurs vues par le Comité catholique de l'Instruction publique, ni même par les Chambres. On a institué la visite médicale des élèves, l'examen médical des maîtres, amélioré l'éclairage et l'aération des classes: entrez dans une école, suivez le médecin, et vous vous rendrez compte aussitôt combien les influences modernes se diluent dans une ambiance toute canadienne. C'est un cas typique d'adaptation.

On a placé, il y a peu d'années, auprès des écoles catholiques de Montréal, un « service social » qui distribue du lait et des vêtements aux enfants pauvres. Plus tard, ce service a aussi dépisté les écoliers sous-alimentés et il a amorcé, pour venir en aide aux élèves nécessiteux, une collaboration avec les œuvres sociales et paroissiales. L'inspiration qui a présidé à l'organisation de ce service, et

qui l'oriente aujourd'hui qu'il fonctionne, est américaine. La personne qui le dirige, par ses études et le stage qu'elle a fait à l'Université Columbia, est au courant des procédés que l'on applique aux Etats-Unis. Pourtant, l'œuvre qu'elle poursuit est une œuvre d'un caractère canadien-français.

Si l'inspiration première, mettons l'exemple, vient des Américains, l'exécution est assurée en tenant compte de ce qui se fait en France ou en Angleterre, et surtout en respectant le sentiment d'un groupe ethnique formé d'individualistes, très attachés à leurs façons de faire. Le classement des élèves quant à l'alimentation, et même la « cantine scolaire » chargée de distribuer le lait, sont des emprunts à la France. L'action par les paroisses et les œuvres sociales est un substitut canadien à ce qu'offrent de plus rigide, de plus enrégimenté, les organismes où s'exerce le devoir civique aux Etats-Unis. Ainsi le service social, qui est d'origine, j'allais écrire d'éveil américain, se fait, pour progresser et donner des résultats, canadien.

Dans un domaine connexe, la Commission scolaire a organisé l'enseignement aux arriérés mentaux et ouvert une école pour les enfants infirmes. Peut-on démêler, au moment où les initiatives ont été prises, si elles étaient déterminées par l'in-

fluence américaine ou par un courant international? L'un et l'autre.

Le chef de la Commission scolaire faisait partie d'une association américaine pour la protection des arriérés mentaux, et, sans aucun doute, il a pris attitude à la suite de sa participation aux travaux de nos voisins. L'enseignement, si difficile, où il faut mettre tant de patience, que l'on a commencé de donner aux écoliers victimes d'une déficience intellectuelle, profite sûrement des expériences américaines. Mais l'école française, qui fait partie d'ailleurs du mouvement international, y brille de beaucoup d'éclat, et est très écoutée.

Lorsqu'on a voulu établir une pédagogie expérimentale, amorcer l'orientation professionnelle, imposer la méthode des *tests,* c'est à la France qu'on s'est adressé, et c'est vers la France que la Commission a dirigé le prêtre à qui elle a confié la solution de ces problèmes. Peut-être celui-ci a-t-il rencontré et analysé, au cours de ses études à Paris, des méthodes américaines! Mais son esprit français les tamisera et, avant de les appliquer, s'il les préfère aux procédés européens, il aura le souci de ne pas blesser ses compatriotes dans leurs convictions et de ne pas les gêner par des procédés où tout leur serait étranger. Il aura recours, aussi lui, à un dosage qui lui paraîtra un moyen de pro-

grès, sans doute, mais de progrès qui n'atteint pas le caractère ethnique.

L'école pour les enfants infirmes lui servirait d'exemple, au besoin. Depuis longtemps, une association charitable se préoccupait de ces malheureux. Il y a quelques années, la Commission scolaire organisa une école spéciale pour eux. Cette initiative est née d'une généreuse pensée américaine qui a pénétré le monde entier, grâce à l'illassable apostolat de « Dad Allan ». Ici encore, le président de la Commission scolaire, M. Victor Doré, a pris part au mouvement et, en 1934, il présidait, à Montréal, le congrès de l'Association pour la protection des enfants infirmes. Il avait à ses côtés un médecin venu d'Ecosse, un autre venu de France, de nombreux Américains, et le Secrétaire de la province de Québec, Ministre de l'hygiène et trait d'union entre le Conseil de l'Instruction publique et la Chambre des députés. Les congressistes, en visitant l'école des enfants infirmes, ont été étonnés de retrouver leurs idées habillées à la française, dans une institution presque familiale, largement pénétrée de la doctrine du Christ, et dont le cachet national se retrouvait jusque dans les travaux des élèves. Mais ceux-ci sont voiturés chaque jour dans un autobus qui porte sur une large bande les mots: *Enfants in-*

firmes, qui évoqueraient une école de Boston s'ils n'étaient français.

*
* *

Aujourd'hui que l'on a supprimé le *Bureau central des examinateurs,* devant lequel les candidats se présentaient en francs-tireurs, c'est aux écoles normales qu'il faut s'adresser pour connaître la nature et les ambitions de la pédagogie primaire.

Les écoles normales sont de deux sortes: les écoles normales primaires, auxquelles on a joint, depuis 1932, les scolasticats des communautés de Frères enseignants, qui gardent leur gestion financière mais sont tenus d'observer les instructions du Comité catholique; et les écoles normales ménagères, dont il sied de traiter à part parce qu'elles utilisent des procédés d'ordre pratique.

« Les écoles normales étant particulièrement chargées de former des instituteurs et des institutrices pour les enfants du peuple, disent les Règlements du Comité catholique de l'Instruction publique, c'est à ces institutions que revient la mission de montrer, par une pratique constante, unie à des doctrines profondément moralisatrices, comment on parvient à donner à l'enseignement toute

sa valeur, à l'éducation toute sa force. Elles ont donc le devoir de faire tourner les études, les exercices et la discipline au profit de la santé, de l'intelligence et de la moralité des jeunes gens et des jeunes filles qui leur sont confiés; au profit, par suite, des enfants qu'ils auront à former. » Cet article ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà, mais il confirme par un texte précis le caractère que l'on entend donner à l'enseignement primaire dans la province de Québec.

Sauf la pédagogie et les exercices pratiques, qui tendent à la formation professionnelle de l'instituteur, le programme se contente d'accentuer, pour l'approfondir, celui des écoles complémentaires; mais, dans les villes, il est plus étendu, et un comité désigné par le Comité catholique de l'Instruction publique s'occupe de le compléter afin de hausser le niveau des études et de préparer des maîtres aptes à enseigner dans les écoles primaires supérieures. Rien là d'américain; une simple volonté de progrès. Tout ce que révélerait l'analyse de ce programme, ce serait une résistance aux influences de l'extérieur quelles qu'elles soient, et l'intention arrêtée de préserver la moralité de l'enfance par des doctrines sûres.

Aussi bien l'enquête que j'ai menée auprès de ces écoles a-t-elle montré que l'on tient à ce que l'enseignement demeure, sinon exclusivement ca-

nadien-français, du moins canadien. Quelques-unes seulement souhaitent que l'enseignement dépasse les bornes du Canada, « autrement il serait trop étroit ». Nous sommes donc en présence, comme il fallait s'y attendre, d'un nationalisme prononcé, ou d'un provincialisme assez accentué. D'ailleurs, les institutions qui semblent se refuser à ce nationalisme n'entendent pas du tout s'ouvrir aux pénétrations américaines.

Si on relève parfois dans l'enseignement de quelques matières, comme le dessin, la tenue des livres, les mathématiques, l'écriture, les sciences, une inspiration américaine, elle agit plutôt sur les procédés que sur les méthodes « qui restent », me dit un correspondant, « dans la belle tradition latine ».

Mais la plupart des écoles normales déclarent ne s'inspirer en rien, ou à peu près, des Etats-Unis. Ce témoignage s'accorde à celui des éducateurs de Montréal. Les directeurs des scolasticats ne partagent pas tous la même opinion: les uns nient qu'il y ait avantage à prendre quelque chose aux Etats-Unis en matière d'éducation. D'autres pensent qu'il y aurait à emprunter partiellement, dans le domaine pratique surtout, pourvu que les Canadiens français ne perdent pas leur originalité et ne s'engouent pas de ce qui est américain. Un seul pense que les méthodes américaines feraient

abandonner quelque peu la spéculation pure et théorique pour envisager avec profit l'aspect réel des problèmes de la vie.

Il y a peu d'infiltrations américaines dans l'enseignement du Canada français, concluent la majorité des directeurs. Même les échanges de professeurs entre le Canada français et les Etats-Unis n'entraînent pas de pénétrations. Par ailleurs, deux correspondants estiment que les sports, les manipulations scientifiques, faites par les élèves, sont des manifestations de l'américanisme.

L'enseignement de l'histoire, de la géographie, et des institutions des Etats-Unis est peu important. Les écoles, naturellement, suivent le programme du Comité catholique de l'Instruction publique et se contentent de ce qu'il exige. Ce programme paraît plutôt s'intéresser au Canada, nous le savons, mais il ne s'oppose pas à l'étude des Etats-Unis, il la sollicite même à cause des relations qui existent entre les deux pays. Néanmoins les directeurs semblent estimer que la part qu'ils réservent aux Etats-Unis est, même minime, suffisante pour connaître les Américains et « aider à la connaissance du Canada ». Des écoles donnent à l'histoire des Etats-Unis la même proportion qu'elles accordent aux autres pays étrangers, mais insistent davantage sur la géographie de ce pays à cause des rapports commerciaux. Une autre va

plus loin: « la géographie des Etats-Unis passe avant celle de tout autre pays étranger ». Une seule école s'abstient de tout enseignement sur l'histoire et la géographie des Etats-Unis. Somme toute, ces témoignages confirment ce que nous a indiqué l'analyse du programme des écoles primaires: l'histoire américaine pénètre la nôtre au moment de l'Indépendance, puis de la guerre de 1812, et ces deux événements sont surtout dégagés; la géographie, facteur très important, n'est guère envisagée que sous son aspect physique.

Seuls trois correspondants ont jugé à propos de joindre des renseignements additionnels aux réponses qu'ils m'ont fait tenir. L'un d'eux voit dans les mœurs et dans la musique des infiltrations américaines; mais ces infiltrations sont extérieures à l'école. Un autre — il s'agit ici d'une école normale de filles — pense qu'il faut faire connaître les Etats-Unis aux élèves afin qu'elles jugent en connaissance de cause s'il faut les imiter. Le dernier, qui est dans une région frontière, souhaiterait une étude sérieuse des Etats-Unis qui mettrait en garde contre les pénétrations indésirables.

Somme toute, nulle animosité; une curiosité modérée qui se contente de ce que l'autorité exige; quelques élans ici et là, mais toujours une réserve prudente et le souci de garder la tradition des at-

teintes de l'étranger. L'école s'appuie sur le Canada français. On remarquera que pas un correspondant, sauf celui qui s'enorgueillit du souvenir latin, ne fait valoir la civilisation française où la défense canadienne trouverait d'inestimables ressources.

*
* *

L'enseignement ménager est très répandu au Canada français, surtout dans les campagnes où, dès l'école primaire, les élèves en reçoivent des rudiments. Quant à l'école normale, elle est de trois types différents: l'école « classico-ménagère », rattachée à l'école primaire, ajoute à la culture générale un cours d'art ménager; les écoles régionales sont spécialisées: elles acceptent des élèves qui se destinent à l'enseignement ou des jeunes filles qui désirent simplement se perfectionner dans la tenue de la maison; enfin, des écoles normales supérieures haussent encore d'un degré l'enseignement ménager et tendent à préparer une élite féminine capable de diriger la vie des foyers et de faire rayonner son influence sur l'ensemble de la société.

L'enseignement garde un caractère national. Les écoles où la culture générale voisine avec l'art

ménager suivent le programme des écoles normales primaires et y ajoutent les matières d'art ménager. Les écoles qui se livrent surtout à l'art ménager s'occupent uniquement des disciplines relatives à cet art: sciences naturelles, arboriculture, dessin, coupe, tenue de la maison, hygiène, cuisine, arts domeſtiques. La théorie plane dans des sphères élevées et s'inquiète peu des contingences étrangères. Mais, ce qui eſt curieux, et intéressant, c'eſt que ces milieux paisibles, qui semblent éloignés par deſtination des influences américaines, soient précisément ceux où ces influences pénètrent par la voie que leur ouvre la pratique. Il y a des traces d'américanisme dans les manuels, et les procédés sont américains. Qui plus eſt, on recherche ces procédés, parce qu'on eſtime qu'ils sont plus simples, plus rapides et, pour tout dire, meilleurs. Il ne s'agit pas ici, entendons-le bien, de cuisine, d'art culinaire, ce qui eſt autre chose, mais de « rationalisation ». La cuisine eſt disposée, meublée, outillée, selon les méthodes que Taylor a rendues célèbres et l'on utilise les appareils modernes qui permettent à la mère de famille « d'atteindre les meilleurs résultats avec le moins de fatigue possible ». Ce qui a d'abord une conséquence d'ordre moral, si la formule que je viens d'énoncer eſt celle du moindre effort. Et nous sommes en plein domaine économique parce

que les procédés sont mis sur le marché par des firmes qui font une abondante réclame. Les écoles ménagères reçoivent d'elles quantité de renseignements pratiques. Des revues les tiennent au courant des applications d'un art constamment à la recherche de procédés qui pallient les difficultés domestiques et apportent aux préoccupations, que la civilisation moderne multiplie, l'apaisement de la mécanique. Il reste à voir s'il y a ici adaptation, ce que je crois possible; si la mécanique n'apporte pas avec elle la déviation du goût, l'usage immodéré de la conserve et la multiplication des salades sans saveur où se mélangent tous les fruits et tous les légumes de la création, et ne détruit pas, au nom du bien-être, l'irremplaçable, l'inestimable splendeur des traditions culinaires.

* * *

Somme toute, une règlementation précise contraint l'école à une discipline absolue. Les manuels sont imposés, la doctrine tracée, les maîtres choisis et surveillés, le programme délimité. Si le régime est serré dans l'inspiration qui lui sert de gaine, il fonctionne avec souplesse, parce qu'il est accepté par l'ensemble de la population. On le critique ici ou là; on en discute peu le caractère. La

loi, je le répète, met entre les mains du Comité catholique et du Surintendant une sanction redoutable, celle même dont les Chambres britanniques peuvent user à l'endroit du souverain: le refus des deniers publics. Toute école qui ne se soumettrait pas aux règlements officiels n'aurait plus droit aux subventions. Or, ce cas est très rare, si même il se produit; et encore serait-ce plutôt dans le domaine administratif que dans l'ordre, généralement respecté, de la pédagogie.

L'école primaire est donc bien un barrage qui s'oppose aux infiltrations du dehors. La « petite école du rang », comme on l'appelle, modeste, moins vaste que l'école américaine, abrite sous son clocheton l'obstination d'une paisible résistance. Les pupitres, la chaire du maître, les chaises, le tableau noir, sont canadiens, comme le crucifix, les images naïves et, dans les écoles rurales, le musée agricole en miniature où quelques grains achèvent de mourir en germant, comme c'est leur sort habituel, dans l'imagination des enfants. Au fond des bois, sur le bord des routes désertes, à la sortie des villages, au milieu des paroisses, perdues ou encerclées, à peine éveillées ou regorgeantes d'enfants, les écoles montent la garde des traditions. Les influences américaines, si elles sont nombreuses et multi-

formes, s'exercent autour de l'école, mais ne la troublent pas.

Le Collège

La fondation d'écoles d'enseignement secondaire, sous le nom de « collèges classiques », témoigne aussi de l'intérêt du peuple pour l'instruction. Après la cession du pays, le clergé a installé des collèges dans les villes et dans les centres importants de la province. Aucune loi organique ne les concerne; ils ne relèvent ni du Conseil de l'Instruction publique ni d'aucune autorité, si ce n'est, dans le domaine religieux, de l'autorité épiscopale. Administrés par des corporations privées, ils comptent, pour assurer leur fonctionnement, sur les droits d'inscription, les revenus de leurs capitaux, le concours de leurs anciens élèves et une subvention annuelle que leur verse le Gouvernement de la Province. Ce sont des institutions libres et indépendantes.

Ils n'ont eu, ils n'ont encore qu'une aspiration: former une élite par la culture générale, tout en préparant la jeunesse à l'étude des professions. Ils sont profondément attachés aux traditions nationales et enrichissent sous cet aspect l'influence déjà rigide de l'école primaire.

Au moment de définir leur caractère et leur attitude, de rechercher en particulier s'ils adoptent

les idées ou les méthodes américaines, on se défend mal contre une impression fâcheuse: les éducateurs américains comprennent-ils la formule à laquelle se plient les établissements de culture classique au Canada français? La valeur du diplôme qu'ils délivrent eſt, sinon discutée, au moins mise en doute, à toute fin pratique, parce que leur enseignement, fidèle à l'ancienne *ratio ſtudiorum* du XVIIe siècle dont il eſt issu, s'écarte du procédé américain et néglige l'intérêt immédiat pour la formation désintéressée de l'esprit. La tradition isole le Canada français. Parfois, son attitude a fini par triompher de toute l'Amérique: eſt-ce le sort qui attend son attachement au *classicisme?* Des voix sérieuses s'élèvent aux Etats-Unis contre les préoccupations utilitaires et contre la tendance réaliſte de l'école secondaire, et réclament avec force le retour aux disciplines imprégnées du génie grec et latin. Peut-être l'avenir imposera-t-il à tous une formule où se combineront le souci de l'intelligence et l'amorce du succès matériel.

* * *

La conception canadienne-française de l'enseignement secondaire, au moins dans la province de Québec, s'éloigne de la conception américaine.

Le « cours classique » comprend huit années d'étude et l'élève fait toutes ses humanités dans la même institution sans que l'on y distingue les années qui correspondent au *High school* et celles qui se comparent au *College course*. De là vient toute la difficulté. On a beau représenter que les mêmes matières sont enseignées bien qu'elles soient réparties différemment; que les disciplines sont, somme toute, les mêmes quoique l'on insiste ici sur les langues anciennes et là sur les sciences; que l'âge des étudiants se compare puisque le Canadien français entre au collège à treize ans et en sort à vingt-et-un: rien n'y fait. Un Américain a du mal à apprécier, à comprendre même ce régime où un Français se reconnaît tout de suite: en France comme ici, on accède au lycée en sortant de l'école primaire; et le lycée est l'intermédiaire entre l'école primaire et les études professionnelles ou de haute culture qui se poursuivent à l'université, dans les grands écoles ou dans les facultés.

Les programmes se ressemblent bien en principe — je veux dire les matières inscrites aux programmes — et les heures ou *units* se comparent; mais au collège classique, l'élève aborde d'abord les langues mortes et reçoit une formation plus pénétrée de lettres et d'idées générales que celle dispensée par les *High schools*. Il étudie

pendant six ans le latin, le grec, l'histoire, la géographie, les mathématiques, et peu les sciences, celles-ci étant reportées aux deux dernières années du cours, consacrées aussi à la philosophie. Les avis, même chez nous, diffèrent à propos de ce *curriculum*. Certains éducateurs voudraient que, comme en France d'ailleurs et aux Etats-Unis, on étudiât les sciences plus tôt. Les collèges classiques ne s'y refusent plus absolument puisque, depuis 1936, ils enseignent au moins les éléments des sciences naturelles et physiques dans la première partie du cours; mais ils craignent de s'engager à fond dans une aventure où les disciplines littéraires et les disciplines scientifiques concorderaient, ce qui leur paraît dangereux pour la formation française de leurs élèves.

En somme, si on les dose autrement, on enseigne, dans les collèges américains et dans les collèges canadiens-français, les matières qui composent les humanités. Toutefois, on ne leur donne pas la même valeur éducative; le grec, par exemple, et le latin sont plus poussés dans nos collèges classiques; les disciplines en sont modifiées, mais le Canada français se refuse à croire qu'elles en sont diminuées et, je le répète, il subit avec humeur la morgue de ceux qui lui reprochent sa fidélité à des procédés vieux de plusieurs siècles et dont l'ensemble meuble et assouplit l'esprit au

point de lui permettre toutes les adaptations à la pratique.

Retenons surtout que le cours classique vise à la culture générale et qu'il constitue un centre de recueillement où s'attarde le jeune homme avant de s'élancer vers une profession et de prendre place dans l'élite. Il se rapproche plutôt d'Oxford que des institutions américaines. Sans préparer à la vie prochaine, comme le *High school,* ni rechercher les connaissances essentielles, comme le *College course,* ils semble se complaire à l'inutile, c'est-à-dire au plus précieux, à la « pierre blanche », plutôt qu'au chemin.

Il y a donc, sinon une opposition, au moins une différence profonde entre les deux systèmes d'enseignement secondaire. Dira-t-on que le système canadien-français se dresse contre le système anglo-saxon ou américain? Je crois qu'ils répondent tous les deux à un besoin, simplement. Chacun a ses origines: l'un vient de France et demeure fidèle à la France, même si celle-ci a modifié le sien; l'autre, d'Angleterre. L'un et l'autre obéissent à des méthodes ou à des modes que le temps a consacrés et qui s'adaptent à la nation. Aussi les résultats recherchés et obtenus sont-ils divergents; et c'est ce qui intéresse le sociologue. Des collèges classiques du Canada français s'élève une élite pénétrée d'idées générales qui de-

vrait réagir contre les influences du milieu anglo-saxon ou américain; mais qui, sur plus d'un point, eſt contrainte de s'y plier lorsqu'il s'agit pour elle d'exercer une profession ou un métier. Si la règle qu'elle a subie, dont elle eſt animée, n'a rien de pratique mais prépare à la longue à toutes les pratiques, le problème eſt de savoir ce qu'elle en gardera dans les complexités de la vie. Sur cela, l'enseignement supérieur nous apportera des éclaircissements.

*
* *

Y a-t-il entre les deux syſtèmes des cloisons à ce point étanches qu'ils ne se pénètrent pas?

L'opinion unanime des éducateurs qui ont répondu à l'enquête que j'ai faite eſt que l'enseignement secondaire, sans perdre de vue l'ensemble du Canada, se préoccupe d'abord du Canada français auquel se rallie son zèle. Réponse étrange pour ceux qui ignorent la position prise par les Canadiens français dans la Confédération. La Conſtitution de 1867 leur garantit des droits et des privilèges qui protègent leur caractère, à quoi ils tiennent par-dessus tout. Hiſtoriquement, le Canada eſt un pays de double culture. Les Ca-

nadiens français estiment servir, en définitive, leur pays en demeurant fidèles à leur civilisation.

Voilà pourquoi l'enseignement secondaire ne s'inspire pas des méthodes américaines, sauf pour les sciences et les mathématiques, emprunts trop rares au dire de quelques professeurs. Quant aux manuels et aux ouvrages de consultation ou de référence, ils ne sont le véhicule que de faibles infiltrations, toujours à l'exception des sciences et des mathématiques, exception qui tient aux manuels « mieux faits », aux procédés, parfois aux instruments, quand les sciences et les mathématiques se trouveraient fort bien d'emprunts faits à la France où ces enseignements sont remarquables.

En dehors de ces quelques concessions, les collèges classiques ne croient pas qu'il y ait lieu de recourir aux méthodes américaines ou, s'ils y consentent, c'est à condition d'y apporter de la modération.

La part même qu'ils font aux Etats-Unis est restreinte, pauvre, quoiqu'un certain intérêt s'éveille depuis quelque temps à leur endroit. Si les uns n'accordent qu'une place « très minime » à ce pays, les autres y mettent plus d'attention. Le « parallélisme des deux histoires », selon l'expression d'un professeur, devrait inciter davantage le Canadien à suivre l'évolution du peuple améri-

cain. On m'a même répondu que l'on concède aux Etats-Unis une sorte de portion congrue, ce qui est regrettable. A la concordance des deux histoires s'ajoute, selon ce correspondant, « l'intérêt que doit susciter le groupe important des nôtres fixés aux Etats-Unis » et le fait que « nous habitons le même continent ». Personne n'insiste sur le facteur géographique.

Pourtant, une orientation se dessine vers un changement d'attitude: un collège a placé sur le même plan, en philosophie, l'histoire de France, d'Angleterre, des Etats-Unis et du Canada parce que les autorités tenaient pour « dangereuse l'ignorance où nous sommes de l'histoire de nos trop puissants voisins ». Par ailleurs, un collège éloigné, presque à la périphérie de la vaste province de Québec, jugeant « insignifiante » cette partie du programme secondaire, « souhaite un remaniement qui donne plus de place à un enseignement nécessaire ».

Quoi qu'il arrive dans l'avenir, il sied d'ajouter que les dirigeants de l'enseignement secondaire n'invoquent pas de raison particulière pour réduire ainsi la connaissance du problème américain. Ils n'y mettent ni excessive prudence, ni mauvaise volonté, ni même une réserve qui ne s'avouerait pas. Ils suivent la même ligne de conduite envers les provinces anglaises du Dominion, qui inté-

ressent surtout par le sort qu'elles réservent à l'élément francophone de leur population. Le programme des études a été ainsi tracé il y a des années. On considère les Etats-Unis comme un simple pays étranger et on se préoccupe surtout de l'histoire de France, de l'histoire d'Angleterre et de l'histoire du Canada où l'on insiste sur l'ancien régime, ce qui dégage une influence française, et sur le régime anglais ramené à son action sur le groupe canadien.

Il est remarquable que le cours classique ne comporte pas l'enseignement du civisme, au moins de façon arrêtée, et que l'on estime, non sans quelque raison, que la formation classique est propre à diriger le citoyen dans sa vie sociale sans qu'il soit nécessaire d'attirer son attention sur les institutions politiques, administratives, voire religieuses, du pays. Si l'on se prêtait davantage à cet enseignement, on aurait sans doute l'occasion d'indiquer avec plus de soin et de netteté les grands moyens de résistance dont disposent, sans qu'ils le sachent parfois, les Canadiens français, en dehors de la politique courante où ils mettent trop de complaisance et, par ricochet, de faire naître le souci du fait américain, de son rayonnement et peut-être de ses dangers.

Est-ce dire que l'enseignement secondaire n'est pas touché, fût-ce de l'extérieur, par l'américa-

nisme envahissant? On y eſt impressionné par le culte dont les Américains entourent l'inſtruction et le soin qu'ils apportent à l'inſtallation des laboratoires et des bibliothèques. S'ils exagèrent en ce sens, les Canadiens français pècheraient par excès contraire. C'eſt vite dit: qui possède l'argent peut se payer bien des luxes, quoiqu'il soit méritoire de vouloir se les payer. Le directeur d'un collège classique souhaite que l'on imite les Américains dans leur générosité à l'endroit de l'école, dans la piété qu'ils entretiennent autour de l'idée de patrie, et même dans leur sens pratique. Il ajoute que les cours de vacances deſtinés aux professeurs devraient être répandus au Canada. Eſt-ce essentiellement une initiative américaine?

Les inſtitutions d'enseignement secondaire déplorent les goûts américanisés de leurs élèves, leur tendance à copier les Américains dans leur engouement, jugé sans doute excessif, pour les sports, le *jazz* et le cinéma. Les idées, puis les mœurs américaines, pénètrent par les journaux, les revues, les magazines ou les *funny papers,* dont la plus tendre enfance connaît déjà les personnages et leurs aventures bien mieux que les contes de Perrault; ou même par la vie des villes qui rayonne jusque dans les campagnes. Le contact, autrefois plus nombreux, des Américains inscrits dans les collèges classiques de la province de Québec n'eſt pas sans

exercer une influence sur l'esprit ou les manières des jeunes Canadiens français. Mais cette action, si elle est sensible, ne touche pas à l'enseignement: elle jaillit de l'ambiance.

*
* *

Le caractère résolument traditionnel du cours classique le garde donc des pénétrations américaines. La place qu'il accorde aux Etats-Unis est très mesurée. Il n'est pas atteint. S'il n'échappe pas aux contagions du dehors, cela ne dépend pas de la doctrine qu'il dispense comme on accomplit une mission. Fidèle au *classicisme,* il n'a même pas évolué dans le sens où s'est engagé son prototype français. Il croit résister mieux en s'appuyant sur le passé, en fait sur le passé de la France et du Canada. Il reste sur ses positions, rebelle aux changements qui s'accomplissent ailleurs et dont il redoute la nouveauté. Sur la terre américaine, qu'il semble ignorer, il fait figure de château fort; il en a l'aspect volontaire; il se replie sur ses conquêtes, satisfait de résister au mouvement qui l'entoure et qui n'altère pas ses traits.

Cette résistance ne manque pas de beauté, surtout si on en considère la raison, qui est la survivance du groupe français en Amérique, sa sur-

vivance par le culte d'une pensée nourrie d'humanisme; mais peut-elle durer? Eſt-il même sûr qu'on ne puisse la modifier sans risquer de l'amoindrir? Ira-t-on jusqu'à sacrifier les exigences de la vie qui assaillent la jeunesse à la formation d'une élite dépaysée qui, quelle que soit sa valeur, contiendra peut-être difficilement les courants qui l'emportent vers les réalisations matérielles dans un monde élargi jusqu'aux limites d'un continent, au sein de populations disparates qu'une même préoccupation cimente: la réussite immédiate. Ces populations auront vite triomphé par leurs qualités de race qui ne sont pas entravées par une culture dangereusement acquise, à base d'idées générales plutôt que de résultats pratiques.

Plusieurs pays se sont posé ces queſtions car le problème eſt général et presque tous y ont répondu par des réformes. Les Canadiens français se sont interrogés à leur tour. Si l'enseignement secondaire provoque, parmi eux, des discussions assez âpres, jusqu'ici les tenants du *classicisme* intégral l'ont emporté, et les inſtitutions, sans se refuser à la discussion, n'ont guère modifié leur programme. Elles invoquent volontiers la consécration par le temps de l'excellence de leurs méthodes, et blâment au fond la France d'y avoir renoncé en les assouplissant.

Ainsi conçues, les études classiques peuvent constituer une supériorité, si elles sont bien suivies; mais on leur reproche d'être longues et, surtout, de ne pas comporter d'alternative. Le jeune Anglais, s'il décide de ne pas poursuivre ses études après le *High school,* possède un diplôme qui lui ouvre certains emplois. Comme le cours classique forme un ensemble que l'on parcourt sans arrêt jusqu'au baccalauréat, le jeune Canadien français qui abandonne ses études n'a rien à quoi se raccrocher, ni diplôme de *High school* ni, à plus forte raison, de *College course.* Si on l'interroge sur ses connaissances, il répond qu'il possède des rudiments de latin et de grec, fort peu de sciences, et peut-être l'art de faire tant bien que mal un vers latin. De diplôme, point; sauf une attestation, sans titre, certifiant que les quatre premières années du collège classique correspondent aux quatre années du *High school.* S'il aspire à une profession qui exige le baccalauréat, il lui reste deux ressources: obtenir ce baccalauréat de l'université au titre « extra collégial », ou subir un examen devant un jury constitué par cette profession, ce qui tend à disparaître.

*

* *

L'enseignement secondaire reſte donc fidèle aux plus vieilles traditions classiques. Cependant, aux formules qui s'essaient, on reconnaît des réactions contre cette rigidité, et même une adaptation au milieu anglo-américain.

Pour assimiler, au moins dans ses cadres, le cours classique à l'enseignement secondaire américain, il faudrait le diviser en deux parties correspondant, l'une au *High school,* et l'autre au *College course;* distribuer les disciplines scientifiques tout le long du cours; réduire l'importance des langues mortes; permettre aux élèves d'additionner à leur gré pendant leurs études les matières exigées pour l'obtention du diplôme final conférant le grade de bachelier.

Les autorités refusent de se plier à la plupart de ces exigences. Elles eſtiment qu'une étude assez poussée du latin, et même du grec, eſt essentielle à la connaissance du français et conſtitue une irremplaçable formation, en quoi plusieurs professeurs américains leur donneraient raison. Accepteraient-elles de scinder le cours en deux parties et d'y répartir autrement l'enseignement des sciences? Jusqu'ici, elles sont reſtées réfractaires à la première de ces propositions: le cours classique forme toujours un bloc et les examens qui le couronnent reſtent les mêmes; mais les

sciences naturelles et la chimie ont été ramenées des classes avancées vers les premières classes.

Le problème de la scission du cours classique a préoccupé l'Université de Montréal, et deux propositions ont été faites dans l'intention, non pas de rapprocher l'enseignement du type anglo-américain, mais de l'organiser de telle sorte qu'il fût comparable à ce type et permît aux diplômés des collèges classiques de profiter des avantages que le régime anglo-américain assure aux étudiants.

En 1921, le premier Annuaire de l'Université de Montréal contenait un projet « d'organisation générale de l'enseignement secondaire » qui divisait les études en un cours collégial et en un cours universitaire de quatre années chacun, le premier faisant le pendant du *High school* et le second, du *College course*. A la fin du premier cours, les élèves auraient obtenu, selon la pratique anglo-américaine, un diplôme qui aurait servi de certificat d'immatriculation au cours universitaire; à la fin du deuxième, le diplôme de bachelier admettant aux études professionnelles, dans les facultés ou les écoles de l'Université. Enfin, le baccalauréat, que l'Etat eût reconnu à la demande des Chambres professionnelles, aurait été l'équivalent de l'examen d'admission à l'étude des professions. Ce projet est resté lettre morte.

La seconde proposition, plus récente, plus vaſte aussi, était particulièrement intéressante par les raisons qu'elle donnait à une réforme jugée nécessaire. Elle portait aussi sur la division du cours classique et la répartition des matières. L'enseignement pré-universitaire aurait compris trois degrés formés par l'école primaire, l'école primaire supérieure et le collège. A la fin de chaque cours, on prévoyait un examen et un diplôme. Chaque diplôme permettait d'accéder au degré suivant; le dernier était le baccalauréat. L'enseignement des sciences aurait été diſtribué sur l'étendue des trois cours. Il n'y aurait plus eu de baccalauréat ès lettres ou ès sciences; mais un baccalauréat ès arts unique et uniforme, comme dans toute l'Amérique.

Il ne saurait être queſtion, disaient les auteurs du projet, d'abandonner l'enseignement traditionnel pour adopter l'enseignement du voisin, Anglais ou Américain; mais de le diviser de façon à résoudre les queſtions d'équivalence, à faire reconnaître les titres professionnels, et à établir un contact plus étroit avec les universités du nouveau monde.

Ce projet ne dépassa pas le cercle de quelques initiés; mais le double baccalauréat fut aboli et l'enseignement primaire supérieur organisé dans

les cadres de l'enseignement primaire et sans relation avec le cours classique.

Cependant, tout un mouvement se dessinait qui devait amorcer l'adaptation de l'enseignement secondaire aux procédés américains; et, si ces deux propositions n'ont pas abouti en ce qui concerne le cours classique régulier destiné aux jeunes gens, elles ont été réalisées dans d'autres domaines. Il y a des lézardes sur le mur ancien.

Parmi les aspirants au baccalauréat, les diplômés de l'Institut d'enseignement moderne n'ont plus à subir, parmi les matières de l'examen que les épreuves sur les langues mortes; et les membres du corps enseignant, religieux ou laïques, hommes ou femmes, ont le droit de sectionner leurs examens universitaires, ce qui rappelle le système des *units*. Mais c'est dans les institutions d'un caractère classique destinées aux jeunes filles que l'on trouve, et depuis longtemps, sinon une modification des disciplines scolaires, au moins une division du cours correspondant à celle qui caractérise l'enseignement anglo-américain.

La nécessité a imposé cette façon de faire, la nécessité plus forte que l'immuable coutume. Le premier collège de jeunes filles venait d'être fondé, à Montréal, par les Dames de la Congrégation qui avaient obtenu un privilège d'exclusivité pour vingt-cinq ans. Elles se devaient d'accueillir les

élèves des autres communautés enseignantes. Or, le collège nouveau ne comportant que la deuxième partie du cours classique, il fallait que les candidates à l'admission eussent fait des études équivalant à celles des quatre premières années des collèges de garçons et qu'un certificat en fît foi. L'Université détermina le programme de ce cours de préparation, géra les examens et délivra le certificat. Depuis 1916, des couvents de plus en plus nombreux adoptèrent ce cours, dit de *lettres-sciences*.

Chacune des grandes congrégations religieuses a aujourd'hui son collège. Mais le système est resté le même, et les couvents continuent à assurer la première partie du cours. Au fond, rien dans le système adopté pour l'enseignement des jeunes filles ne diffère de celui des collèges de jeunes gens: les matières sont les mêmes, leur ordre aussi — ou presque —, les disciplines ne varient pas et l'esprit s'imprègne de principes identiques; mais le cours classique, pour les jeunes filles, s'accomplit en une double étape dont la première correspond au *High school* anglais ou américain; et la seconde, au *College course*.

*

* *

Ces couvents qui distribuent les premiers éléments du cours classique et remplissent, au moins en théorie, la fonction des *High schools* américains ou anglo-canadiens ont-ils sur les méthodes américaines des idées particulières?

En général, fidèles au nationalisme scolaire, ils réclament un enseignement « canadien-français » qui ne s'alimenterait même pas directement aux sources françaises. Une institution voit des procédés américains dans le fait de liquider une matière en un an au lieu de la répartir en plusieurs années; dans la coutume de poser aux examens plusieurs questions exigeant chacune une réponse succincte plutôt que de proposer des sujets à développer où le jugement et le raisonnement sont engagés plus à fond. Aspects secondaires de cette question principale: Y a-t-il lieu d'installer la pédagogie américaine dans l'école canadienne-française? Les avis se partagent tout en restant sur la défensive. Les uns s'y opposent absolument; les autres, s'il y consentent, réclament de la prudence. Une seule maison affirme qu'il y a lieu d'emprunter aux professeurs des Etats-Unis leurs convictions patriotiques; leurs méthodes d'enseignement par les sens: manuels bien illustrés, projections cinématographiques; leur souci de l'hygiène scolaire. En fait, il y a peu d'infiltrations américaines dans les couvents: ici, on utilise un manuel

américain à l'enseignement de l'anglais; ailleurs, les services de professeurs d'anglais originaires de la Nouvelle-Angleterre, ou formés aux Etats-Unis. Quant à la part réservée à la République américaine dans les programmes, elle demeure « très petite ».

L'attitude semble donc très nette et révèle, non un manque d'intérêt, mais de la réticence. Cela donne plus de relief à l'initiative prise il y a quelques années par une institution religieuse qui se consacre à l'enseignement des jeunes filles et qui a obtenu l'affiliation de sa section anglaise à l'Université catholique de Washington, « par considération pour les élèves américaines et pour servir leurs intérêts ». Cette congrégation estime que « les méthodes américaines et les expressions techniques en usage aux Etats-Unis doivent être connues des élèves qui suivent le cours commercial, quoiqu'on puisse donner en français un excellent enseignement commercial. Le cours des universités françaises de la province de Québec n'est pas pratique pour les jeunes filles des Etats-Unis: trop d'histoire, trop de littérature, trop de latin. Pourquoi n'y pas introduire les mêmes libertés qu'à Washington? Par exemple, celle de remplacer une ou deux années de latin ou de toute autre matière par un sujet plus convenable, selon le cas? »

Mais voici qui est plus grave et qui pose la

question fondamentale. Les universités du Canada français ne faisant pas partie de l'Association des grandes universités de l'Amérique du Nord, leurs diplômes ne sont d'aucune utilité pour les jeunes filles qui ont à gagner leur vie dans les magasins, les bureaux ou les institutions de la République: on n'en reconnaît point la valeur. « Telle est l'objection la plus sérieuse, et qui nous paralyse, ajoute-t-on; les autres tomberont sans peine lorsque celle-ci aura été renversée. La reconnaissance par les Américains des certificats et des diplômes des universités canadiennes-françaises nous causerait une vive joie. En attendant, nous sommes dans une alternative assez troublante: ou conserver le programme de l'Université de Washington, en soi visiblement opposé à l'esprit que nous devons entretenir et développer chez nos élèves du Canada, ou voir beaucoup de nos Franco-Américaines s'éloigner de nous et, chez elles, être attirées peut-être vers les institutions protestantes. N'y a-t-il pas là matière à réflexion? »

* * *

Dans les provinces anglaises, dans l'Ontario ou la Saskatchewan et l'Alberta, les collèges canadiens-français ont nettement rompu avec la tra-

dition et adopté le *High school* et le *College course* des Anglais, tout en conservant l'esprit français. A Ottawa, par exemple, le bilinguisme et le caractère ethnique de la ville, et des élèves par conséquent, jouent un grand rôle dans l'organisation universitaire. La Faculté des arts, en particulier, a dû se plier au milieu. Son enseignement est précédé d'un *cours d'immatriculation* de quatre années, classique ou commercial. La Faculté proprement dite dispense ensuite un enseignement de quatre ans qui prépare au grade de bachelier.

Cette évolution de l'enseignement secondaire, l'attribuerons-nous à une influence exclusivement américaine? Non. Toutes les réformes proposées ou réalisées le sont dans le respect, peut-être pas tout à fait des habitudes scolaires, mais des principes essentiels d'un enseignement national. Elles constituent une sorte d'assouplissement qui encastre le collège canadien-français dans l'ambiance anglo-américaine et lui donne un droit de cité qui comporte la pleine reconnaissance de sa valeur, et, pour les diplômés, les facilités dont jouissent leurs concurrents d'autre nationalité. Reste à savoir si le collège classique de la Province de Québec cédera et s'il abandonnera, pour cette tendance d'ordre pratique, la mission à laquelle, jusqu'ici, il est resté fidèle.

*

* *

Sous des noms divers — juniorat, juvénat, collège, école ou séminaire — des communautés religieuses assurent à leurs sujets l'enseignement classique. Distribuées un peu partout dans la province de Québec, ou même ailleurs, ces institutions sont indépendantes. Elles ne sont pas subventionnées. Celles qui ne sont pas affiliées à une université envoient leurs élèves y passer le baccalauréat au titre « extra collégial ».

Le cours est imprégné de l'idée canadienne, sinon canadienne-française, même si l'on admet — c'est l'exception — que l'on ait besoin d'utiliser les méthodes françaises. Les procédés américains, les manuels américains, ne semblent pas recherchés, sauf, et encore, pour l'enseignement des mathématiques. Bref, aucune infiltration, au moins au dire de la plupart, mais il reste à savoir si l'on se rend compte de ce qu'est une « pénétration américaine ». On ne désire pas emprunter aux Etats-Unis en ce qui concerne l'enseignement, excepté pour les sciences et si « les instruments de travail nécessaires n'existent pas au Canada ». Si l'on se résout à un emprunt, c'est à condition « qu'il y ait sélection ». Une seule voix répond catégoriquement: « les méthodes françaises valent mieux ». Somme toute, la résistance comme l'insouciance, est la même partout. D'ailleurs, la part réservée aux Etats-Unis dans le programme des

études est minime. Les prospectus qui viennent de chez nos voisins n'intéressent pas non plus: il arrive même « qu'ils aillent au panier ».

*
* *

Des collèges scientifiques ou commerciaux s'intéressent moins aux langues mortes et davantage aux disciplines d'ordre pratique. Ils seraient prêts à instituer un baccalauréat moderne si on les y autorisait, comme ils le demandent. Très fréquentés par la bourgeoisie, ils préparent surtout au commerce et à l'enseignement commercial supérieur où leurs élèves sont accueillis. Ils ne sont pas affiliés à l'Université mais ils jouissent de la considération du public et des autorités religieuses. Chose assez curieuse, la réponse la plus raisonnée, la plus motivée, que j'aie reçue au cours de mon enquête m'est venue d'une de ces institutions. Peut-être cet interlocuteur, n'ayant pas à ménager des cadres, pouvait-il donner plus de vigueur et de précision à ses propos, fondés sur une longue expérience solitaire:

« L'enseignement, me disait-il, doit être chez nous fondamentalement français et catholique, dans la mesure que comporte la nécessité de conserver notre caractère de peuple latin dans un

continent anglo-saxon; il doit aussi être largement canadien, pour obtenir l'unité et la force des groupements ethniques du Canada, l'union des esprits fondée sur des concessions réciproques.

« Mais dans le domaine scientifique ou économique, notre enseignement s'inspirera des méthodes américaines surtout pour les applications concrètes. Nous voulons demeurer ce que nous sommes, c'eſt-à-dire un peuple à idéal français et catholique et, comme tel, tout en étant traditionaliſtes, nous ne devons pas, je crois, mériter le reproche de l'être *absolument,* mais évoluer avec les peuples qui nous entourent. Pour cela, nous nous mettrons à la hauteur de tout progrès légitime. Je pense donc que nous trouverons avantage à emprunter, sinon à l'esprit, du moins aux méthodes américaines, surtout dans le domaine des sciences naturelles, de la biologie et de la psychologie expérimentale. Les manuels américains s'infiltrent au Canada. Faut-il s'en plaindre si la pédagogie eſt mieux servie aux Etats-Unis, en ce qui concerne l'enseignement scientifique, qu'elle ne l'eſt en certains pays d'Europe?

« Vous me demandez si nous avons eu recours à l'échange de professeurs américains ou formés aux Etats-Unis. Très peu. Nous avons utilisé quelques spécialiſtes, discrètement choisis, mais je n'étendrais pas ce mouvement sur une grande

échelle. Quant aux Américains, ils ont profité de nous, car ce sont les Canadiens français qui ont été les pionniers-fondateurs de notre congrégation chez eux; de plus, plusieurs élèves viennent apprendre ici le français et recevoir une formation morale catholique.

« Sur les Etats-Unis, il n'y a guère que la géographie que nous enseignions; pour l'histoire, nous donnons les faits indispensables qui ont des rapports avec notre propre histoire. Nous faisons de même pour les institutions.

« Mais la question est-elle posée? De l'avis de certains de nos professeurs, il n'existe pas encore de méthode propre au pays, ni même un programme en vue de former une entité nationale indépendante. Nous serions prêts à adapter notre enseignement à un idéal canadien-français, de nature à ancrer dans l'âme des enfants les sentiments de religion, de patriotisme et d'humanisation. La rédaction des manuels devrait obéir à cet idéal et être contrôlée par une élite qui voudrait sincèrement cette fin ».

L'Université

L'université canadienne-française est libre, même si, comme aux Etats-Unis et au Canada anglais, elle recourt à l'assistance financière de l'Etat. En cela, elle se rapproche, si l'on veut, de l'université américaine, largement pourvue, surtout aux Etats-Unis, où les institutions d'enseignement supérieur relèvent de l'électorat et doivent satisfaire celui-ci par toute sorte de fondations. Pour mettre l'université au service du peuple, le Canada français s'est inspiré de la politique américaine et a fait valoir comme un argument son exemple.

Cette influence a jailli du milieu immédiat, du voisinage; mais si on creuse un peu la question par des comparaisons avec les tendances européennes, on reconnaît la présence d'une pratique universelle à laquelle se plie l'enseignement supérieur, comme nous avons vu l'école primaire se rallier dans le monde à des réformes identiques.

Conçue sur le type européen, l'université canadienne-française a d'abord réuni les quatre facultés fondamentales de théologie, de droit, de médecine et des arts. Puis, elle a fondé, ou affilié si elles existaient déjà, des écoles profession-

nelles destinées à la pharmacie, à l'art dentaire, à l'agriculture, au commerce, à la médecine vétérinaire; tandis qu'elle élargissait le domaine de la culture générale en organisant une faculté de philosophie, une faculté des lettres, une faculté des sciences et une école de sciences sociales, économiques et politiques. Enfin, elle a étendu son action aux métiers ou aux occupations qui ne relevaient pas de l'université proprement dite: optométrie, art ménager, hygiène appliquée, tourisme, sans compter la musique et l'élocution. Tout cela est spécifiquement américain, mais on trouve dans les universités françaises ou belges, ou rattachées à elles par le truchement des instituts, que l'Amérique connaît aussi, des écoles pratiques ou des enseignements consacrés aux techniques manuelles, à l'herboristerie, à l'hôtellerie, à l'optique, à la brasserie, à l'accouchement, tandis que de grandes écoles d'enseignement supérieur restent en dehors de l'université. Peut-être le groupement résolu des disciplines sous la surveillance de l'université est-il un indice d'américanisation. Pourtant le phénomène est universel et se retrouve à Paris, à Londres, même à Oxford, s'il s'épanouit avec plus de ressources et de réclame aux Etats-Unis.

Ce qui est nettement américain, c'est la désignation des diplômes à laquelle le Canada fran-

çais est de plus en plus entraîné à se conformer. Aux Etats-Unis et au Canada anglais, il existe une véritable floraison de grades universitaires, de baccalauréats en particulier, car l'Amérique ignore la licence, à quoi l'on pourrait comparer sa maîtrise si celle-ci n'était attachée à une idée de spécialisation; elle ne fait pas abus du doctorat dont le Ph. D., qui y équivaut à peu près, tient souvent lieu. Quant au *diplôme* qui couronne en France des études de tout premier ordre, ce mot ne signifie rien aux Etats-Unis, même s'il se rapporte à un haut enseignement.

La France limite les grades universitaires à un très petit nombre de sciences: on ne devient guère que licencié en droit, en lettres, en sciences, en théologie; docteur en médecine, en pharmacie, en droit, en lettres, en sciences, en théologie; le titre de bachelier s'emploie sans qu'on le détermine car chacun sait qu'il s'agit du grade qui sanctionne les études secondaires. A peine existe-t-il un baccalauréat en droit et un baccalauréat en théologie.

Sans y être allé aussi largement que les Etats-Unis où l'on devient aussi bien bachelière en cuisine que bachelier ès arts, le Canada français a institué les grades universitaires de bachelier, de licencié et de docteur dans ses facultés et dans ses écoles professionnelles aussi bien que dans ses fa-

cultés de culture, y compris ses écoles de musique; et le désir qu'il a d'aider ses citoyens qui vont aux Etats-Unis l'a poussé à étendre le mouvement et à créer quelques maîtrises et même des Ph. D.

L'universalité se retrouve si l'on compare l'administration des universités, ou leur gestion financière. Confessionnelle, l'université canadienne-française est dirigée par un conseil, moitié élu, moitié désigné par l'autorité religieuse, ce qui existe aussi aux Etats-Unis. Récemment, l'Université de Montréal, régie en vertu d'une bulle pontificale et d'une charte civile, a vu ses destinées financières confiées à une société d'administration, où l'on reconnaît le *board of trustees* si fréquent dans la République américaine.

Faisant feu et lieu de tout, tassées dans des locaux d'occasion ou des immeubles engorgés, les universités du Canada français ont longtemps présenté un aspect européen. Il est certain que les mouvements récents d'expansion, les bâtiments plus vastes, l'enrichissement des laboratoires, la modernisation des hôpitaux, l'acquisition de terrains étendus, sont d'inspiration américaine. Tout de même, ces améliorations ne sont pas étrangères à l'ancien monde où les Américains et les Canadiens sont parfois surpris de trouver le summum du progrès dans des écoles admirablement conçues, fût-ce matériellement. Un Européen, peu

au courant de l'organisation universitaire, aurait peine à distinguer nos institutions d'enseignement supérieur des universités distribuées dans l'immense territoire américain. Il y parviendrait cependant s'il pénétrait dans chaque faculté et dans chaque école pour y saisir les éléments — les mêmes — d'une résistance à l'absorption qui s'accomplit parmi des difficultés surgies de l'ambiance, imposées par la nécessité ou l'à-propos, et qui diffèrent selon qu'il s'agit des facultés de culture ou des facultés professionnelles.

*
* *

Une université catholique ne remplirait pas son rôle si, au delà des vérités naturelles, elle ne pénétrait par sa *faculté de théologie* dans le domaine des vérités révélées. Aussi ces facultés sont-elles les premières que les universités du Canada français ont organisées sous l'inspiration et l'autorité du Saint-Siège. La faculté de théologie est une institution pontificale dans les cadres de l'Université.

Les cours s'ordonnent tous vers le sacerdoce et son rayonnement. On chercherait en vain la moindre pénétration américaine dans l'enseignement et même les programmes: nous sommes ici au cœur

de la fidélité et de la résistance religieuses, et à la source de l'action catholique dont la pureté ne souffre pas d'écart. La parole et l'esprit des pontifes romains, la plus pure tradition thomiste, animent l'institution d'une discipline absolue.

Les facultés de théologie ne sont pas pour cela figées dans l'irréalité: elles s'intéressent à la vie nationale, où elles entendent faire pénétrer l'apostolat des prêtres, et même des laïcs. L'Institut Pie XI, annexé à la Faculté de théologie de Montréal, la Faculté de droit canonique, à Québec et à Ottawa, étudient, par exemple, les intérêts temporels de l'Eglise, son influence sociale, et les devoirs du chrétien, soit dans le domaine constitutionnel, soit dans le champ plus large de l'action catholique, ce qui les conduit à dégager certains aspects de la politique ou de l'économie; mais cet enseignement se borne à relever les faits et s'arrête à énoncer les principes. Tout au plus donne-t-il lieu à une évocation, à une description des grands courants économiques, politiques ou sociaux qui marquent et caractérisent en profondeur la vie américaine, et qui réagissent même sur la tendance religieuse, comme cela s'est vu à propos de l'*américanisme* dénoncé par Rome. C'est la part nécessaire de la réalité, féconde d'ailleurs en enseignements; mais on ne la découvre, on ne l'observe que dans l'intention de fortifier l'attitu-

de doctrinale. Il n'en reſte que le souvenir d'un problème résolu.

En dehors de l'Université, on relève dans le domaine para-religieux des échanges entre les Etats-Unis et le Canada qui peuvent être le véhicule d'un chassé-croisé d'influences. Ils se précisent dès le séminaire pour rayonner ensuite dans la formation sacerdotale: la présence d'étudiants américains dans nos facultés de théologie et l'installation aux Etats-Unis d'un nombreux clergé séculier.

Le premier de ces phénomènes, très accentué il y a quelques années, tend à se reſtreindre, à disparaître même, parce que des séminaires ont été organisés dans certains diocèses des Etats-Unis qui gardent naturellement leurs jeunes gens. Des professeurs français ou canadiens-français furent délégués vers ces séminaires américains; ce mouvement aussi s'atténue, quoiqu'on en retrouve quelque chose, ici ou là, selon les obédiences.

La présence aux Etats-Unis, à la tête des paroisses et des œuvres, de prêtres canadiens-français, conſtitue une véritable conquête apoſtolique; mais ici encore l'élan eſt moindre, le clergé franco-américain se recrutant maintenant sur place. Quel que soit l'avenir de ces relations qui se relâchent, on ne laisse pas d'être frappé par l'apport considérable, les appuis de toute sorte, que l'Egli-

se canadienne-française, en fondant des paroisses, en ouvrant des écoles, des hôpitaux et des asiles, a fournis à nos « compatriotes d'outre quarante-cinquième ».

Si ce n'était déplacer plus encore le sujet, je signalerais enfin l'œuvre admirable des communautés enseignantes et hospitalières — d'hommes et surtout de femmes — accomplie aux Etats-Unis par les Canadiens-français ou leurs descendants. Cette fois encore, c'est une influence canadienne que l'on enregistre, une action en retour: qu'elle s'accomplisse au prix de grands sacrifices, parfois de déceptions ou de défaites, il n'importe; elle prolonge aux Etats-Unis l'emprise de l'esprit français et de la foi catholique.

*
* *

Longtemps confinée dans l'enseignement secondaire, la *philosophie* fut plus ou moins vivante selon les époques: solide et même brillante dans les débuts de la colonie, elle subit plus tard une éclipse pour renaître dans un élan de ferveur vers le thomisme. Aujourd'hui, elle a gagné l'enseignement supérieur d'où elle s'efforce de capter l'attention de l'élite laïque.

Sous sa forme primitive, elle s'est bornée à la

théorie, si l'on peut s'exprimer ainsi à son propos, elle qui ne peut être, par nature, que la théorie des choses, *scientia rerum per ultimas causas;* et elle garde ce fondement d'absolu qui se retrouve dans les leçons de logique, de psychologie ou de cosmologie, voire de morale, formulées depuis un profond passé sous l'inspiration de saint Thomas d'Aquin et fécondées par la pensée de saint Augustin et de saint Bonaventure.

Cette partie de la philosophie demeure intacte comme la théologie; et son renouvellement récent, sa reprise de vie puisée dans une fidélité renouée aux sources moyenâgeuses n'ont fait qu'accentuer son caractère traditionnel. De ce côté, aucune influence américaine; à moins que l'on ne fasse état de l'engouement de l'Amérique pour la scolastique, mais ce n'est pas une influence des Etats-Unis si c'est tout le contraire: une conquête du thomisme sur les écoles américaines, conduite brillamment par Etienne Gilson et qui a singulièrement confirmé le Canada français dans sa volonté de réveil stimulée déjà par la création de l'Institut médiéval d'Ottawa. Dans le domaine de la spéculation pure, des hommes comme Mgr Pâquet ou le R. P. Ephrem Longpré ont rayonné au delà des limites de notre pays.

L'enseignement de la philosophie fait pénétrer dans les milieux universitaires ou sociaux les

principes qui sont à la base de toute civilisation. Les grands mouvements qui, périodiquement, transforment la société ont une origine philosophique: les idées que le philosophe élabore dans le silence de son cabinet et consigne dans des ouvrages réservés à une élite, n'y restent guère que pour un temps. L'heure vient toujours où un homme d'action s'en empare et cherche à les réaliser. Pour bien agir, il faut bien penser. Cela est vrai des sociétés comme des individus. Une faculté de philosophie est la conscience intellectuelle du milieu où elle s'épanouit.

Nos facultés de philosophie font donc porter leur principal effort sur les problèmes de logique, de cosmologie, de psychologie rationnelle, de critique, de métaphysique, de théodicée, de morale générale, familiale ou sociale. Surtout, elles restent fidèles à une tradition séculaire, abandonnée dans plusieurs institutions modernes. La doctrine qu'elles professent — car elles professent une doctrine — a pour base celle d'Aristote vivifée par saint Thomas et s'adapte aux exigences de la vie, car elles se gardent d'ignorer les enrichissements apportés par les siècles aux façons anciennes de penser.

C'est ainsi que leurs programmes précisent un courant qui relie la philosophie à l'actualité scientifique, aux exigences de la pratique et, par l'his-

toire, à l'évolution de la pensée spéculative aux Etats-Unis. Ce courant manifeste une certaine tendance américaine, encore qu'il soit d'origine européenne et qu'on en retrouve quelque chose dans les procédés d'enseignement universellement admis. Le cardinal Mercier n'a-t-il pas consacré toute la clairvoyance de son esprit au progrès des sciences considérées sous l'angle de la philosophie?

Cet enseignement, groupé sous le titre *disciplinale auxiliaires,* comprend la psychologie expérimentale et les questions scientifiques qui sont connexes à la philosophie, qu'elles relèvent de la physique, de la chimie, de la biologie, de l'anthropologie ou des mathématiques. En psychologie expérimentale, on applique les méthodes nouvelles dont les initiateurs furent un Français, deux Allemands et deux Américains, mais on s'inspire surtout des méthodes américaines, les Américains ayant approfondi ces problèmes plus que les Français. D'ailleurs, les milieux se ressemblent. Il ne s'agit pas d'une synthèse américaine, mais d'une adaptation des procédés à la situation des Canadiens français; adaptation très prudente, qui, tout en utilisant les expériences étrangères, les interprète à la lumière de la philosophie traditionnelle.

La Faculté de philosophie de l'Université de Montréal ajoute à l'histoire de la philosophie un

cours sur la « philosophie en Amérique » qui va des origines, où se dégagent naturellement des influences européennes, jusqu'à l'époque contemporaine, en passant par Emerson, Thomas Reid et les « grands philosophes ». On établit en conclusion les «courants contemporains », la psychologie expérimentale et le spiritualisme thomiste. La dernière partie du programme qui porte sur « l'influence américaine dans les universités anglo-canadiennes et les positions thomistes des universités franco-canadiennes », marque bien que l'esprit de la Faculté reste ouvert aux mouvements qui s'expriment autour d'elle; attitude de résistance, toutefois, car l'enseignement ne se prête à ces contrastes que pour fortifier sa propre doctrine dont il ne dévie pas. Les statuts des facultés, approuvés par Rome, les maintiennent dans la tradition catholique. Si elles envisagent les problèmes de la vie contemporaine, c'est en restant fidèles aux principes éternels qui leur en apportent la solution. Par là, elles gardent en Amérique un caractère qui les distingue, qui les oppose même si la pensée des Américains, même catholiques, leur paraît s'engager dans des voies dangereuses.

*

* *

Longtemps *les lettres* sont restées, comme la philosophie, dans les cadres de l'enseignement secondaire. Les universités françaises du Canada, préoccupées surtout de la formation professionnelle de l'élite, se contentaient de réunir sous le nom de « Faculté des arts » quelques cours, assez disparates, de culture générale ou de perfectionnement, destinés au grand public. De même encore que la philosophie, les lettres ont fini par être installées à l'Université, sous une forme modeste mais distincte. Ces facultés des lettres permettent aux professeurs de l'enseignement secondaire de pousser leurs études et cherchent à intéresser le public à l'histoire du Canada et à la littérature canadienne.

Ainsi conçue, la Faculté des lettres de Montréal tend à devenir une école normale supérieure, par ses liaisons avec les Facultés de philosophie et des sciences, comme l'a fait Québec. Son objet, pour le moment du moins, est de fortifier et de spécialiser l'enseignement classique, d'en maintenir et d'en aviver les disciplines, et de nationaliser la culture générale en dégageant, en même temps que l'histoire du Canada français, l'expression de ses traits tels que les définit une littérature naissante.

Si elle n'est pas arrivée, faute de ressources, à se constituer aussi solidement que son modèle

français, elle a du moins, par des alliances, suscité un enseignement synthétique des lettres, de la philosophie et des sciences qui pose, fût-ce pour l'avenir, un précieux jalon. La préoccupation de défense et la volonté de vivre par le culte de la pensée et du verbe qui animent l'enseignement classique se retrouvent donc tout naturellement dans la Faculté des lettres.

L'américanisme ne saurait avoir beaucoup d'emprise sur ce bloc conscient. On y rencontre plutôt un esprit tout opposé, c'est-à-dire une discipline purement française, discipline de l'esprit, bien entendu.

L'histoire reçoit un rôle positif: elle chante les hauts faits et les résistances du passé, elle exalte l'aventure française en Amérique, qui fut une conquête et qui, dans l'idée de la plupart, doit le demeurer fût-ce par la pacifique durée des attitudes. L'histoire, dans cet esprit, révèle des contacts avec les Etats-Unis et des réactions victorieuses contre leur emprise: 1785, 1812, sont deux dates où se retrempe volontiers le nationalisme. Plus tard, sous d'autres aspects, la fidélité française à la couronne britannique s'est exprimée malgré la tentation américaine. Mais ce ne sont là que des incidents définitivement réglés par la paix non armée où les deux nations se complaisent.

La littérature, où la France et le Canada français tiennent la plus grande place, ignore la littérature américaine, même si elle insiſte sur la littérature de l'Angleterre. Enfin, l'hiſtoire de l'art s'en tient aux grands siècles de l'Europe: une seule leçon, mais elle prend ici de l'importance, eſt consacrée au « mouvement artiſtique en Europe et en Amérique au vingtième siècle ».

La Faculté des lettres de Québec présente les mêmes caraſtères.

*
* *

Le droit, s'il a un aſpect professionnel que l'enseignement ne néglige pas, conſtitue aussi une culture, partant une réſiſtance, dont l'université canadienne-française fait grand état, d'accord avec la résolution unanime de la nation. Ainsi, les facultés de droit sont de solides baſtions contre l'influence anglo-saxonne ou américaine; elles se regardent comme les dépositaires d'un trésor sacré, la loi française, reçue de France et, par la France, de l'antiquité romaine. Sans doute, la vie moderne les oblige à savoir la loi anglaise, en particulier la loi fédérale, d'origine anglaise ou américaine, qui impose à l'ensemble du Canada les principes, sinon universels, au moins univer-

sellement appliqués dans l'Empire britannique et dans les communautés anglo-saxonnes, et qui charpentent des organismes ou des instruments d'une nature économique comme les grandes sociétés commerciales, les lettres de change ou les billets à ordre; mais pour ce qui se rapporte aux éléments fondamentaux de la société: liberté, propriété, famille, contrats, successions, pour tous les actes civils, les facultés de droit ne retiennent et n'enseignent que le droit français adapté aux exigences du milieu.

Un avocat fort distingué, longtemps professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, Me Antonio Perrault, a dégagé avec vigueur, dans une brochure au titre caractéristique, *Pour la défense de nos lois françaises,* et qui fit grand bruit, les résistances que le droit de la province de Québec oppose, par ses fidélités traditionnelles, aux influences du dehors qui menacent les institutions du Canada français.

Tout ce réquisitoire énergique serait à citer. Je choisis un passage qui établit la distinction fondamentale entre la législation économique et le droit civil: « La loi organique de la Confédération a remis au parlement central le pouvoir de légiférer seul et pour tout le Canada sur certaines matières réservées, avant 1867, aux provinces: le droit pénal, certains effets de commerce, les ban-

ques. Dans les limites mêmes de notre province, le droit anglais régit la preuve de certaines matières, il a pénétré sur certains domaines, celui, par exemple, des corporations municipales, des compagnies à fonds social. A ce point de vue, notre législation a évolué dans un sens, sinon contraire, du moins différent de celui de nos origines. Mais ce champ d'activité n'eſt pas tout le champ du droit. Ce n'eſt même pas celui qui, en définitive, exerce la plus profonde influence sur les façons de penser, de sentir et de vivre des citoyens. Il y a un autre aſpect à la vie sociale. Celle-ci eſt aussi faite des divers besoins de chacune de nos existences, de nos nécessités quotidiennes, des opérations juridiques qui remplissent tant d'heures de nos journées, achat et louage, prêt et mandat, mille liens que la volonté établit quotidiennement entre les hommes. Elle eſt composée surtout des intérêts de la famille, le point d'appui d'une société. C'eſt là l'objet du droit privé. Il embrasse toutes les règles juridiques auxquelles sont soumis les individus dans leurs rapports quotidiens. Il domine les relations qui se forment entre eux. Personnes et choses sont placées sous son empire. C'eſt lui qui, suivant le mot d'Albert Sorel, prend tous les citoyens à leur naiſsance, les conduit à leur majorité, consacre leur mariage, conſtate leur décès et, durant leur vie, règle leur droit de tra-

vailler, de contracter, d'user de leur personne et de leurs biens. Si vous y ajoutez l'ensemble des rites, des cérémonies, de la procédure en un mot, qu'il faut suivre pour demander aux tribunaux la reconnaissance d'un droit méconnu, vous conviendrez que c'est là une tranche importante du droit. C'est celle qui nous appartient en propre. C'est celle qui nous fut donnée par la France, que nous avons su conserver, modifier, façonner à nos mœurs. Elle est contenue dans deux livres, petits par le format, mais si grands par l'esprit qui les anime, si lourds d'idées, d'observations, de sens vécu et mûri, le code civil et le code de procédure civile. Ils constituent l'une des preuves de notre nationalité. Leurs pages montrent l'un des traits qui nous différencient des races qui habitent les huit autres provinces du Canada et donnent à notre peuple une physionomie spéciale sur la terre d'Amérique. »

Car le droit apparaît à Me Perrault comme une marque d'originalité, un facteur social et un « organisme de défense ». Il est aussi une discipline lourde d'histoire, si elle remonte au droit romain; et, comme le dit un juriste, « un élément de civilisation » qui place le droit parmi les moyens de durée auxquels le Canada français reste attaché, qui le lie à l'antiquité, à la France et à sa tradition canadienne puisque, en adaptant le droit

aux exigences du milieu, nos ancêtres ont gardé le souci de leur caractère.

Tout autre est le droit du monde anglo-saxon, la *Common Law* qui surgit de la jurisprudence, c'est-à-dire de la réalité, de chaque réalité, plutôt que de principes immuables. La *Common Law* plie le droit aux faits quand le droit français applique aux faits une doctrine et les y contraint. Le procédé est peut-être moins souple, plus rigide; il ne laisse pas d'être plus sûr et plus imposant.

Un Américain, l'ancien président Taft, a dit: « Quand, au cours de la pratique, l'avocat de la *Common Law* étudie les textes du *Code civil* si beaux en leur simplicité, si complets en leur précision, il commence à sentir la *vénération que donne la connaissance* du travail que des juristes et des législateurs poursuivirent durant vingt siècles pour simplifier et rendre plus claires les règles juridiques et en faire la science qu'elle est devenue sous la forme du *Code civil* ».

De son côté, un avocat de Montréal, Robert D. McGibbon, s'exprimait ainsi devant l'Association du Jeune Barreau: « Après trente années de pratique au barreau, durant lesquelles je suis venu en contact avec les systèmes de loi de l'Angleterre, des Etats-Unis et des autres provinces du Canada, je suis plus convaincu que jamais qu'ici, dans Québec, nous avons, somme toute, un corps de

lois civiles, commerciales et criminelles que celui d'aucun autre pays ne surpasse... La supériorité du droit civil sur la *Common Law,* comme système scientifique et philosophique, est évidente ».

Ce n'est pas tout. La fidélité des Canadiens de langue française au droit français explique leur effort pour adapter ce droit à *leurs mœurs et à leur esprit.* « Il porte maintenant la marque de trois siècles de notre histoire. » On voudrait faire pénétrer ici la loi anglaise, uniformiser le droit dans tout le Canada, dans l'ensemble de l'Amérique du Nord et dans l'Empire où, sur bien des points, c'est déjà fait. Précisément, le droit anglais pénètre par plus d'une fissure et déjà la rédaction de certaines lois s'en ressent. La jurisprudence suit. Et l'on propose des commissions *on uniformity of laws throughout Canada* comme aux Etats-Unis. Québec veille: non qu'il reste insensible, ni rivé au passé, mais pour conserver le « capital cornélien » de la France que Maurice Barrès admirait chez les Alsaciens-Lorrains.

Et Me Antonio Perrault conclut: « La constance et la fierté qui font si grandes les populations de l'Alsace et de la Lorraine, ne peuvent pas être chez les Canadiens français une preuve d'infériorité. Si ces sentiments, développés ici depuis cent cinquante ans, n'ont pas encore réussi à nous gagner l'admiration des autres, que, du

moins, ils nous soient une force, une raison de vie. C'est sous cet aspect que se présente la lutte pour le maintien de nos lois, l'un des signes distinctifs de notre race. C'est pour ne pas amoindrir notre caractère que nous les voulons conserver. Avec elles nous sommes entrés dans la Confédération, avec elles nous y resterons. »

A lire ces lignes on comprend mieux l'organisation, les programmes, les attitudes même prises par les facultés de droit de la province de Québec. De type français, elles donnent au droit romain et au droit civil une part importante; elles en font littéralement la base de leur enseignement. On le leur a reproché. Elles ont tenu. Le droit civil anime et garde la famille, la propriété, les actes ordinaires de la vie, même de la vie commerciale. Il imprime une physionomie, sa physionomie, à la société. Si le Canada français a maintenu son caractère, il le doit pour une très large part à ses traditions juridiques. Les facultés de droit ne se refusent pas à l'étude du droit anglo-saxon que les circonstances leur imposent; mais, pour tout ce qui concerne les éléments fondamentaux de la société dans ses rapports avec l'individu: liberté, propriété, famille, contrats, successions, pour toute la loi civile, elles ne retiennent et n'enseignent que le droit français adapté au milieu. Le droit civil est donc l'enseignement essentiel,

avec la procédure civile et la procédure notariale, auxquelles s'ajoutent le droit romain et l'histoire du droit.

Même en droit commercial, le vieux droit français reparaît pour tout ce qui touche aux contrats de la vie courante. Dans les deux volumes qu'il a consacrés au droit commercial, Me Antonio Perrault ne cite pas une seule cause américaine, bien qu'une partie importante de son ouvrage porte sur les sociétés par actions et les lettres de change. Le droit public, constitutionnel, administratif ou pénal, ou l'ensemble du droit dit *statutaire* est le plus souvent d'origine anglaise, américaine parfois, et adapté aux nécessités qui surgissent des événements. On le traite au mérite, sans s'inquiéter de distinguer sa provenance. On compte que l'avocat sorti de la faculté saura se débrouiller et faire usage de la jurisprudence, même américaine.

Je m'étonne que l'on ne s'arrête pas à la Constitution américaine, fût-ce pour des fins de comparaison. Le droit constitutionnel est divisé en deux parties: l'une explique les principes du droit public anglais; l'autre, les caractères de la Constitution canadienne et son évolution. On insiste sur les différences, qui sont légères; et sur les similitudes, facteurs d'unité.

Le droit international est, relativement, une

matière nouvelle. Il comporte un petit nombre de leçons et le professeur n'a guère le temps d'approfondir les répercussions américaines du droit des gens ou des ententes internationales. Il y fait allusion; il s'arrête aux traités qui sont intervenus entre le Canada et les Etats-Unis et qui ont pesé sur les relations des deux pays — le traité d'Ashburton, par exemple; il esquisse une vue d'ensemble du panaméricanisme, mouvement qui au delà des universités ne retient guère le Canada français; il prend, à titre d'exemple concret, le mariage d'un Canadien avec une Américaine, pour en indiquer les conséquences d'ordre civil. Mais de vue d'ensemble distincte, en profondeur, point: rien au programme des facultés de droit qui soit réservé exclusivement aux relations canado-américaines. Ce n'est pas manque d'intérêt; ce serait plutôt faute de temps, les cours étant, je le répète, établis en fonction du droit civil qui est fondamental, omniprésent. Les spécialités, si utiles qu'elles soient, ne jouent jamais que le rôle de satellites; pour un peu, on y verrait de simples appoints, plus ou moins nécessaires à la formation du jurisconsulte. Et cela n'est pas étranger, on l'imagine, à la force de résistance tenace et jalouse que le droit d'origine française et d'adaptation canadienne apporte au groupe français.

Depuis 1906, les facultés de droit ont inscrit

à leur programme l'économie politique, suivant l'exemple, d'ailleurs récent, des facultés de droit françaises. L'économie politique est fidèle aussi à l'école française et utilise — ainsi que font plusieurs universités américaines — le manuel de Charles Gide ou celui du R. P. Charles Antoine; mais le professeur, tout en respectant ce cadre théorique, s'arrête à l'application des principes qu'il énonce et considère les faits qui ont marqué l'évolution économique aux Etats-Unis et au Canada. Il y a donc là une pénétration américaine qui ne modifie pas nécessairement la doctrine fondamentale mais qui l'éclaire ou la justifie. Cet enseignement de l'économie politique, nous allons d'ailleurs le voir s'épanouir dans les écoles de sciences sociales, économiques et politiques qui ont été organisées au Canada français depuis quelques années.

*
* *

L'école des sciences politiques, économiques et sociales est d'origine et de type français. Envoyé en Europe par le Gouvernement de la province de Québec, en 1907, je m'inscrivis à l'Ecole des Sciences politiques de Paris. J'étais le premier Canadien à tenter une carrière dont je ne savais pas

moi-même où elle me conduirait. Quelques autorités, consultées avant mon départ, m'avaient remis à la direction de leurs amis Français. Trois ans plus tard, je revenais au pays enseigner l'économie politique et les sciences connexes. Durant les années qui suivirent, quelques-uns de mes élèves allèrent à leur tour s'inscrire aux cours de l'Ecole de la rue Saint-Guillaume dont la renommée est universelle. A leur retour, je n'eus pas de peine à les persuader des avantages qu'une école de sciences politiques apporterait au Canada français et, avec leur aide et l'assentiment des autorités universitaires, je formai le corps enseignant d'une école où, à côté des diplômés de Paris, j'avais, selon l'exemple d'Emile Boutmy, réuni des spécialistes ou même des hommes qui avaient simplement rempli une fonction sociale et réfléchi sur leurs responsabilités.

Il y avait trois modèles: la *London School of Economics,* la *Graduate School of Business Administration* de Harvard et l'Ecole des Sciences politiques de Paris. Après avoir étudié les programmes de ces institutions et tenu compte de leurs tendances, nous avons fondé plus modestement une école canadienne qui se rapproche des écoles similaires organisées par les universités catholiques de France, mais qui n'est pas la grande école. Plus tard, l'Université Laval de

Québec et l'Université d'Ottawa suivirent. Québec insiſte sur la sociologie et Ottawa sur la diplomatie; Montréal a gardé un caractère plus général. Mais les trois enseignements tiennent compte des réactions américaines. Au fond, les programmes se comparent.

Les uns et les autres comportent les sciences économiques et les sciences sociales, la politique et la géographie, les finances, le droit et quelques disciplines qui, ici ou là, selon les régions, ont paru nécessaires, telles la comptabilité et l'hygiène. Comme une base essentielle, la philosophie: philosophie sociale consacrée à la société, à l'Etat, à la famille; philosophie économique qui porte sur la propriété envisagée du point de vue économique, social, *culturel,* international. Ces programmes diſtinguent les écoles de sciences politiques, économiques et sociales des écoles de hautes études commerciales où, naturellement, on insiſte sur la finance et le négoce. Ce sont des écoles de culture qui réservent une place assez considérable au fait américain.[1]

(1) Dans un programme de développement de son enseignement qu'elle vient de mettre au point, l'Ecole de Montréal a accentué sous plusieurs aspects l'étude de la vie américaine. Elle a, en particulier, institué des cours sur la psychologie et l'évolution des sociétés anglo-saxonnes, les Etats-Unis d'Amérique, les républiques latines d'Amérique et les pays à culture multiple.

Les sciences économiques ne peuvent guère ignorer l'évolution de l'économie américaine. Il eſt impossible d'étudier la concentration induſtrielle, la ſtandardisation, les modes de rémunération du travail, les grèves et les mouvements syndicaux, le commerce ou les problèmes monétaires et même bancaires, le change, la geſtion financière en général, sans tenir compte des procédés américains, sans les expliquer et sans montrer leur répercussions.

De même les sciences politiques — science politique proprement dite, politique extérieure du Canada et des principaux pays étrangers, politique économique — rencontrent nécessairement des manifeſtations d'origine américaine. Elles s'y arrêtent et c'eſt ce qu'elles ont apporté de nouveau dans l'enseignement supérieur du Canada français. Elles dégagent la Conſtitution américaine, la politique économique du Canada et des Etats-Unis, le rôle politique des Etats-Unis dans l'Amérique. Elles consacrent même quelques leçons à l'attitude de l'Amérique latine.

Dans le domaine social, l'expérience américaine eſt telle qu'on ne saurait l'ignorer, ne fût-ce que pour révéler les réflexes de la vie économique. La sociologie appliquée, par exemple, puise des comparaisons sinon des inspirations aux Etats-Unis: aſſiſtance, prévoyance, misère, charité, placement

familial, assistance institutionnelle, *Family Welfare Societies,* œuvres complémentaires de la famille, tribunaux, mères nécessiteuses, assistance publique, fédération des œuvres de charité coopératives. De même le droit industriel, la géographie humaine, et l'hygiène, enseignée d'ailleurs à Montréal par un Canadien français diplômé de Hopkins.

Des cours de culture générale, comme l'histoire des doctrines économiques, fondée sur l'évolution européenne, source, ne l'oublions pas, de l'essor et même de la pensée des Etats-Unis, signalent quelques-uns des enseignements de l'école américaine, jeune encore mais vigoureuse.

Il y a donc contact avec les faits et avec les idées qui lèvent du vaste mouvement américain; mais on se tromperait si on y voyait l'abandon d'une doctrine fondée sur la philosophie thomiste ou encore un renoncement aux institutions du Canada français dont les valeurs constructives sont dégagées dans un cours sur les *institutions du Canada,* correspondant au civisme des Américains ou à la civilité du XVIIIe siècle. Cet enseignement, inspiré par les Etats-Unis et la France, mais ramené au Canada français, porte sur le territoire, la Constitution, la province, la municipalité, l'école, la paroisse, l'association, les classes sociales, la famille et l'individu considéré dans

son milieu, à la fois français, anglais et américain.

La base philosophique ou nationale préserve les écoles des infiltrations trop poussées et les maintient dans l'intention positive de préconiser une culture qui, au milieu de l'ambiance américaine, permettra des adaptations heureuses.

Les écoles des sciences sociales, économiques et politiques ne conduisent à rien et peuvent mener à tout: à la vie publique, à l'action sociale, voire à l'activité économique, et les anciens élèves en sont la preuve; mais ces institutions se proclament écoles de culture et entendent bien le demeurer. Or, il est intéressant de noter que c'est dans ce domaine de la culture que nous voyons pénétrer pour la première fois les préoccupations et les réflexes de l'Amérique.

Une section de l'Ecole de Montréal est réservée au journalisme, seul enseignement de ce genre au Canada français. Un cours fondamental est consacré à l'administration et à la rédaction du journal. Un cours porte sur l'histoire du journalisme et en particulier de la presse au Canada; un autre sur la législation. Cette section n'a rien d'américain, et même les points de contact qui existent ailleurs y sont réduits de beaucoup. L'enseignement porte plutôt sur l'histoire et sur la

constitutnon d'une presse nationale opposée aux procédés américains.

*
* *

La *faculté des sciences* forme charnière entre les facultés de culture et les facultés ou les écoles professionnelles, et c'est ici qu'apparaît, sous la poussée de la pratique, un mouvement qui va s'épanouir dans les études professionnelles.

La première, l'Université de Montréal a organisé une faculté des sciences. C'était en 1920: il s'agissait, disaient les fondateurs, de répandre la science, de former des professeurs pour les écoles normales, les écoles techniques et les collèges classiques et de contribuer, par la recherche, au progrès scientifique. Il paraissait nécessaire, à l'exemple des grandes universités, d'ajouter aux écoles de sciences appliquées un centre où ceux qui sont curieux de physique, de chimie, de mathématiques ou de sciences naturelles puissent recevoir un enseignement sans se plier à un cours professionnel.

« On crut, remarque le doyen actuel, Arthur Léveillé, que la Faculté des sciences de l'Université de France pouvait servir de modèle, et l'on osa bien se proposer de faire comme à Paris. »

Paris, c'est beaucoup dire; mais, si on compare les prospectus des universités disséminées dans les provinces françaises avec celui de l'Université de Montréal, on se rend compte d'une similitude voulue. La Faculté de Montréal est française par ses cadres, ses diplômes et son enseignement, au moins pour ce qui est des disciplines fondamentales. Le programme et l'organisation interne de la faculté ainsi calquée sur les universités de France la distinguent nettement des institutions similaires du Canada anglais ou des Etats-Unis: ainsi, le P.C.N., année préparatoire à la médecine; le système des certificats dont trois sont exigés pour la licence; la dénomination même de ces certificats; tout cela rappelle bien la conception française. Tout au plus signalerais-je la maîtrise, institution anglo-américaine, à laquelle la Faculté des sciences s'est résolue pour donner certaines facilités à ses diplômés.

« Mais — continue le doyen Léveillé dont le témoignage est précieux, parce qu'il indique que les dirigeants de la Faculté des sciences se sont préoccupés de l'influence américaine — nous ne pouvions pas oublier que le Canada est pays d'Amérique, ni échapper à l'influence, souvent heureuse, de nos voisins et de nos compatriotes de langue anglaise. Leurs méthodes scientifiques sont donc connues et utilisées chez nous, comme les

manuels écrits en anglais; mais, en général, les auteurs sont français et la méthode vient de France — sinon même le professeur. Il est vrai que, avec l'aide de l'Etat provincial et de la Fondation Rockefeller, plusieurs membres du personnel enseignant ont étudié, soit en Angleterre, soit aux Etats-Unis. »

Le caractère de la Faculté des sciences se résume à ceci: française par la langue et, le plus souvent, par la doctrine fondée sur un manuel français, elle sait se conformer au milieu et tenir compte des théories ou des pratiques intéressantes qui se répandent et s'imposent en Amérique.

Prenons, par exemple, le large domaine des sciences naturelles où se rencontrent les meilleures conditions d'une adaptation nécessaire et qui ont une tendance à se rapprocher de l'école américaine et à utiliser ses procédés et ses conclusions chaque fois que les circonstances de milieu y invitent. Il y a une géologie, une paléontologie, une minéralogie et une botanique canadiennes — et américaines par rayonnement. Ce qui est important, quant à la culture, c'est que les phénomènes américains soient définis, expliqués, classifiés même, selon une méthode française. Je ne saurais donner un meilleur exemple de cette façon de faire que les admirables travaux du R. F. Marie-Victorin qui a su exalter dans un style remarqua-

ble de couleur les richesses de la flore canado-américaine.

Il en va de même de la physique et de la chimie, fondées toutes deux sur des données françaises, enseignées en français sinon par des Français de France, mais appliquées à l'ambiance canadienne ou américaine, enrichies de toute l'expérience du nouveau monde.

*
* *

A Québec, la Faculté des sciences, d'abord conçue sur le type européen, vient de subir d'importantes transformations dans le sens américain. Si les aspirants à la licence d'enseignement restent soumis à l'ancien régime, les élèves qui se destinent à la pratique bénéficient désormais des privilèges qui, jusqu'ici, étaient l'apanage des étudiants inscrits dans les universités de caractère anglo-américain, savoir: division du cours en *units* ou par matières, choix libre de la plupart de ces matières, institution d'un baccalauréat ès sciences et d'une maîtrise, organisation d'une école des *gradués* dont font partie « tous ceux qui préparent des thèses de doctorat ou de maîtrise ou qui font des travaux de recherche, que ce soit en théologie, en philosophie, en droit, en médecine, en scien-

ces, en lettres ou en agriculture ». Voilà un coup de barre qui ne laisse pas de doute, et qui est bien une adaptation au milieu anglo-américain.

Québec a osé, dans l'enseignement supérieur, instituer un régime qui permet à ses élèves de faire valoir des titres semblables aux titres anglo-américains, alors que l'enseignement secondaire dans toute la province s'est refusé jusqu'ici à pareil mouvement. A l'Université de Montréal, Mgr le chanoine Emile Chartier avait proposé, dès 1926, la création d'une « Ecole de culture supérieure » qui eût réuni les élèves de la Faculté de philosophie, de la Faculté des lettres, de la Faculté des sciences pures, de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales et de l'Ecole des sciences sociales désireux de pousser jusqu'à la maîtrise et au doctorat.

Il serait vain de prévoir ce que l'Université de Montréal fera à la suite de l'initiative intéressante que prend l'Université Laval. Jusqu'ici, elle a maintenu fermement son caractère français et cherché plutôt à en imposer la reconnaissance aux universités anglo-américaines en faisant valoir la similitude d'un enseignement dont le tort, aux yeux de certaines personnes, est d'être réparti autrement le long des années du cours et de comprendre des disciplines traditionnelles.

Si les universités canadiennes-françaises s'en-

gagent dans ces voies nouvelles, elles devront, pour conserver leur caractère, fortifier la culture française. Nul doute qu'elles y arriveront. Ce n'est pas parce qu'on aura adopté, par exemple, le système des « units » que l'enseignement sera changé. On peut en dire autant de l'enseignement classique où une disposition différente des matières laisserait intact l'esprit de l'institution.

Mais si l'on ajoute à la nouvelle répartition des matières les sources bibliographiques anglo-américaines, abondantes surtout en sciences, on se demande si l'élève ne subira pas une orientation nouvelle. Non pas néfaste, nécessairement, mais sensible. En économie politique, le texte de base répandu dans les écoles américaines est celui de Charles Gide traduit sous le titre: *Principles of Political Economy*. L'étudiant subit la méthode et la façon d'envisager la vie économique que Gide propose. Il en garde quelque chose. De même celui qui aura compulsé un manuel purement américain emportera de l'école des exemples ou des procédés américains. Cela peut influer sur ses attitudes.

L'adaptation que vient de tenter la Faculté des sciences de Québec est intéressante, nécessaire sans doute; mais, je le répète, elle impose aux institutions canadiennes-françaises qui s'y prêteront

de dresser, comme une résistance profonde, toutes les ressources de la civilisation française.

*
* *

La *faculté de médecine* est la première faculté professionnelle que j'aie à étudier puisque j'ai considéré la faculté de droit comme une faculté de culture. On remarque, tout de suite, une forte différence entre elles. Le droit est une tradition profonde; la médecine est un art qui a sa tradition mais qui est surtout une pratique, sans attaches essentielles, transformée par l'évolution de son propre progrès, sans cesse préoccupée de s'adapter aux découvertes de l'esprit et d'appliquer la science à ses thérapeutiques. On peut donc s'attendre à des pénétrations, américaines ou autres, dans le champ médical où le souci de guérir domine et s'impose.

Jusqu'au moment où elle décida de s'adresser à la France pour lui demander un renouveau, la médecine, au Canada français, avait suivi les procédés en cours en Amérique. Ce fut, comme on le pense, une période héroïque, que les autres pays américains connurent. Je ne me rappelle pas sans émotion une causerie avec deux présidents d'universités américaines qui me racontaient leurs

débuts. Cette conversation s'était engagée à propos du choix des professeurs dans les facultés professionnelles du Canada français. J'avais expliqué comment, dans les premières années, le conseil de la faculté choisissait les professeurs parmi les hommes qui semblaient le mieux réussir dans leur profession, sans exiger d'eux des qualités de pédagogue; bref, comment on faisait appel à l'expérience et au talent, en consacrant le succès. « *The dear old way* », s'écrièrent mes deux interlocuteurs. « J'ai été nommé professeur de mathématiques, ajouta l'un d'eux, sans que j'en connusse rien de précis. » Je ne veux pas dire que les professeurs de cette époque étaient désignés surtout s'ils ne savaient rien de la science qu'on leur confiait d'enseigner, mais bien qu'aucune méthode de recrutement, qu'aucune préparation particulière ne présidaient au choix des maîtres. Le Canada et les Etats-Unis ont couru là les mêmes chances. Et ce serait une première similitude, fort explicable dans des pays neufs.

En médecine, certaines théories avaient cours qui ne présentaient rien de spécifiquement américain. On ignorait encore les bienfaits de l'antisepsie et, lorsqu'ils furent loués à la suite des travaux de Lister et de Pasteur, on hésita à les accepter, encore plus à les répandre. Il est intéressant de relever les réflexions d'un médecin de

Montréal, ancien doyen de la Faculté de médecine, sur cette période héroïque de la médecine et de la chirurgie, période du « pus louable » et du défi à la désinfection. « Dépêchez-vous de profiter des méthodes nouvelles pendant qu'elles sont bonnes », disait en souriant un homme de l'art. On en profite encore, et ces méthodes font l'admiration du monde.

C'est vers 1897 qu'un mouvement intense se dessina vers la France. Plusieurs Canadiens français, étudiants et médecins, s'inscrivirent dans les universités ou les hôpitaux de France. Revenus au pays après plusieurs années d'études, parfois avec des titres conquis de haute lutte, ils imprimèrent à l'enseignement un caractère nettement français qui persiste. La faculté de médecine, à Montréal et à Québec, est une faculté française: les auteurs français y sont commentés et suivis; les méthodes françaises, préconisées. On perçoit mieux ce caractère si l'on considère certaines initiatives para-universitaires comme l'Association des médecins de langue française de l'Amérique du Nord qui entretient le feu sacré et garde les traditions; et l'Institut scientifique franco-canadien, organisme mi-canadien mi-français, qui accueille d'éminents professeurs de France, dont beaucoup de médecins; ils séjournent plusieurs

mois au Canada français et rayonnent parfois vers les provinces anglaises et les Etats-Unis.

Les facultés de médecine sont donc calquées sur le type français. La Faculté de Montréal en particulier, par son année prémédicale, dite P.C.N. L'enseignement comprend la théorie, la technique et la clinique. Les matières ont des désignations françaises. Les professeurs ont poursuivi, pour la plupart, des études en France et ont ainsi accentué la formation qu'ils avaient reçue, soit à Québec, soit à Montréal.

Les hôpitaux où se donne l'enseignement clinique ont aussi une physionomie française que renforce leur caractère catholique: la plupart sont confiés à des communautés religieuses qui veillent sur les malades, et même, en certains cas, administrent l'hôpital. Le corps médical, évidemment, garde la direction scientifique. Mais la vie des hôpitaux en fait des œuvres à part en Amérique, même si les aménagements s'inspirent des Etats-Unis. L'installation matérielle, en effet, décèle une influence américaine ou, si l'on préfère, nord-américaine marquée. Curieuse adaptation qui fait que les médecins français de passage au Canada, et qui visitent les hôpitaux canadiens-français, s'étonnent d'un déploiement technique auquel ils ne sont pas toujours habitués; et constatent du même coup combien, dans ce décor qu'ils consi-

dèrent américain, l'esprit français persiſte. Un tel fait, courant au Canada français, vaut qu'on s'y arrête. Je viens d'écrire le mot *adaptation;* c'eſt une adaptation en effet, et qui se retrouve dans la plupart de nos inſtitutions: elle tient à la réſiſtance même des Canadiens français: rattachés par leurs origines à la France, aux provinces de France, détachés par ailleurs de ces origines et placés dans un milieu nouveau et éloigné, ils sont contraints de vivre de leurs traditions s'ils désirent garder leur caractère, mais sont forcés tout de même d'emprunter quelque chose au milieu qui les entoure, fût-ce aux forces qui les menacent.

La formation des garde-malades, assurée par les hôpitaux affiliés à la Faculté de médecine et contrôlée par une commission universitaire, et, à un degré plus élevé, l'enseignement supérieur des garde-malades donné à Montréal par l'Inſtitut Marguerite d'Youville, semblent bien des initiatives d'origine américaine ou anglaise, l'université française ne se préoccupant dans un domaine connexe que des études de sage-femme que l'Amérique ignore d'ailleurs.

Quant à l'hygiène, elle n'eſt pas l'apanage de l'Amérique, si l'école européenne l'enseigne dès l'enfance. Pourtant, le cours poſt-universitaire qui spécialise les médecins en hygiène publique et l'Ecole d'hygiène sociale appliquée de

Montréal, qui forme des infirmières hygiénistes, ont suivi des exemples américains.

Dans certaines circonstances, les Etats-Unis ont participé directement au progrès des installations médicales comme ils l'ont fait en France et en Belgique. La Fondation Rockefeller a invité une délégation de l'Université de Montréal, qui allait ériger un nouvel immeuble sur le Mont-Royal, à visiter les facultés de médecine et les hôpitaux des Etats de l'Est. Cette visite a eu une influence marquée sur la construction de l'université et, en particulier, sur la disposition des locaux réservés à l'hôpital universitaire, rattaché à l'université même, selon une formule qui n'est pas, comme toujours, spécifiquement américaine mais qui, quelle que soit son origine, est pratiquée largement aux Etats-Unis.

*
* *

L'aventure de la *pharmacie* résulte de l'évolution économique et marque l'influence de la pratique sur le caractère et l'orientation d'une profession. Quelle différence entre le « potard » d'autrefois et le pharmacien d'aujourd'hui; et même entre la pharmacie française actuelle et la pharmacie américaine. La transformation, au Canada,

s'eſt produite en quelques années: ma génération a connu le pharmacien uniquement occupé à remplir des prescriptions et à vendre des drogues. Son officine avait un aſpect sévère: les produits distribués dans des jarres; la montre simplement ornée de deux énormes bocaux rouges et verts et, parfois, d'un mortier et d'un pilon; un laboratoire qui était toute la pharmacie et où l'homme de l'art, conscient d'exercer une profession, diſtribuait des herbes, des racines, des simples, réduisait des mélanges, combinait des formules. Le médecin prescrivait sous une forme brève, cabalistique, un remède ignoré, encore inexiſtant, et le pharmacien prenait la responsabilité de son exécution.

Aujourd'hui, ce n'eſt pas un changement que l'on observe, c'eſt une métamorphose: méthodes, attitudes, procédés, sont profondément modifiés. Certains commerces prennent, sous l'action de la concurrence, une figure analogue: l'*uni-prix*, les succursales multiples, le grand magasin où l'on retrouve d'ailleurs la pharmacie, et la pharmacie même où l'on vend de tout, depuis le médicament breveté jusqu'à de nombreux articles de toilette et même des jouets: *de omni re vendibili*. Ce commerce — car c'en eſt un, et on a recommandé avec raison aux pharmaciens de se plier aux méthodes commerciales — tient de la parfumerie, du

débit de tabac, de la papeterie et de la confiserie. Rien de désagréable; une atmosphère active et gaie. Et quel « service », pour employer un mot désormais consacré, de jour et de nuit, avec livraison à domicile et réveil par téléphone, organisé et garanti! Tout cela est américain: rapide, empressé, bourdonnant. Il n'y a guère de différence entre une pharmacie de New-York ou d'Atlantic-City et une pharmacie de Montréal. Si quelques entreprises résistent, c'est au prix d'indispensables concessions.

Le pharmacien persiste: il a toujours un laboratoire ou une officine, mais ce laboratoire a été chassé à l'arrière du magasin où il se blottit comme un souvenir de ce qu'il était autrefois, comme un musée des procédés antiques. Le médecin prescrit de moins en moins selon les formules anciennes; il trouve commode et tout aussi bon d'indiquer le remède commercialisé, le produit qu'on appelle « pharmaceutique » et qui correspond à une formule reconnue, éprouvée, mais désormais standardisée et offerte en série.

Le commerce des produits pharmaceutiques, conduit à coups de publicité dans les journaux, par la radio, par le prospectus distribué aux médecins et même au public, subit une double influence qui vient des fournisseurs: elle est pour une part européenne et pour une part américaine.

Quelques produits viennent d'Allemagne ou d'Angleterre, mais la plupart sont importés de France et des Etats-Unis. Il s'établit ainsi deux courants qui alimentent deux marchés assez distincts, le marché canadien-anglais et le marché canadien-français. Ce dernier importe de France une quantité de produits pharmaceutiques et d'articles de parfumerie: parfums, eaux de toilette, poudres, savons, fards. Les produits pharmaceutiques ont ici suivi le médecin: formé à la pharmacopée française, il tend à prescrire des produits français. Mais le produit français est cher, s'il porte le poids des droits de douane et d'accise et, par surcroît, les frais de transport. Le produit américain supporte de moins lourdes charges et pénètre plus aisément. Il bénéficie aussi des facilités d'ordre économique que lui apporte le vaste marché — le sien propre — auquel il doit pourvoir et qui représente une énorme clientèle habituée à ne pas discuter le produit en série. Si le prix des marchandises exotiques monte à l'excès, ou si l'on se rend compte que les conditions économiques s'y prêtent, on a la ressource de fabriquer un produit canadien, fût-ce sur une formule à peu près identique, et de l'écouler à meilleur compte. Ainsi s'est constituée peu à peu une industrie canadienne, canadienne-française même, du produit pharmaceutique, qui essaie d'écarter du marché

le produit français et le produit américain. Les étrangers ont d'ailleurs la ressource de se « canadianiser », de se transporter en territoire canadien et d'y installer des usines. De ces mouvements, il résulte que l'industrie pharmaceutique est aujourd'hui internationalisée, comme d'ailleurs, sur une moindre échelle, les pharmacies dans les grandes capitales; mais les origines subsistent, elles résistent: il y a un marché français et un marché américain au sein même du marché canadien qui se constitue.

Quel sera dans de semblables conditions le rôle de l'école canadienne-française de pharmacie? Garder en Amérique le caractère français de la profession de pharmacien, malgré le formidable assaut qu'elle subit. « Notre Ecole, disait naguère M. Joseph Contant, président de l'Ecole de pharmacie de Montréal, est, à proprement parler, la seule école de pharmacie de langue française en Amérique; et, à ce titre, elle croit qu'il lui incombe de jouer dans cette partie du monde un rôle de tout premier ordre. Elle s'est donné pour mission le relèvement et le progrès scientifique et professionnel de la pharmacie chez nous. Soucieuse d'occuper une place qui ne soit inférieure à aucune sur ce continent, elle s'inspire des meilleures méthodes, particulièrement des mé-

thodes suivies en France où l'enseignement de la pharmacie eſt le plus avancé et fait école ».

La pharmacie, devenue une induſtrie et un commerce, exige un enseignement renouvelé qui la sauve, une solide formation. Autrement, le pharmacien ne sera plus qu'un négociant sans rôle spécifique, sans intervention professionnelle, un pharmacopole. La pharmacie française tient à ce refuge scientifique par toutes ses fibres et c'eſt bien dans cet esprit, dans ce souci de la *professionnalité* que se maintient l'Ecole de Montréal.

Pour y atteindre, elle accentue le caractère scientifique de son enseignement. Elle désire former un producteur. « Le grand souci de l'Ecole de pharmacie, disait encore M. Joseph Contant, le but vers lequel elle tend de toute son énergie, eſt de former des compétences professionnelles capables de reconnaître les matières premières, d'en déterminer l'identité et la valeur, de contrôler par l'analyse et le dosage la valeur médicinale des préparations et des produits qui lui sont offerts par l'induſtrie; des compétences aptes à créer de nouveaux produits, à produire par elles-mêmes ou à assumer la direction technique et scientifique de laboratoires pharmaceutiques induſtriels ».

Produire et contrôler. L'Ecole fortifie son caractère scientifique. La chimie eſt confiée à un Français et à des Canadiens français formés à

Paris. La pharmacie eſt enseignée par des anciens élèves de l'Ecole, comme la matière médicale et la botanique.

Bref, l'enseignement de la pharmacie est dressé en réaction contre la pratique. Il se ressent de l'évolution que cette profession a subie. Il veut sauver l'homme de l'art, malgré les atteintes, les envahissements de la vie économique. L'Université de Montréal n'a pas cédé; l'Université McGill, si; il n'y a pas d'école de pharmacie à Québec. L'Ecole de Montréal eſt donc la seule, pour tout le Canada français. Œuvre de salut d'une très vieille inſtitution française, et très recherchée, très sérieuse, elle tâche de garder son type.

La profession elle-même tient, malgré tout, grâce à l'école. Elle est jeune, cette profession, dans notre pays neuf où tout eſt jeune. Nous avons presque assiſté à sa naissance sous la forme corporative d'abord, encore liée à la médecine, subjuguée par elle; puis luttant pour l'organisation de ses cadres, la libre disposition de ses intérêts, la conduite exclusive de son activité. Il n'y a guère que soixante ans qu'elle a pignon sur rue et le droit de réglementer le « commerce de chimiste-pharmacien, ou de chimiste et droguiſte, et la vente des poisons ». Que ces mots ont aujourd'hui un air vieillot! L'important, c'eſt que la pharmacie exiſte, qu'elle ait une vie indépen-

dante et reconnue, qu'elle fixe les conditions d'entrée dans le corps qu'elle forme, et qu'elle institue et dispense un enseignement approprié à ses fins. Par l'école, elle peut garder ce que représente encore de français ce commerce imprégné d'idées sociales, de service, cette profession qui se rapproche de la médecine et s'associe à la grande mission de l'hygiène. Parlant de ceux qui ont fondé l'Ecole de Montréal, le directeur actuel, M. A.-J. Laurence, indique cette œuvre de salut accomplie malgré tout, parmi les difficultés et les tendances du monde moderne: « Ces hommes avaient un idéal, une haute et juste conception de leur rôle, de leur responsabilité, de l'importance et de la dignité de la profession. Aussi se préoccupaient-ils de son progrès moral et scientifique. Il incombe à la génération actuelle, si elle ne veut ni démériter ni déchoir, de s'inspirer d'un même idéal, d'opposer aux tendances et aux entraînements contraires dont nous sommes assaillis d'effectives et salutaires réactions. Qu'une avidité exagérée du gain non plus qu'un esprit de lucre sordide ne nous détournent pas de notre objet. Il doit être possible de concilier la dignité professionnelle avec les nécessités pratiques de l'heure présente, sans verser dans un commercialisme outré, où les rôles sont renversés, où l'accessoire submerge le principal, où le professionnel cède ou plu-

tôt livre la place au commerçant. » On ne saurait exprimer mieux la pensée profonde qui continue d'inspirer, dans la marée montante des procédés commerciaux qui l'assaillent, la pharmacie française.

*
* *

Avec l'*Ecole polytechnique,* nous entrons en plein dans la pratique ou dans l'art entendu comme application des données de la science. L'ambiance exerce ici une influence directe, et l'on doit s'attendre à une adaptation de l'esprit français aux méthodes et aux procédés qui ont cours en Amérique, sur toute la terre nord-américaine, et qui sont déterminés par le milieu: terre et climat.

Les exigences de la pratique, la volonté aussi de donner aux Canadiens français les facilités nécessaires à l'exercice de certaines professions, ont provoqué la naissance d'écoles destinées à la formation de spécialistes et de praticiens. Ce mouvement récent — il compte à peine cinquante ans, et encore! — s'est précisé assez vigoureusement avec le vingtième siècle. L'une des premières préoccupations fut de former des ingénieurs afin de permettre aux jeunes Canadiens

français de participer à l'essor industriel et à l'expansion économique qui s'accentuaient dans notre pays.

Commencée modestement sous la forme d'une école primaire supérieure, l'Ecole polytechnique de Montréal a évolué rapidement vers le type de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures de Paris. Cette transformation s'accomplit sous la direction et avec le concours de professeurs venus de France. De fait, les premiers prospectus portent la trace vive de ces influences européennes; les programmes aussi qui marquent une tendance vers les sciences mathématiques et physiques. L'Ecole polytechnique a gardé beaucoup de ce premier caractère, de cette formation générale et théorique, mais elle s'est aussi adaptée au milieu canado-américain. Elle a conservé sa structure mathématique et les disciplines scientifiques empruntées au domaine de la physique ou de la chimie, qui persistent d'autant plus que ces sciences sont encore enseignées, en partie, par des Européens qui, d'ailleurs, loin de repousser ou de négliger les méthodes américaines, les préconisent au besoin.

Le personnel actuel de l'Ecole fournit une autre indication sur l'orientation de l'enseignement: des professeurs se sont perfectionnés à Paris, à Londres, et plusieurs aux Etats-Unis. Des

anciens élèves ont complété leurs études au *Massachusetts Institute of Technology*. Longtemps, la direction fut confiée à des Européens, Français ou Belges; mais, depuis quelques années, ce sont des Canadiens français qui assurent la conduite de l'Ecole: le principal a pris ses degrés supérieurs en France et aux Etats-Unis; le directeur est passé par Londres. Ce dernier, dans un article sur la *Carrière d'ingénieur*, insiste sur le « vaste champ » où rayonne le génie civil: travaux publics, industrie, administration. L'ingénieur, somme toute, assume l'installation et le fonctionnement de l'outillage économique: il est partout, il conçoit et dirige tout. C'est un bâtisseur. Paul Adam et le marquis de Vogüe ont dressé, dans des romans qui eurent un grand succès, la silhouette énergique de ce conquérant des pays neufs, au service d'une finance audacieuse et tenace.

Ce n'est sans doute pas une idée américaine que de confier à l'ingénieur un rôle de premier plan, d'ouvrir les portes à toutes ses aspirations. Depuis longtemps, l'Europe s'est engagée dans cette voie: il suffit de se reporter à la formation qu'il reçoit en France pour reconnaître que, bien ailleurs qu'en Amérique, l'ingénieur est le type du producteur. Mais cela est peut-être plus sensible sur notre continent où tout est à faire, où l'horizon vide accueille tous les espoirs, conseille toutes les audaces.

L'ingénieur « est le spécialiste des réalisations matérielles, écrit le directeur de l'Ecole polytechnique, M. Armand Circé. Le savant fait une découverte; c'est le rôle de l'ingénieur d'en assurer la *mise en production*. Dans tous ses travaux: études d'avant-projets, préparation de plans, contrôle et direction technique, il applique la méthode scientifique à l'utilisation et à la mise en valeur des forces naturelles. Sa profession est aussi un art et une science, puisqu'en même temps qu'il fait appel aux calculs et aux disciplines scientifiques, il doit recourir aux règles de pratique établies et à l'expérimentation, et posséder les connaissances générales et les facultés de l'esprit le préparant à prendre les initiatives qui feront de lui un dirigeant et un chef, faute de quoi il ne sera jamais qu'un homme de métier, quelle que soit l'étendue de ses connaissances techniques. »

Les Américains reviennent à cette culture générale et l'exigent aujourd'hui de plus en plus dans les écoles de génie répandues sur le territoire des Etats-Unis. Il y a donc accord sur ce point capital: donner à l'ingénieur un ensemble de connaissances fondamentales. Retour inattendu qui confirme l'attitude à laquelle s'est toujours attachée l'Ecole polytechnique de Montréal. Et si on se demande à quel point les méthodes américaines ont influé sur l'enseignement du génie au Canada

français, on trouvera — si curieux que cela paraisse — que ce sont plutôt les méthodes en honneur à l'Ecole de Montréal qui ont fini par s'imposer dans les universités américaines. Il n'y a pas de répercussion directe et les Etats-Unis ne sont pas venus chercher un modèle au Canada français, mais la similitude d'orientation, à laquelle on est resté ici fidèle et vers laquelle on est retourné ailleurs, prouve que les institutions d'enseignement destinées aux ingénieurs obéissent dans les deux pays à des principes identiques.

La culture générale, ainsi préconisée et sauvegardée à Montréal, exige des études secondaires solides et des connaissances d'ordre administratif et social. Quant à la formation professionnelle, elle résulte aussi, et d'abord, d'études scientifiques poussées; puis, des enseignements nécessaires qui jaillissent de la pratique. Le domaine des sciences, le domaine théorique si l'on veut, reste d'inspiration européenne; mais la pratique entraîne un appel constant aux procédés américains ou — je le répète, car il est parfois bien difficile d'établir des distinctions nettes — nord-américains. Il ne peut pas en être autrement: les mesures, les matériaux, la mécanique, imposent leur fait à l'ingénieur; et c'est tout le vaste champ de l'exécution qui contraint le génie jusque dans le moindre détail de mise en œuvre.

Construire un pont, une route, installer une usine ou une mine, exécuter des travaux d'art, tout cela exige une série de procédés et un outillage dont l'ingénieur dispose sur le terrain même où il exerce ses fonctions et auxquels il se plie; mais il reste l'esprit, conduit par la culture générale et qui sauve son originalité. Cet esprit, l'école canadienne-française le préserve et le fortifie par un enseignement fondé sur la connaissance et le culte des traditions artistiques venues de la Méditerranée, enrichies au souffle des grands siècles français. Mais — j'y reviens — les choses sont ainsi ordonnées dans le monde: à la suite des pénétrations économiques ou des réactions sociales, on ne reconnaît plus guère l'inspiration d'une vie qui tend à s'uniformiser.

*
* *

C'est ici le lieu de mentionner une intéressante école, rattachée à l'Université Laval, *l'Ecole d'arpentage et de génie forestier*. Le génie forestier, quel joli mot! Et, pour le Canada, plein de promesses.

L'Ecole donne des cours théoriques selon les principes que nous connaissons, mais avec ce que

ces matières peuvent emprunter aux données américaines.

L'influence des Etats-Unis se manifeſte surtout dans l'application, dans ce que le programme appelle « les sciences foreſtières proprement dites »: dendrologie, reboisement, sols, exploitation des forêts, sylviculture, dendrométrie, induſtrie foreſtière, protection des forêts, technologie foreſtière, aménagement des forêts, économie foreſtière, et ce dernier sujet qui étonne les profanes, mais si précieux, presque humain: « la chirurgie arboricole ». Les exigences du milieu sont formidables et il n'eſt pas étonnant que les méthodes américaines soient étudiées et appliquées. De fait, ceux qui ont organisé l'enseignement sont deux anciens élèves de Yale, qui se sont aussi inspirés des méthodes de Nancy, d'Italie et de Suède, qu'ils ont étudiées sur place. On sait que l'exploitation foreſtière eſt, en Europe, un art véritable. Que de fois ne me suis-je pas perdu dans la forêt française, surveillée, sans cesse renouvelée, ratissée, soignée avec minutie, au sol déblayé, où les branches mortes sont réunies en fagots, les troncs cordés — en songeant au délabrement de nos bois où la nature amortie par l'insouciance humaine amoncelle de misérables débris qui la déparent et l'étouffent.

En somme, nous retrouvons dans l'Ecole fo-

restière une double action, française et américaine. Cette action, j'ai voulu la poursuivre jusque dans le domaine administratif, dans les services du Gouvernement de la province. Elle ne varie pas, mais elle se précise dans la pratique. Les textes de base sont français pour la physique et la chimie; les autres, américains. Dans la bibliothèque, les auteurs américains dominent: près de quatre-vingt-huit pour cent pour dix français et deux canadiens. Peut-être y a-t-il, pour l'arboriculture, un peu plus de français. Les instruments de précision, souvent de marque allemande, viennent des Etats-Unis. Parmi les fonctionnaires, des anciens de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, d'Oka ou de Cornell. Et la conclusion reste la même: le milieu commande, il impose la méthode, le procédé du plus fort ou du plus nombreux, riche déjà d'expérience, et merveilleusement organisé.

*
* *

Il y a deux *écoles supérieures d'agriculture* dans la province de Québec. La plus ancienne, l'Ecole de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, fut fondée en 1859. Celle d'Oka remonte à 1893.

La culture du sol est une industrie disséminée. Les *agronomes,* formés dans des écoles profession-

nelles et placés au centre d'une circonscription, guident les individus, c'est-à-dire un grand nombre de cultivateurs. L'école, dans ces conditions, rayonne sur l'ensemble du pays et reflète, en les suscitant au besoin, les tendances et les caractères de la production. D'un autre côté, plusieurs diplômés font valoir leurs terres ou entreprennent des cultures spécialisées.

On s'attend donc à ce que l'enseignement agricole se préoccupe des influences multiples qui font pression sur les êtres et qui résultent, soit de leur habitat, soit de leur voisinage humain, soit même de leurs traditions. Le cultivateur canadien-français a gardé les façons de faire de ses ancêtres; puis, il a subi au cours des cinquante dernières années les incitations du progrès nord-américain, qu'elles lui soient venues de son compatriote anglo-saxon des Provinces maritimes ou de l'Ontario, ou des Etats-Unis. Je songe, par exemple, aux instruments agricoles, aux procédés de la grande culture, à l'amélioration du bétail, à l'installation de certaines industries, aux méthodes de vente. L'école d'agriculture tient compte de ces sources et les utilise. Son programme comporte les matières que l'industrie, c'est-à-dire la pratique, lui impose, et ses méthodes se reportent, soit à la France, soit au Canada anglais, soit aux Etats-Unis, selon qu'elles paraissent gagner à ces em-

prunts. Si bien que nous rencontrons ici un exemple typique d'adaptation aux nécessités du milieu comparable à celui que nous fournissent l'Ecole d'arpentage et de génie forestier, l'Ecole polytechnique et même, bien qu'à un moindre degré, l'Ecole des Hautes Etudes commerciales ou l'Ecole de pharmacie, mais qui prend plus d'ampleur et révèle plus de variété à cause de l'étendue et de la multiplicité des entreprises agricoles.

Le haut enseignement agricole dans la province de Québec est français par la langue et par son objet même qui est de diffuser et d'affermir les connaissances que réclament, pour réussir, les producteurs du sol dont le succès et l'enrichissement assureront la survie. Cet enseignement est aussi français dans ses origines et dans ses aspirations. Voilà ce qu'il faut établir d'abord, tout en notant que l'école d'agriculture n'a pas du tout l'intention de formuler des disciplines qui seraient exclusivement canadiennes non plus que canadiennes-françaises.

On distinguera, ici comme ailleurs, les sciences fondamentales des sciences d'application. Les sciences fondamentales — botanique, minéralogie, zoologie — sont de source canadienne-française, en raison du milieu; les mathématiques, la physique et la chimie, la géologie, puisent aux sources françaises; l'économie politique aussi.

Quant aux sciences appliquées — économie rurale, grande culture, horticulture, pomologie, phytopathologie et entomologie — l'action de la pensée et des méthodes américaines y est beaucoup plus sensible. Si, en économie rurale, quelques données restent françaises, le *farm management* ou le *farm survey* sont de type américain ou canadien. La grande culture obéit aussi à ces trois impulsions. En horticulture — distinction que nous retrouvons dans les ministères— on s'inspire d'auteurs français pour la théorie, en partie du moins et, pour la pratique, d'auteurs américains « tout en adaptant le tout à nos conditions étiologiques ». Par contre, la pomologie est exclusivement d'inspiration américaine pour la théorie et pour la pratique; de même, ou à peu près, la phytopathologie et l'entomologie.

Le cours de l'Ecole d'Oka, comme celui de l'Ecole de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, comporte des années de formation générale et une année de spécialisation. Le programme d'Oka prévoit huit spécialités parmi lesquelles les élèves choisissent. Chaque spécialité exige des études théoriques réparties par heures ou *units* et des « périodes de laboratoire ». Oka s'est donc engagé dans la voie américaine sans renoncer à son caractère.

Les instruments de laboratoire viennent d'Europe ou des Etats-Unis. Les livres des bibliothè-

ques et les revues sont en grande partie de provenance américaine. On y trouve cependant cinq pour cent de revues et vingt-cinq pour cent de livres français. Tous les journaux sont canadiens.

Qu'il faille subir des contacts et des pénétrations, on n'en disconvient pas, mais une résistance à l'absorption se manifeste. On s'inspire quand il le faut des méthodes américaines; toutefois, on évite, si on le peut, d'y recourir. On reconnaît qu'il y a avantage à emprunter aux Etats-Unis, « dans une certaine mesure »; mais on préférerait que les élèves qui poursuivent des études de perfectionnement fréquentent moins les universités américaines, et davantage celles de France, de Suisse, ou même celles du Canada français, parce que, dans ces institutions, la formation générale est plus complète et parce que la spécialisation à outrance est déplorable. Nous rejoignons ainsi une pensée qui s'est déjà exprimée à propos d'autres professions et un courant d'idées qui se fait jour même aux Etats-Unis. La tradition finirait par triompher, ce qui serait loin de déplaire au Canada français, ce qui le justifierait même de fidélités dont il a porté le reproche en même temps qu'il y trouvait sa survivance.

*

* *

Ces caractères sont aussi bien ceux de l'*Ecole vétérinaire* qui est aujourd'hui rattachée à l'Ecole d'Agriculture d'Oka: même base scientifique, même orientation. L'Ecole vétérinaire, fondée—comme l'Ecole d'agriculture — par un Français, est restée fidèle à l'école française vers laquelle elle s'est tournée dès le début et, plus tard, lorsqu'elle a renouvelé son enseignement. Les programmes se ressemblent comme deux frères. Sous des adaptations américaines, la tradition d'Alfort demeure, entretenue par les professeurs de France, au moins pour la culture scientifique. La formation professionnelle, me dit-on, « se ressent beaucoup plus de la proximité des Etats-Unis, du prestige des universités américaines, de raisons commerciales (instruments, médicaments), de certains règlements qui ne laissent pas le choix des méthodes, des publications américaines enfin. Néanmoins, dans nombre de cas, l'Ecole vétérinaire s'efforce d'utiliser et de faire connaître les méthodes françaises ignorées dans les milieux anglo-saxons ».

Voilà encore une réaction intéressante du Canada français.

*

* *

L'*Ecole des Hautes Etudes commerciales,* ins-

tallée à Montréal dans un immeuble construit sur les plans d'un architecte français, est d'inspiration européenne.

Au moment de sa fondation, vers 1907, l'enseignement supérieur du commerce avait pris en France, en Belgique et en Allemagne une orientation à laquelle l'Angleterre se ralliait. L'école de Montréal fut confiée à un directeur de nationalité belge, assisté de quelques Européens et de Canadiens français.

Le programme porte encore la marque européenne, celle de l'école d'Anvers sans doute, mais aussi de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Paris: même désignation des cours, même répartition des matières, même orientation; la disposition physique aussi, surtout celle du musée commercial, ressemble à celle d'Anvers. La comparaison est révélatrice. L'Ecole de Montréal a de tout temps entretenu avec ces écoles d'amicales relations intensifiées par la collaboration de spécialistes de France ou de Belgique à sa revue, la *Revue économique canadienne,* devenue l'*Actualité économique.*

L'Ecole n'ignore pas les Etats-Unis. La direction s'est toujours préoccupée des tendances de l'enseignement dans les universités américaines. Par l'entremise de l'Institut scientifique franco-canadien, des cours sur l'organisation des entre-

prises furent donnés à Montréal par un expert français attaché à une grande école américaine. L'Ecole des Hautes Etudes commerciales tenta même d'instituer, sur le type américain, le *case work,* où l'élève, par des monographies comptables, devait se familiariser avec le rouage interne des grandes institutions des Etats-Unis; mais ce mouvement fut abandonné parce qu'il ne cadrait pas avec le genre d'activité auquel se destinent les diplômés canadiens-français.

A l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal — comme à l'école de Québec — le cours, si l'on fait abstraction des études préparatoires, dure trois ans et ne comporte pas d'options; du moins en a-t-il été ainsi jusqu'à présent. On le modifie aujourd'hui dans le sens de la spécialisation; mais, pendant trente ans, il a répondu à une idée très nette: donner aux élèves une préparation générale aux affaires, sans orientation particulière, sauf en ce qui concerne la comptabilité.

Le cours comprenait les sciences économiques, les sciences juridiques, les langues modernes, les mathématiques, la technologie et les matières commerciales. Le régime s'appliquait à tous, sans distinction essentielle. L'Ecole formait les étudiants pour une profession ou un métier qu'ils exerceraient selon les tendances qui seraient les

leurs, par tempérament ou par chance; on escomptait qu'ils se plieraient plus vite, ainsi avertis, aux leçons de l'expérience.

Or, dans des universités anglo-canadiennes ou américaines, le régime est différent: l'élève fait un an de culture générale qui l'initie à des connaissances fondamentales; puis, trois ans de spécialisation où on lui impose un groupe de matières parmi lesquelles il reste libre de choisir celles qui, à son idée, sont de nature à compléter sa formation et à la fortifier. C'est la spécialisation dès l'école, principe tout différent de la conception à tout faire. Ce régime n'est pas nouveau, il n'est pas même spécifiquement américain: je l'ai connu à l'Ecole des Sciences politiques de Paris où les cours, répartis par sections, comprenaient des enseignements dits *fondamentaux* qui étaient obligatoires et des enseignements *réguliers* que nous choisissions dans une liste arrêtée d'avance, retenant les sujets qui nous attiraient davantage ou nous paraissaient utiles.

La direction de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales vient de tenter quelque chose en ce sens: elle inaugure deux années de formation générale et une année, non pas tout à fait de spécialisation, mais plutôt d'orientation; elle ne va pas jusqu'aux options qui, dans les universités américaines, permettent d'établir un programme selon

les besoins ou les goûts individuels. Elle ira sans doute plus loin en instituant un cours post-universitaire où les diplômés se spécialiseront.

Mettons que ce soient là des mouvements d'inspiration américaine. Pour le reste—et c'est presque pour le tout—l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal demeure une institution de type européen à tendance canadienne. Les sciences juridiques, l'histoire et les langues gardent des disciplines essentielles et dressent des cadres rigides qui doublent, dans le domaine du négoce et de la finance, ceux de la Faculté de droit et de la Faculté des lettres. Les sciences économiques, augmentées de la géographie, empruntent au milieu des traits américains ou anglo-canadiens: impossible d'étudier la concentration industrielle ou commerciale, la production du blé, du maïs ou du coton, de l'acier ou de l'automobile, sans signaler les conditions et les progrès de l'industrie américaine ou américanisée; mais rien n'empêche, à côté de ces faits, d'établir les chances d'une économie nationale qui viendrait à l'appui des résistances françaises au Canada. Les sciences physiques ou chimiques, la technologie, les mathématiques enseignées par des Français ou par des Canadiens français formés en France, et à l'aide de manuels français — fût-ce avec des appareils ou des instruments américains — conser-

vent une allure française, une orientation et une ambiance françaises, mais peuvent à l'occasion, doivent même, tirer de l'essor américain, de l'actualité américaine, des exemples ou des modèles, sinon des conseils de prudence, de modération. Restent les méthodes comptables qui palpent le pouls de la grande production. Elles sont françaises. En comptabilité, me confiait un collègue, notre base est française parce que la théorie française est excellente. On commence même par un traité français et on habitue l'élève au vocabulaire de France — difficile adaptation mais discipline précieuse —, puis on passe aux procédés américains assouplis aux grands organismes de la vie économique.

La complexité d'un enseignement français d'essence, d'attitude, d'expression, et anglo-canadien ou américain par raison pratique, obligé de fonder son propre vocabulaire, préoccupé à la fois de tradition et de réalité, poursuivi dans des laboratoires installés par des fournisseurs américains pour la plupart, appuyé sur une bibliothèque mi-française , mi-américaine, nous est apparue sitôt que nous avons pénétré dans les écoles professionnelles. Ces écoles se préservent par l'esprit. Un visiteur européen ne s'y trompera pas: l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal, moderne, attirée par l'évolution américaine, atten-

tive au progrès qui l'entoure, qui la sollicite, sait conserver les traits qui la distinguent et qui la rattachent à ses origines: elle nous offre un merveilleux exemple de l'adaptation à laquelle les Canadiens français se sont prêtés, quand ils l'ont voulu, pour tirer, fût-ce d'un milieu hostile ou simplement dangereux, un moyen, un gage de survie.

*
* *

L'*Ecole d'optométrie* est récente: fondée en 1910, elle s'affilia à l'Université de Montréal en 1925. Les études durent deux ans; mais les aspirants font à la Faculté des sciences une année préparatoire qui porte sur les mathématiques, la physique, la biologie, la chimie, le dessin et la philosophie. Pour les disciplines scientifiques, ce que nous savons de la Faculté des sciences s'applique donc en partie à ces jeunes gens.

Pour la formation professionnelle, l'Ecole d'optométrie est une école de type nettement américain, calquée sur Columbia. D'ailleurs, toutes ces écoles ont été classées et les Etats-Unis leur ont tracé un programme semblable. L'Ecole de Montréal utilise des manuels français en physique, en chimie et en ophtalmologie. En optique physio-

logique, elle recourt à des manuels américains, de même qu'en optométrie où les Américains excellent.

Tous les appareils, à cinq pour cent près, viennent des Etats-Unis et, dans la bibliothèque, les rayons sont chargés de livres américains.

*
* *

J'ai gardé pour la fin de ces monographies comparatives la *Faculté de chirurgie dentaire* de Montréal, presque totalement américaine, et qui se fait gloire de l'être. Mieux encore, cette faculté rayonne, à titre d'institution américaine, sur l'Europe et sur l'Amérique.

Sans doute, comme toutes nos facultés et nos écoles, la Faculté de chirurgie dentaire est une institution française, la seule qui existe en Amérique. Française par la langue, par l'esprit et le caractère, l'atmosphère qui l'enveloppe et l'anime est particulièrement vivante. Il suffit, pour s'en rendre compte, d'assister à l'une des manifestations qui réunissent chaque année les élèves et les professeurs, ou de participer aux congrès et aux réunions d'études qui groupent les praticiens, aujourd'hui nombreux, formés à la Faculté. Ce sont

joyeuses agapes et discussions vives à quoi l'on reconnaît le tempérament français.

Mais l'enseignement et la disposition de l'école, l'installation des services et des laboratoires, sont de type américain.

La corporation des dentistes compte deux tiers de siècle. De 1869 à 1893, il n'existait pas d'école de chirurgie dentaire: l'aspirant procédait comme avaient fait jadis l'apprenti des corporations anciennes, l'étudiant en droit ou en médecine: il s'inscrivait chez un patron, apprenait les éléments de l'art par la pratique, suivait, à la Faculté de médecine, des cours sur l'anatomie, la physiologie et la chimie, faisait même de la dissection et, ainsi muni, subissait un examen final qui l'admettait parmi les dentistes.

L'établissement d'une école de chirurgie dentaire mit fin à ce régime. D'abord bilingue et destinée aux étudiants anglo-canadiens et franco-canadiens — les premiers aussi nombreux que les derniers, — elle fut dans ses débuts plutôt « rudimentaire ». Puis elle s'affilia à l'Université et s'installa, en 1907, dans l'immeuble qu'elle occupe aujourd'hui. Les Anglo-Canadiens poursuivirent, de leur côté, une entreprise distincte.

Institution américaine, la Faculté de Montréal l'est par plusieurs aspects. Physiquement même: l'immeuble où elle se trouve a été érigé « après

des visites faites par les fondateurs, en compagnie d'un architecte, aux meilleures écoles dentaires américaines ». Harvard et Philadelphie ont été les modèles. La disposition des amphithéâtres et des salles de clinique, l'installation des laboratoires de prothèse, de technique avancée, de céramique, des pièces affectées à la chirurgie, l'outillage — celui qui sert à l'enseignement et celui qui appartient aux élèves —, la bibliothèque: tout est américain. Si la langue et certains reflets du laboratoire de morphologie « à l'aspect d'un atelier d'artiste », parent la Faculté d'un caractère français, c'est dans une ambiance que reconnaissent tout de suite les spécialistes des Etats-Unis.

D'ailleurs, la Faculté est fusionnée à l'*Association of American and Canadian Dental Faculties* qui réunit trente-huit institutions des Etats-Unis et cinq du Canada. Les membres de ce groupement professionnel se rencontrent tous les ans et discutent leurs intérêts communs. Les règlements de cette association exigeaient un enseignement en anglais pour qu'une école fût affiliée: par un vote unanime, ils furent modifiés et la Faculté de Montréal admise dans les cadres. Le programme de ces institutions, ainsi rendues officielles en quelque sorte, a été arrêté, à la suite d'une initiative de l'Institut Carnegie, par une commission réunie à Toronto et dont faisait par-

tie le docteur Eudore Dubeau, doyen de la Faculté de Montréal. Après une enquête conduite par la Fondation Carnegie, la Faculté de Montréal a été classée dans la catégorie A, c'est-à-dire au rang des meilleures écoles d'Amérique.

L'enseignement est à la fois médical, scientifique et technique. Pour la partie médicale qui est considérable, il suffit de rappeler ce que j'ai dit de la médecine: la base est française. Les sciences sont aussi d'inspiration française. Ce qu'il y a de spécifiquement américain se rapporte à l'exercice de la profession proprement dite, à la pratique dentaire. Les auteurs, les procédés, les instruments, sont américains; de même les installations. Une des difficultés, ici aussi, est d'établir un vocabulaire pour cet enseignement américain qui se donne en français avec l'aide de manuels rédigés en langue anglaise.

Enfin, comment ne pas signaler le rayonnement de la Faculté de chirurgie dentaire de Montréal en Europe, en France et en Belgique notamment. La première école dentaire du continent américain fut fondée en 1839, à Baltimore, par des Français qui ont formé les fameux dentistes américains dont on connaît le succès en Europe. Aujourd'hui, par un curieux retour, les dentistes de France ou d'ailleurs, d'Asie même, viennent chercher au Canada l'enseignement français qui s'y

donne, et des élèves de Paris et de Haïti reçoivent des bourses d'études pour la Faculté de Montréal.

*
* *

J'ai recherché, jusqu'ici, en quoi les principales facultés et écoles du Canada français sont entraînées dans le sillon américain. Je n'ai pas épuisé la liste des branches du savoir rattachées aux universités: il reste la musique, l'élocution, les beaux-arts et le dessin, le tourisme, la *bibliothéconomie,* sans compter certains arts techniques. Cet accueil, ce groupement des fonctions et des métiers les plus divers dans le giron universitaire, n'est-il pas en soi la marque de l'américanisme qui veut être utile au grand nombre, à la masse des électeurs dont la générosité est sans cesse sollicitée en faveur de l'enseignement? Ainsi considérés, ces services largement proposés seraient la rançon du progrès, un impôt au profit de l'*efficiency*. On le croirait, tellement tout cela paraît « américain » au premier coup d'œil. Il n'en est rien pourtant.

Nous le savons, on trouve en Europe les mêmes écoles spécialisées, destinées au tourisme, à la cuisine, à l'hôtellerie, aussi bien qu'à la musique, à l'élocution ou à la *bibliothéconomie*. Une seule différence: si ces institutions d'ordre plus

pratique ou plus terre à terre, plus immédiat si l'on veut, sont inscrites en Europe dans les prospectus officiels de l'« Enseignement supérieur », elles ne font pas toujours partie de l'université; Et cela indique quelle idée on se fait sur ce continent du rôle d'une université et, de surcroît, que le Canada français s'engage dans cette voie puisque, s'il n'a pas relié jusqu'ici à ses universités les écoles de beaux-arts, ou de métiers, il a du moins accueilli, à l'exemple des Etats-Unis, la musique sacrée et profane, le tourisme, l'élocution, la *bibliothéconomie,* les pêcheries, l'éducation familiale et sociale et la pratique ménagère. Sur cette dernière, je me suis expliqué suffisamment, et je ne vois guère ce que j'ajouterais à ce que j'en ai dit à propos de l'enseignement primaire: le degré, ici, ne change rien et les écoles supérieures obéissent aux mêmes tendances que les écoles inférieures si elles inspirent celles-ci et les fournissent en professeurs et en idées. Mais il reste la musique, le tourisme, la *bibliothéconomie* et l'élocution.

*
* *

S'il est un art universel, c'est bien la *musique.* Sous toutes les latitudes, fût-ce dans le décor le

plus banal, on retrouve l'identique sensation, l'emprise du même rythme. Certes, il y a des nuances! L'Afrique, l'Asie, les Amériques, l'Europe même, rendent chacune une harmonie troublante et offrent des transpositions inattendues; et l'on a vu les modulations noires, par des voies obscures, atteindre les palaces des capitales les plus civilisées. Mais la musique classique garde dans le monde son unifiante domination. Dans ce rayon, le Canada français réagit à peine: il subit l'influence française ou belge, sinon celle de Berlin ou de Vienne. Des compositeurs se réclament de Vincent d'Indy, de Théodore Dubois, de Gabriel Fauré, de César Franck, de quelques Allemands et de quelques Russes. Quant à l'enseignement supérieur, qui nous intéresse surtout et qui se donne dans plusieurs institutions annexées à l'Université de Montréal et à l'Ecole de musique de l'Université Laval, il n'emprunte rien à l'Américain non plus d'ailleurs qu'à l'Anglais que l'on juge trop savant. Reste l'exécution, qui dépasse l'école si elle en jaillit. L'ensemble symphonique est une entreprise coûteuse et de réalisation assez complexe: il exige un public et des artistes. Les Etats-Unis y appliquent leur puissance de nombre et d'argent. Ils rayonnent sur le Canada par la radio. Il faudrait, pour les imiter au Canada français, former des groupes: on s'y est essayé depuis

quelques années avec l'assistance du *Metropolitan Opera,* où réussissent plusieurs Canadiens français qui se sont faits avec un admirable dévouement les propagandistes de la musique classique. Pour fixer ce mouvement, il n'y a que l'école mais à la condition qu'elle ne s'attache pas plus au métier qu'à la culture. Voilà pourquoi la formule universitaire préconise l'art d'abord.

Le champ du folklore intéresse davantage l'ensemble des Canadiens français: il s'élargit d'ailleurs et le Conservatoire de Montréal lui a consacré une section. Cela représente plutôt une réaction contre l'américanisme: conquis comme le monde entier par le *jazz,* les Canadiens français tentent d'éveiller le sentiment populaire à l'endroit des chants « nationaux » venus ou repris des provinces de France.

Ce qui étonne, c'est l'influence inverse, celle du Canada français sur les Etats-Unis, du moins sur certains Etats de l'est, et particulièrement en ce qui touche la musique religieuse. Cette influence s'exerce par l'enseignement de plusieurs professeurs de Montréal et par des jurys d'examens. A Burlington, me dit-on, l'enseignement du plain-chant est « tout à fait canadien-français ». Les Américains se tournent vers la province de Québec dont « les méthodes sont plus claires ». Ainsi pour le rituel: l'expert de Hollywood, par

exemple, est un Canadien français d'origine qui fait autorité dans les scènes d'église accompagnées de musique.

Il y aurait bien des choses à dire, poursuit mon correspondant, sur un sujet qui m'a toujours tenté: *les évêques américains et les musiciens d'église canadiens-français*. On compte une quarantaine de ces musiciens qui, aux Etats-Unis, ont exercé leur art et occupé d'importantes fonctions, attirés et retenus par les chefs diocésains. C'est qu'ils avaient pour eux la tradition. Avant que le plain-chant ne fût réformé, les manuels canadiens-français étaient « ce qu'il y avait de mieux » en Amérique. Au Conservatoire de Montréal, on a greffé la composition sur la théorie grégorienne et, « si le Conservatoire était mieux organisé, il attirerait des élèves de New-York et de Boston ». Une foule de gens viendraient des Etats-Unis cultiver la musique et apprendre en même temps le français: toujours cet espoir de rayonnement du Canada français par ses disciplines philosophiques, ses théories sociales, ses lettres et ses arts! Combien il s'imposerait mieux en Amérique si seulement il s'y décidait. Mais qui facilitera cette expansion, jaillie des valeurs profondes de la population?

*

* *

Sur l'*Ecole de tourisme,* il y a peu à dire sinon que son enseignement eſt dirigé dans le sens des traditions, des coutumes et des inſtitutions du Canada. C'eſt l'objet même de son programme. Il s'adresse aussi à l'étranger, indirectement, puisqu'il le sollicite; mais l'Ecole même n'eſt guère américaine, elle eſt plutôt européenne d'inspiration: au fond, je la crois canadienne-française, tout simplement.

L'*Ecole d'éducation familiale et sociale* répond à l'idée de répandre parmi le peuple les principes de l'action catholique et de développer les initiatives sociales. C'eſt une école canadienne. Dans le large domaine qui fait l'objet de ses études, elle rencontre nécessairement les inſtitutions américaines dont, à l'occasion, elle tire un exemple; mais elle demeure, dans son enseignement et dans ses préoccupations, un centre canadien-français d'action et de rayonnement catholiques.

L'*élocution* double la langue. On peut dire, par exemple, du Conservatoire Lassalle de Montréal ce que j'ai dit de la Faculté des lettres: inſtitution de culture, il se dresse contre les pénétrations américaines.

La *bibliothéconomie* eſt, de naissance, américaine et canadienne-anglaiſe: elle a doté le Canada français d'une inſtitution semblable, au moins d'intention sinon de cadre et d'atmosphère,

à celles qui existent chez nos voisins anglo-saxons. Plusieurs professeurs ont fréquenté les cours de Columbia ou de McGill. La directrice applique à la *bibliothéconomie,* à la recherche et à l'histoire du livre, les méthodes de l'Ecole des Chartes de Paris. Il est curieux d'observer, en passant, la même complexité, le même entre-croisement, jusque dans la moindre initiative!

Les *écoles des beaux-arts* conservent la tradition française, sauf à l'adapter dans la pratique aux facilités américaines, dans le domaine des arts décoratifs, par exemple. L'*école technique,* à un degré de culture moins élevé, offre à peu près les mêmes caractéristiques, plus prononcées encore dans la pratique, que Polytechnique. Elle a installé à Montréal l'*Ecole du meuble* dont l'origine est française et qui tente avec succès une remarquable adaptation canadienne.

*
* *

Cette enquête sur l'enseignement au Canada français nous a donné des précisions et indiqué des attitudes. L'école reste vivante si elle garde profondément sa fidélité française au milieu des forces qui l'assaillent. L'école élémentaire et le collège classique ne sont pas touchés, ou à peine.

Leur organisme se fortifiera par la culture. C'est l'enseignement supérieur qui cède, qui est contraint de céder; et encore, pas tout l'enseignement supérieur: les facultés de culture résistent, elles réagissent au sein de l'université comme réagissent, au sein de la nation, l'école primaire et le collège classique. Mais les facultés et les écoles professionnelles doivent compter avec la formidable réalité, avec la pratique qui les presse. Enfin, on sent dans certains domaines: théologie, philosophie, droit, lettres, sciences sociales, musique, une sorte de contre-attaque, de conquête accomplie par le Canada français sur des points saillants du territoire américain où la race française vit encore par le nombre et par l'esprit. Précieuse indication: au lieu de survivre simplement, plus ou moins tapi dans le souvenir, notre groupe ethnique, vraiment conscient de sa civilisation et de ses promesses, verra-t-il, par la rénovation de ses forces, grandir un jour et rayonner sa destinée française? C'est le seul avenir qui vaille, la seule assurance que reçoivent nos traditions. La foi qui ne se sent pas, qui ne se lacère pas, se brise un jour ou l'autre contre la matière.

Le salut dans la culture

« Chaque peuple, observe André Tardieu, obéit à une loi propre de formation nationale. Sa constitution physique, le sens de sa vie morale, la substance de ses concepts collectifs, le rythme de sa croissance, le volume de son rendement, dessinent sa physionomie. A tous ces titres, les Etats-Unis n'ont point, dans le monde, d'analogue. Si on leur cherche une antithèse, c'est la France qui la fournit. » Si faible qu'il soit en nombre — et encore est-ce relatif — par rapport à son vigoureux voisin, le Canada lui est bel et bien analogue par son étendue, sa formation et même, au moins dans certains centres, par l'intensité de sa vie; et le Canada français fournit aussi bien que la France, et pour des raisons identiques, une antithèse aux Etats-Unis. Seulement, cette antithèse canadienne ne s'aperçoit pas toujours, tant les Etats-Unis fascinent et retiennent ceux qui observent l'Amérique.

Pays neufs par le peuplement et l'exploitation, pays de colonisation récente, où l'homme s'est installé à la suite de la découverte, les Etats-Unis et le Canada ont été tous deux *recherchés* et *voulus*.

Fut-ce dans le même esprit? Tardieu oppose à la révolte américaine le « foyer héréditaire » de la France. Le Canada est sorti de ce foyer. Il n'est pas né de la révolte et n'a pas eu à l'exploiter. Le Français est venu en Amérique construire selon son hérédité, poursuivre son œuvre en la recommençant, fleurdeliser le nouveau monde, découvrir sans doute, mais fonder. Car il y a le fait *fondation,* dont l'importance est extrême, et qui s'accomplit au Canada aussi bien qu'aux Etats-Unis par des hommes différents, mais épris de durée. Les habitants du Perche et des provinces françaises, les Cavaliers et les Puritains ont, chacun de leur côté, installé en Amérique une civilisation qui persiste: attachée aux parois du fameux creuset, elle en commande encore les réactions. Les Français se sont fixés au « cœur de l'Amérique » et y sont demeurés. Sur les bords de l'Atlantique, les Anglais ont accroché leur idéal de telle sorte que, même dilué, il garde sa vigueur. C'est bien le phénomène le plus curieux de l'histoire américaine, le phénomène le plus extraordinaire; et celui dont on se demande aujourd'hui s'il va résister aux emportements du progrès, à la poussée des idées nouvelles — non conformistes — qui se manifestent dans l'ouest des deux pays où la vie est plus neuve, plus libre aussi, de moins en moins

disposée à subir les contraintes du vieux monde respectées encore dans l'est du continent.

*
* *

L'américanisation du Canada ne s'impose pas toujours au premier coup d'œil; son intensité varie selon que l'observation porte sur une partie ou l'autre du pays. A l'est, depuis Halifax jusqu'à Toronto, subsiste, par exemple, une architecture qui rappelle les commencements de la colonie par son caractère français ou anglo-saxon et par ses attaches européennes. On la distingue nettement: elle forme dans les villes des quartiers vieillis — c'est un fait à Saint-Jean, à Montréal, à Québec, surtout, aussi bien qu'à Toronto, ou à Woonsocket et à la Nouvelle-Orléans — mais ces centres subissent une transformation plus ou moins rapide en accueillant, dans leurs limites encore modérées, l'élan caractéristique des gratte-ciel. Des photographies de Montréal et de Boston, rapprochées l'une de l'autre, ou encore de Québec et de Troy, révèlent des êtres hybrides, des collectivités en mal d'avenir, des chantiers urbains où, parmi de paisibles demeures marquées de la douceur passée, s'élèvent les piliers d'une Salente qui s'exerce au gigantesque. L'influence américaine,

je l'ai noté déjà, prend une autre forme dans les petites villes: elle se précise, elle s'étale dans la rue principale, réplique de la fameuse *main ſtreet* aux façades plates, ornées d'horripilantes ampoules électriques. Ce trait, on le retrouve même dans les régions de *colonisation,* où le groupement urbain emprunte aussitôt qu'il naît la figure hâtive des agglomérations de l'Oueſt. La ressemblance se marque davantage si l'on compare les négoces qui apparaissent les premiers dans ces noyaux d'une civilisation de quantité, de bien-être ſtandardisé: l'admirable *uni-prix,* forme nouvelle du magasin général, la blanchisserie et le reſtaurant chinois, l'hôtel anonyme et rapide, l'impassible et omniprésente confection.

D'où viennent ces souffles nouveaux sur la poussière ancienne?

De l'Oueſt américain. Car l'américanisme, celui qui trouble nos habitudes et nous emporte malgré nous vers une vie ardente et libérée, c'eſt l'Oueſt qui l'a engendré, qui l'a proposé après l'avoir réalisé dans ses étendues vierges, dans l'aisance d'un décor infini et vide. Observation capitale, de ce même Européen, étranger par conséquent à nos préoccupations et à nos querelles, André Tardieu: *c'eſt dans l'Oueſt que s'affirme et s'épanouit la formule de l'américanisme.* Par les voies naturelles de pénétration, il envahit l'Oueſt

canadien. Cette précision éclaire et confirme l'impression que le voyageur, être d'un jour ou d'une heure, subit malgré lui. Déjà à Toronto, les traits américains s'accentuent; ils se précisent depuis Winnipeg jusqu'aux rives de l'Océan Pacifique où l'influence espagnole, venue des sources ensoleillées de la Californie, se prolonge et s'exerce dans un style étranger comme, sur les bords de l'Atlantique, monte du sud la délicieuse évocation des temps où florissait l'architecture *coloniale*.

C'est donc surtout le Canada anglais qui s'américanise: constatation pleine d'enseignements et de répercussions. Ici encore, j'aurai recours à André Siegfried, cette fois pour lui demander plus qu'une confirmation, pour le suivre jusque dans le détail de ses observations qui prennent pour nous tout le prix d'un témoignage, et donnent raison à ceux qui ont cherché à définir et à fortifier chez nous les résistances à l'américanisme, qui tiennent dans la religion, la langue, la nationalité et la conception de la vie.

Ce que Siegfried affirme de la religion étonne et porte à réfléchir: le Canada anglais manquerait d'unité religieuse. Sans doute le lien religieux le rassemble s'il s'agit de lutter contre une influence catholique ou française, ce qui revient au même. Il donne alors l'exemple d'une solidarité dont il est coutumier dans d'autres domaines: tous

unis contre le papisme. Considéré sous cet angle, le Canada anglais présente « une tonalité générale protestante qui est authentiquement anglo-saxonne, inséparable de la langue anglaise. Sur le terrain des relations anglo-françaises, être protestant cela signifie être anglais ». Mais les églises multiples qui se partagent la foi des Anglo-Saxons du Canada, et qui donnent bien l'impression d'un morcellement, ne sont pas unies en réalité, et ce fait diminue singulièrement la cohésion religieuse qui se rencontre ailleurs, au sein des communautés catholiques par exemple. Ce n'est pas tout. Outre que les églises canado-anglaises ne sont pas liées jusqu'à constituer un groupement homogène, elles relèvent, au moins une partie d'entre elles, de l'influence américaine: il y a, chez nos compatriotes de langue anglaise, des églises qui sont américaines d'esprit, d'organisation, d'attitude. Et c'est un singulier affaiblissement de la fidélité aux traditions essentielles.

Le lien le plus fort après la religion, c'est la langue, facteur d'unité politique que l'Anglais connaît s'il impose d'abord son idiome partout où il entend régner. Or la langue anglo-canadienne faiblit, aussi bien dans la province d'Ontario que dans les autres provinces. Elle s'encanaille. J'en ai recueilli bien des témoignages au cours de mes séjours à Ottawa, et même de mes voyages en

Angleterre où il arrive aussi que l'anglais s'américanise. J'étais un jour en rade de Liverpool. Pendant que nous attendions, appuyés au bastingage, le moment de descendre, j'écoutais les paroles d'un père anglais venu au devant de sa fille qui arrivait d'Amérique où elle avait passé quelques mois. Quel étonnement à propos de la langue étrange dont la jeune fille déjà se servait: « *Father, it was wonderful, I shall return to New York next Fall.* » — « *Nonsense, Margaret, why not say next Autumn, as everyone do in this country?* » Simple nuance, multipliée à l'infini dans les bas-fonds de New-York ou parmi les relents de Toronto; et qui rend plus étrange, pour le dire en passant, ce dédain des Anglo-Canadiens et des Américains pour notre langue qu'ils ne connaissent pas et qu'ils déclarent impure ou dégradée — comme si la leur avait gardé sa virginité! Or, précisément, la langue anglaise au Canada s'apparente de plus en plus à l'idiome américain; elle se dilue et se gâte; le barrage qu'elle opposait à l'américanisme s'effrite, et l'expression — qui est la vie d'un peuple — risque de perdre son caractère, de renoncer à sa discipline, de confondre les idées sinon de justifier les attitudes.

Les nationalités dans des pays comme le nôtre surveillent jalousement leur nombre; elles comptent, soit sur leur natalité, soit sur la natalité ap-

puyée de l'immigration. Contre le courant, alimenté par la naissance et par l'aventure, nous avons dressé pour un temps le rempart de notre vitalité. Heureusement, nous avons tenu; mais les provinces anglo-canadiennes ont cédé: on constate chez elles un affaiblissement sinon un recul de la natalité qui pourrait bien être le résultat d'une influence américaine, si le même phénomène se produit aux Etats-Unis. Pour se garder contre le manque d'hommes qui restreint ses entreprises, le Canadien anglais ferait volontiers appel à l'Europe et recommencerait le peuplement intensif que nous avons connu au moment de notre prospérité, sans réfléchir que ces éléments nouveaux dans sa population résisteraient peu aux influences voisines et fortifieraient les pénétrations américaines.

Quant à la façon de concevoir la vie, nous savons à quoi nous en tenir. Pour André Siegfried, elle se confond dans les deux pays. Si je faisais des réserves sur ce point, ce serait pour faire valoir l'exception du Canada français et de certains îlots anglo-canadiens, mais n'oublions pas qu'il ne s'agit pas ici de ces exceptions qui confirment la règle, mais bien du Canada de langue et de mœurs anglaises.

Nous constatons donc que, par la religion, par la langue, par les origines, par les modes de vie, le

Canadien anglais se rapproche de l'Américain jusqu'à se confondre presque avec lui: Toronto, quoi qu'on en pense, n'est déjà plus Toronto; et Winnipeg ou Edmonton, Regina ou Calgary empruntent résolument le caractère des villes qui se déploient au même rythme de l'autre côté de la frontière fantôme.

Ainsi le Canada anglais céderait; mais s'il cède, lui que nous croyons si volontiers rigide, incorruptible, qu'arrivera-t-il de tout le pays? De tout le pays qui se dit britannique et, indubitablement, désire rester britannique, c'est-à-dire libre et varié, mais uni sous la Couronne impériale désormais partagée? J'ai l'impression que le Canadien anglais ne saisit pas ce danger, qu'il n'y croit pas parce qu'il n'y veut pas croire: il est tellement sûr de lui; il reste — où qu'il soit — tellement insulaire qu'il a pris l'habitude de se confier à son destin magnifique. Nous-mêmes, retenus, impressionnés jusqu'à l'hypnose par le voisinage de notre compatriote anglais, nous luttons contre son influence et nous vivons dans la crainte de ses empiètements; et sans doute avons-nous des raisons d'ordre historique et sentimental de prendre à son égard une attitude de résistance quand, d'ailleurs, il nous rend la pareille avec effusion; mais nous ne nous préoccupons pas de l'irradiation américaine, et nous ne faisons rien pour éloigner cet

autre voisin, riche, jovial et bon garçon, qui attend avec certitude la possession du monde.

Deux conclusions se dégagent. La première, c'est la moindre résistance du Canada anglophone. La seconde, l'appoint que notre fidélité française, opposée dans son essence à l'américanisme, mais ne le distinguant pas toujours du danger anglais, apporterait à l'existence d'un Canada uni et autonome, aboutissement de toute notre politique et inspiration de nos attitudes; ce Canada ne sera possible que si on assure la survivance et l'action constante d'une double culture conservée et répandue par l'école.

Dans les temps héroïques où l'Amérique accueillait fiévreusement les hordes humaines à la recherche d'une patrie où recommencer leur rêve de fortune ou de paix, il n'était partout question que de peuples en fusion dans le fameux creuset, du bouillonnement long à s'apaiser du *meltingpot*. Mais ces réactions vers la constitution d'un corps nouveau, homogène, aplani, contraint dans ses éléments et dans sa forme ou sa couleur, quelle puissance allait les provoquer et les assagir à la fois? On m'a enseigné que des ferments ont la propriété de provoquer une réaction par leur seule présence; si on les retire du mélange, le phénomène qu'ils avaient fait naître cesse de se produire. Image saisissante de la fonction cata-

lytique qu'excercent certains éléments dans la formation des peuples neufs assemblés du monde entier; à ce magma vivant et dangereux, il faut, pour qu'il s'amalgame et se cristallise, l'action d'une pensée forte, de ce qu'on eſt convenu d'appeler un idéal, ou, plus simplement, d'une discipline acceptée et imposée au nom de principes d'autant plus rigides que les forces en présence tendront davantage à se diviser. Or, aux Etats-Unis, ces principes ont été posés dès les débuts de la République. Le drame peut se jouer aujourd'hui dans l'Oueſt, loin de l'Europe, sous l'influence de forces indépendantes et résolues, il s'accomplit quand même dans un cadre qui le contraint et le dirige, et dont la puissance réside dans les quelques principes de la Conſtitution et dans la pensée initiale des *Pilgrims*. Il ne saurait en être autrement du Canada, bâti sur le modèle américain, soumis lui aussi à l'action d'un *meltingpot*, fait des peuples les plus divers, divisé en provinces. Si l'on veut y mettre ce principe essentiel de vie qu'eſt l'unité, il faut maintenir d'abord les éléments qui l'ont conſtitué dès le début, qui l'ont orienté au départ, et qui lui gardent, par leur seule physionomie, un caractère diſtinctif.

Or ces ferments, ou ces catalyseurs — comme on voudra — sont, au Canada, le groupe français et le groupe anglais. Non pas un seul groupe, mais

deux. Ainsi le pays s'eſt formé dans le temps; il résulte d'une double volonté, d'une double ténacité, l'une française, l'autre anglaise. Il se rattache à l'Europe, à l'Empire britannique surtout qui tient à le garder dans ses limites, qui assouplit dans cette intention la formule de sa domination jusqu'à en masquer la nervure sous des dehors d'autonomie ou d'indépendance. Le Canada eſt américain, sans doute, si rien ne peut faire qu'il ne soit en Amérique, mais il eſt britannique aussi, et français; donc européen, par ses origines dont la marque eſt reſtée plus vivace, par ses traditions plus surveillées, par sa volonté plus ferme de se conſtituer et de reſter diſtinct, même en Amérique. Toutes ces forces de réſiſtance, mises au service d'une politique de personnification, d'identité, de communauté pétrie et sauvegardée dans le sens de l'hiſtoire, résultent du caractère initial des deux groupes et de la préservation de leurs traits ethniques. Or, nous venons de voir qu'un de ces groupes faiblit, et que ce n'eſt pas le groupe français; que le Canada anglais n'eſt déjà plus britannique dans le sens ancien du mot, qu'il s'américanise, que sa culture, ses modes de vie, ses attitudes, ses croyances même, cèdent sous l'envahissement des splendides facilités américaines. Il en résulte une uniformisation de pensée et d'agissements, un niveau de foi et de vie, qui

menacent d'annihiler toute originalité. Il y a des esprits à qui le bienfait de l'américanisation paraît souhaitable même à ce prix; mais il reste que nous jouons dans cette partie notre seule chance d'être et de rester nous-mêmes, de conserver sur la terre d'Amérique, fût-ce en nous rappelant que nous sommes des Américains, notre figure historique et le souci d'une civilisation. L'enjeu, c'est le Canada, non le Canada politique, entité libre et respectée, mais le Canada ethnique, pays souverain d'allure et d'esprit, maître de ses destinées intellectuelles, de ses contextures sociales, maître de l'expression d'une vie nationale où il sache imprimer son génie propre. L'enjeu, somme toute, c'est d'exister.

Or, comment dénouer le nœud gordien d'une existence que menacent tant de complications et qui s'accomplit dans des conditions artificielles dont le faisceau se constitue à l'étranger? En d'autres termes, où le Canada puisera-t-il, non plus seulement ses résistances à l'absorption, mais les énergies positives qui assureront sa personnalité?

Dans une culture ou, si l'on préfère, dans une civilisation acceptée, poursuivie et partagée. C'est la seule solution. Ce point, auquel on aboutit par quelque chemin que l'on prenne, a donc une importance extrême, une valeur déterminante de

première grandeur. Je suis, pour ma part, singulièrement réconforté par l'opinion très nette d'André Siegfried à ce propos. Elle confirme, elle revêt d'une autorité « extérieure », les conclusions auxquelles ont été contraints ceux qui ont réfléchi sur nos destinées. Il s'agit, pour les deux Canadas, de s'unir dans une pensée commune, nourrie par deux conceptions de la vie qui soient suffisamment vives et nettes pour orienter le pays vers l'acceptation du progrès américain plié aux exigences d'une souveraineté sauvegardée.

« La conscience d'un patriotisme canadien grandit néanmoins chaque jour, écrit André Siegfried, et elle s'affirme par le fait même de la durée de l'Etat canadien. Mais la notion de ce patriotisme est surtout politique: *il faudrait qu'il s'appuyât sur une culture qui en serait le fondement nécessaire*. C'est là surtout que la réalité du Canada nous échappe vraiment. Dans l'Amérique du Nord britannique, expression à la fois complexe, contradictoire et insuffisante, nous pouvons sans doute discerner une culture anglaise (ou écossaise), une culture française, une culture américaine, mais dans chacun de ces cas une attraction centrifuge domine. Le jeune Canadien issu d'une tradition britannique, que sa famille envoie terminer ses études en Angleterre, risque d'en revenir avec l'accent anglais; cet autre jeune, que

ses parents envoient dans une université des Etats-Unis pour lui donner l'éducation que demande le nouveau monde, reviendra avec l'accent américain; le jeune Canadien français, obligé d'être bilingue pour peu qu'il veuille à la fois rester fidèle et réussir, risque, comme Sir Wilfrid Laurier, comme tant d'autres qui se sont élevés jusqu'à la députation fédérale, de finir de parler français avec l'accent anglais et anglais avec l'accent français.

« Où est, dans tout cela, la culture canadienne proprement dite? L'Université Laval représente une atmosphère strictement canadienne-française, dans laquelle le reste du pays ne saurait se reconnaître. *Hart House,* à Toronto, exprime le plus intéressant effort de rattachement à la tradition britannique, au sens anglais du terme. L'homme d'affaires de Toronto ou des petites villes de l'Ontario, surtout lorsqu'il est de descendance « loyaliste », et quand bien même son dévouement britannique serait passionné, est un citoyen des Etats-Unis. Nous avons suggéré les rudiments d'une culture canadienne, qui serait anglo-française par ses origines et ses institutions, mais américaine par son atmosphère géographique, avec la nuance poétique et prestigieuse du Grand-Nord. Si elle ne se réalise pas, soit que le traditionalisme la stérilise, soit que le provincialisme l'étouffe, soit que l'américanisme l'absorbe, l'œuvre de création po-

litique, dont le succès est achevé, risque de demeurer insuffisante pour assurer l'indépendance véritable du Canada. »

Jacques Chardonne a publié récemment une *Chronique privée* qui n'est pas, explique-t-il, un journal, mais un ensemble de réflexions sur la vie, sans autre lien que la pensée elle-même, inquiète de toute la vie: esprit et matière. Or l'observation capitale que fait l'auteur, à propos précisément de civilisation, c'est que la culture germe de faits pressés « comme un terreau » et non d'idées toutes bâties, sans contact avec la vie, sans l'épreuve quotidienne de la vie; qu'elle ne lève pas, en particulier, de doctrines dont l'enivrement est d'autant plus capiteux qu'il est plus libre, maître de tous les orgueils, d'idéologies meurtrières rattachées à la forêt primitive où prit corps la lutte pour la vie.

Chardonne croit donc au fait, à la leçon et à la discipline du fait, ce qui n'est pas être matérialiste si le fait est considéré pour ce qu'il contient, pour ce qu'il révèle de mystérieux, de « difficile à saisir » et qui est dans l'expérience des choses, dans le mystère des choses, réfugié comme un « secret ». Ainsi toute œuvre humaine, toute œuvre de beauté, conçue et réalisée par l'homme, épanouit un secret. L'huître, dit en passant Chardonne, est un secret qui exige tout le tact sain-

tongeais; et le cognac où se retrouve le reflet clair et juſte de la Charente. Plus encore, la tâche obscure et glorieuse du paysan, l'ouvrage paysan, l'*opus francigenum* par excellence, s'il porte une « valeur humaine » et les « vrais caractères du Français », eſt le merveilleux secret de la France.

Encore, ce secret faut-il l'admettre et le comprendre pour le poursuivre dans sa réalisation et le transmettre. Celui « qui n'a pas l'esprit et le cœur ouverts aux choses françaises, qui n'a pas l'*inſtinct des valeurs françaises,* qui sera simplement un logicien, un raisonneur, même s'il eſt très cultivé et nourri de toute une bibliothèque, je ne pourrai pas lui expliquer en quoi consiste la valeur du paysan français. Cela aussi eſt un secret, et très profond, et très important. La famille aussi, ce nœud de la mort et de la vie, eſt un fait indeſtructible et, par là, c'eſt également un mystère. Dans certains pays, on a cru pouvoir fonder une société sans la famille, mais elle s'eſt reconstituée... »

« La civilisation, c'eſt ce que l'art de l'homme sait tirer des choses ». Laissons donc planer les programmes et s'organiser les syſtèmes, mais sans perdre jamais de vue le fait humain et son secret. Surtout que le syſtème ne détruise pas l'*humain!* Et ce que Chardonne entend par ces mots, il le résume dans une définition du *conservateur* qui

eſt à retenir: « Un homme que les forces vives du passé portent en avant ».

Précisément, faisons un pas de plus. L'art ainsi élevé au rang d'inſtitution déterminante, formatrice, ne produira son effet que s'il eſt reconnu et apprécié. Je me rappelle une visite de Maurice Barrès à la cathédrale d'Auxerre, et qui eſt devenue un chapitre du *Myſtère en pleine lumière,* son dernier livre, revu, presque achevé au moment de sa mort, celui dont il avait eu le temps de dire: « Voilà qui eſt fait. J'en ai pour quinze jours. » Etrange parole d'éternité! Barrès était attiré vers Auxerre par la sibylle que le moyen âge a maintenue dans la tradition des annonciatrices du Chriſt en l'admettant à figurer parmi les ſtatues qui sculptent les murs du temple. « Ah! vous venez pour notre sibylle », lui dit un jeune prêtre occupé à catéchiser des enfants, « elle eſt là, derrière l'autel ». « Et pourtant ce jeune prêtre, observe Barrès, dont le regard exprimait une sorte de reconnaissance à la pensée que je venais voir la prêtresse accueillie par le catholicisme,

Teſte David cum Sibylla,

ne s'inquiétait pas d'en expliquer la présence et la signification aux enfants qui s'amusaient fort

de ma poursuite. Ces enfants, qu'eussent-ils compris s'ils n'étaient pas préparés à comprendre? »

Car il faut être préparé à comprendre et à absorber la vérité vivifiante, et à la muer en action. N'est-ce pas encore dans une cathédrale de France que nous conduit Fred Bérence? Spectacle plus curieux d'un prêtre entouré de lévites à qui il veut faire toucher les éternelles beautés de la prière de pierre. Mais les jeunes lévites ont le regard blanc de ceux qui ne voient pas et, seuls, au delà des explications et des ardeurs du cicerone, Bérence et lui communient dans l'absolu de l'art élevé jusqu'à Dieu. « Ainsi, dit Bérence avec mélancolie, nous vivons tous comme des hommes bardés de fer, nous refusons d'admettre ce qui se passe autour de nous et cette attitude de refus finit par nous aveugler, par nous empêcher de comprendre le sens des événements, le secret des êtres qui nous entourent, et même de ceux que nous nous imaginons chérir le plus tendrement. »

Comprendre le sens de la vie journalière exige une préparation, un assouplissement, une aération, une adaptation de l'intelligence qui devient une universelle vibration. En d'autres termes, s'être placé par l'observation et la méditation dans un état de réceptivité: « être disponible », dit admirablement Bérence. « Pour être disponible, il faut laisser tomber l'armature qui nous empêche

de sentir, d'aimer, d'admirer. Car l'admiration, qu'elle s'applique à un être humain ou à une œuvre d'art, n'eſt pas autre chose qu'une forme supérieure de l'amour et probablement le meilleur guide vers l'intelligence. Regarder une peinture, une sculpture, une œuvre d'architecture, écouter de la musique, ce n'eſt pas interpréter un sujet, un symbole, chercher une idée, mais, avec la compréhension du cœur, pénétrer dans le monde des sentiments de l'artiſte. »

Ainsi l'art unit. Nous n'y pensons même pas, par une ignorance qui nous diminue singulièrement. Nous ne songeons qu'à la langue, plus même qu'à la religion dont nous éprouvons le lien sans le subir à fond, à moins que ce soit sans le connaître dans sa riche réſiſtance, dans son admirable souplesse qui s'adapte, à mesure qu'il se vivifie, à tous les mouvements du cœur et de l'esprit. L'art eſt une de nos défenses. « Tolstoï avait certes raison lorsqu'il déclarait que l'art sert de trait d'union entre les hommes; mais c'eſt seulement lorsque les hommes auront compris le langage de l'art qu'il pourra jouer ce rôle entre eux. »

Je me suis arrêté à l'art, parce que l'art eſt une résultante et une manifeſtation, la parole sensible ou la chanson de l'homme, et parce qu'il forme l'expression totale de la pensée, depuis la religion — par l'église — jusqu'à l'humble geſte

de l'existence quotidienne — par le meuble, le vêtement, ou le sourire.

Précisons l'appoint de l'art en cherchant comment nous réaliserons, même en Amérique, même sous le flot des influences américaines, si nombreuses, si fortes qu'elles soient, notre formule de fidélité.

La vie est esprit et matière. Par l'art, la matière prend forme en obéissant à l'esprit. Du moment que l'esprit est libre et sauf, les choses s'assouplissent à ses commandements. L'homme qui possède l'esprit, peut tout espérer et tout entreprendre. Il n'est pas de danger insurmontable, pas de tâche impossible.

Ce principe essentiel, il suffit, pour en apercevoir la fécondité, d'en montrer l'application dans quelques-unes des entreprises que réclament nos besoins. Notre logement sera construit avec les matériaux que fournit le milieu, à l'aide des procédés et des instruments imaginés par les hommes qui nous entourent. Nous ne bâtirons pas une église, une école, une usine ou un pont avec d'autres éléments que ceux dont nous disposons: pierre, brique, ciment, armature de fer, appareils de manutention, de mesure ou d'analyse; mais nous les bâtirons selon notre esprit et notre goût, d'accord avec nos disciplines françaises et notre caractère. De cette volonté, si elle est inébran-

lable et généralisée, naîtront des villes et des villages qui, tout en participant du plus virulent progrès — si prenant, si dominateur qu'on le suppose — garderont une physionomie française et canadienne. Nous avons déjà réussi cette tentative et, heureusement, on ne serait pas en peine, ici ou là, de relever des constructions qui perpétuent notre marque originale: édifices publics, hôtels particuliers, viaducs, ponts ou routes. Je ne peux pas m'empêcher de mentionner la puissante souplesse du pont qui relie Montréal à Repentigny; ni l'orientation que dom Bellot et ses disciples donnent à l'architecture de nos églises désormais allégées.

Notre vêtement vient de partout, c'est entendu. On proclame à coups de réclame qu'il arrive en droite ligne de Paris ou de Londres; mais tout le monde sait qu'il est de New-York ou de plus près encore: il n'est qu'une réplique, à des milliers d'exemplaires, d'un type qui a bien pu naître à Paris ou à Londres avant de s'engager dans la voie de la standardisation. Quand cela serait, y a-t-il une puissance au monde, même dans ce troublant empire de la mode, qui nous empêchera de discerner et de choisir, d'harmoniser et d'accorder? Que fait d'autre la Parisienne? Non pas la Parisienne pour moutards ou provinciaux, mais la vraie, celle du peuple, petite-main ou arpète, Mi-

mi Pinson ou Louise, parée d'une nuance ou d'un mouvement, illuminée d'un rien et de tout. Les hommes eux aussi, quoique cela importe moins, renonceront-ils à toute personnalité sous l'enveloppe désespérément terne que l'époque leur impose? Et même s'il n'y a pas de chic masculin, n'y a-t-il pas moyen pour un homme de se distinguer par sa tenue, ne fût-ce qu'en évitant le mauvais goût?

L'ameublement prolonge notre vie intérieure et l'enrichit. Les meubles ne nous viendront peut-être pas de Chine ni d'Océanie; mais de notre province, ou de l'Ontario, sinon des Etats-Unis, de France ou d'Angleterre. Il n'importe. C'est leur disposition qui compte, leur disposition qui crée l'atmosphère où se complaît — fût-elle provoquée du monde entier — une sensibilité qui demeure française par la mesure, l'ordre, la distinction, l'harmonie. Combien s'entourent de souvenirs rapportés du monde entier, ou d'un coin de pays mieux aimé ou plus regretté, qui savent— comme Loti — garder au milieu des choses ainsi assemblées au hasard des voyages, l'indéfectible ordonnance, la lumière de l'esprit.

Est-il absolument indiqué de se nourrir de conserves ou de subir le menu des tôles standardisées? Quand restaurerons-nous, pour la rétablir dans ses droits selon son succulent passé, notre

cuisine canadienne? Serons-nous moins de notre temps parce que nous mangerons mieux? Mais pourquoi évoquer les hôtels et les brasseries où s'impose une cuisine destinée au public, soumise, à cause de cela, à une sorte de loi du grand nombre? Revenons au domicile de l'individu. Il emploie, sous l'impulsion d'une réclame effrénée, assaillante, les ustensiles que l'ingéniosité américaine lui propose, les produits que l'industrie déverse sur lui; c'est un danger, évidemment, mais qui peut être écarté, utilisé même. Dans un décor mécanisé, imposant de commodité, le goût, la finesse, la gourmandise — signe de civilisation, disait naguère M. Henri Bourassa, retour d'Europe — trouvent leur place et gardent leur influence distinctive. Les restaurants étrangers qui, parfois depuis fort longtemps, ont su conserver une clientèle, non seulement assidue mais intelligente et gaie, prouvent — ainsi d'ailleurs que ceux de New-York — que l'on peut fort bien manger, même en Amérique, même mué en Américain. Il suffit de s'attacher à la formule traditionnelle.

En d'autres termes, l'objet que l'on acquiert, tous les objets que l'on acquiert, peuvent bien venir des Etats-Unis; une voiture automobile ou les dispositifs savants d'une chambre de bain, et des tas de meubles ou de tableaux. On est bien

libre de préférer ce genre, comme, à Paris même, nombre de gens n'ont de goût que pour la gravure ou le meuble anglais; ce qui compte, c'est toujours la disposition de choses qui, d'ailleurs, s'uniformisent dans le monde entier. D'où vient, par exemple, l'automobile comme nous la connaissons aujourd'hui, si différente de la première par la forme, la ligne, la teinte, l'élégance? Elle vient en ligne courbe de Paris et de Detroit; elle a subi, dans ses transformations heureuses, la double influence du constructeur américain et de l'artiste français. Ainsi faite, que ce soit sur les routes de France ou d'Amérique, elle met le progrès qu'elle représente à la disposition de nos fantaisies qui seules, en définitive, nous enrichissent et nous transforment. Cet instrument, que j'ai le droit de choisir selon mes préférences, m'assure la « possession du monde ».

Même en philosophie, des attitudes pratiques peuvent jaillir des principes uniformes et respectés, car les principes sont posés pour qu'on les applique à la vie, dans la paix et non dans la guerre; et, en religion, sous l'immuable conduite de la foi et de la doctrine, les procédés peuvent varier en vue de faciliter pour les âmes l'accomplissement de l'œuvre divine. Bref, on continue de penser et de croire à la française dans les murs d'une école américaine ou sous les voûtes d'une de ces déli-

cieuses églises, comme il en eſt, dont le clocher, bien pris dans la terre, regarde au loin frémir l'Atlantique à l'appel de ses voix.

*
* *

Après vingt-cinq ans, André Siegfried se pose la queſtion qui tourmentait Edmond de Nevers: Exiſte-t-il une nation américaine? Nevers disait: une *âme* américaine. Il y a cette différence que, si la nation américaine vit dans les bornes d'un empire, exiſte par conſéquent, son âme reſte impréciſe parce qu'elle évolue. Vigoureuſe et déterminée, au début, fermée même, elle s'eſt ouverte en s'internationaliſant. L'Amérique change. Sa figure, même phyſique, ſe transforme.

Cette transformation eſt la conſéquence du progrès mécaniſé, étourdi de réclame, qui entraîne la ſociété: la production ſtandardiſée dont on exalte le bienfait eſt tendue comme un reſſort de civiliſation. La vie s'empare de l'homme, lui impoſe des ſatisfactions, aſſimile ſes goûts, ſes habitudes. La puiſſance économique s'eſt miſe au ſervice des maſſes, faiſant maſſe elle-même. C'eſt une forme de rouleau compreſſeur que l'exiſtence cette fois, et non la loi, actionne. Les idées initiales que l'on retrouve, qui forment encore la

trame de l'être collectif, perdent de leur influence sinon de leur vigueur, submergées sous le flot de l'uniforme marée. Elles cèdent devant le bien-être acquis que d'autres idées enfièvrent. L'âme s'en va au moment où elle allait exister: il reste un peuple, composite et mécanisé.

N'exagérons pas. Il serait puéril d'ignorer l'idée-force qui conduit la nation américaine. La poursuite de la satisfaction matérielle se distille de la philosophie initiale et du fait production; mais elle est dépassée par un autre idéal: le bien-être collectif. L'Américain, si *matter of course* qu'il soit, est idéaliste. Il est dévoré d'action, mais d'action effective: de fait, le mot *efficiency* dirige l'activité économique et les services sociaux. Pratique, non terre à terre, il agit dans le sens de la satisfaction individuelle et du bien-être commun. L'Amérique présente, observe encore André Siegfried, un mélange d'idéalisme et de matérialisme. La civilisation s'y répand par les forces de la matière que l'inspiration première et les grandes œuvres dominent et assouplissent. Elle obéit au bien-être, même si elle est préoccupée de gain. Mélange déroutant: sitôt qu'on juge avec sévérité un aspect, peut-être brutal, de cette activité, monte à l'esprit la compensation de tant d'initiatives et de travaux nés d'un désintéressement très pur.

Les villes, qui sont des centres ouverts à l'observation, des miroirs de cette civilisation, offrent beaucoup d'exemples de *beauté utile,* pour reprendre un mot de Valéry. Des immeubles, à New-York et ailleurs, répondent à une pensée que l'Europe inspira. Quelques gratte-ciel ont de la force; l'ensemble n'est pas sans caractère. La Cinquième avenue est remarquable et reposante. Les musées marquent un effort d'enseignement, un exemple de la richesse-service. On déverse sur les Etats-Unis des flots de musique. L'Amérique a l'orgueil de l'esprit. Les mêmes tendances se retrouvent à Chicago, à San Francisco, à Boston, à Philadelphie, à Washington, et dans d'autres cités. Il existe des bibliothèques royalement ornées, jaillies de la munificence milliardaire, qui visent à l'utilité par l'éducation des foules. Les universités sont splendides. Des parcs permettent aux grandes villes de respirer: agréables et instructifs aussi, ils accrochent l'air et la lumière. L'hygiène est répandue et pratiquée comme un évangile. Le sport est considéré comme une nécessité: on lui confie la race. L'utilité, et l'utilité pour le peuple, pour le grand nombre, on la retrouve partout, même dans les villages reculés, ensevelis sous l'ennui. Ainsi se dessine et rayonne une vive intelligence de la science et de l'art au service desquels on met l'argent; l'argent qui est l'orgueil de ce peuple

puisqu'il exprime sa puissance sans borne. La science et l'art ont une valeur éducative que l'Amérique apprécie. Elle y voit de puissants moyens de civilisation, et l'argent y cherche sa justification. Il importe peu que cela soit voulu, naisse d'un plan, résulte d'une volonté peut-être naïve: le germe est vivant.

*
* *

J'éprouve de l'admiration à l'endroit des Etats-Unis, surtout pour ce qu'ils ont accompli dans la paix. Il est impossible, si l'on prend une attitude positive, d'ignorer les progrès qui s'y produisent dans la vie économique, dans le domaine social, dans l'enseignement et les arts. On y rencontre des choses affreuses ou des candeurs: des *sky-scrapers,* des cinémas bouffis de prétention où s'étale une sorte de style Louis-Philippe d'Amérique — ce qui est bien le plus curieux amalgame que l'on puisse imaginer —, des abattoirs orgueilleux et précis et, par définition, les plus grandes entreprises du monde. Les mœurs y sont parfois étranges, déroutantes, précipitées. Les foules y grouillent plus qu'ailleurs; foule de New-York ou d'Atlantic-City, de Chicago ou de San Francisco. On les sent mécanisées. Tout cela est vrai, et bien

d'autres faits qui reflètent une civilisation en marche vers sa ſtabilité. De cette civilisation encore hésitante, incomplète, jeune, et ce n'eſt pas son moindre mérite, il sied de rendre hommage aux Etats-Unis, même en y apportant des réserves au nom de l'esprit, du goût ou de la modération. Ils l'on provoquée violemment sur leur vaſte territoire nu. Qu'ils ne l'aient pas réalisée d'un coup ne change rien, ni à leurs intentions ni à leur rêve, car ces matérialiſtes, ces bâtisseurs, poursuivent un rêve, un rêve social de régénération et de bonheur. Ils y atteignent par d'immenses et rapides degrés en s'inspirant d'une culture et, assez généralement, d'une culture européenne, même française.

L'essentiel pour nous eſt de nous pénétrer de cette vérité: il eſt possible de vivre en Amérique, d'utiliser le progrès américain — en gardant le droit de le juger — et de reſter français, et même de fortifier notre attitude française. Comprendre cela, c'eſt avoir gagné déjà la victoire; autrement, nous serons la proie, par ignorance, de toutes les invasions. Nous redoutons le contact anglo-saxon dans notre pays parce que nous savons ce qu'il représente pour nous d'embûches et de dangers; mais nous acceptons sans révolte les pénétrations américaines. Le jour où nous plierons la formule américaine à notre génie français plutôt que de la

subir, nous serons non seulement sauvés mais fortifiés.

Pour cela, il faut nous attacher de toutes nos fibres à la culture. Nous disons: *notre langue, nos institutions et nos droits,* et ce sont autant de mots d'ordre précieux mais qui ne représentent rien sans la connaissance et sans la culture où ils se retrempent, où ils retrouvent leur signification. Ayant installé chez nous la culture, qui ne s'y trouve pas encore dans sa plénitude, l'ayant mise au service de nos traditions: religion, langue, droit, paroisse, famille, personnalité, nous n'aurons pas à craindre l'américanisme qui n'est un danger que si nous nous laissons dominer par lui plutôt que de le prendre en croupe dans notre course vers l'étoile.

FIN

Table des Matières

Introduction 7

Similitudes 9

Français en Amérique 41

Trois bastions

1—*L'école* 73

2—*Le collège* 117

3—*L'université* 143

Le salut dans la culture 223

LA PAROLE LIMITÉE
DRUMMONDVILLE, QUÉ.

BNQ
000 334 723

